

LA VIE INTERNATIONALE

REVUE MENSUELLE
DES IDÉES, DES FAITS
ET DES ORGANISMES
INTERNATIONAUX

TOME III. — 1913. — Fascicule 10.



PUBLIÉE PAR
Office Central des Associations Internationales
BRUXELLES

1912-..... — *La Vie Internationale*, Revue mensuelle des idées, des faits et des organismes internationaux, publiée par l'Union des Associations Internationales, Bruxelles. In-80, 100 à 120 p. par fasc. Par an 25 fr-, 1 £., 20 Mk., 5 S.

Pour les abonnements et les annonces
s'adresser à l' Office Central des
Associations Interna-

tionales, rue de la Régence, 3bis, Bruxelles.

SOMMAIRE DU FASCICULE 10 :

Denys P. Myers. — La Concentration des Organismes Internationaux publics 97

Notices. — La Belgique et le Mouvement international, 123 ; — Situation comparée de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne, 137.

Faits et Documents. — Documentation scolaire internationale, 149 ; — Visites internationales, 149 ; — Œuvre internationale des Missions d'Afrique, 151 ; — Limitation internationale de la production du charbon, 153 ; — Fédération internationale des ouvriers des transports, 154 ; — Facilités douanières, 154 ; — Enquête internationale sur l'enseignement secondaire, 155 ; — Nombre des universités en Europe, 155 ; — Carat métrique international, 156 ; — Groupement des physiciens et des chimistes espérantistes, 157 ; — Nouvelle unité astronomique, 158 ; — Réglementation internationale des analyses des denrées alimentaires, 159 ; — Statistique des expositions, 160 ; — Appel en faveur des Pêcheurs d'éponges, 161 ; — Poisson africain sur le marché de Paris, 161 ; — Compagnie internationale des Wagons-Lits et des Grands Hôtels, 162 ; — Publicité de l'Exposition Universelle de Gand, 163 ; — Accroissement de la production mondiale du pétrole, 164.

Réunions internationales. — Paix, 167 ; — Unions chrétiennes de jeunes gens, 168 ; — Congrès coopératif international, 169 ; — Exploration de la mer, 170 ; — Altération et falsification des denrées alimentaires, 171 ; — Croix-Rouge, 172 ; — Éducation populaire, 173 ; — Fédération internationale des instituteurs, 174 ; — Etudiants, 175 ; — Chambre de commerce, 177 ; — Enseignement commercial, 178 ; — Congrès des femmes, 179 ; — Météorologie agricole, 181 ; — Physiothérapie, 182 ; — Essai des matériaux, 183 ; — Commission électrotechnique, 185 ; — Sécurité en mer, 185 ; — Agents de publicité, 186 ; — Chimie appliquée, 186 ; — Psychologie et physiologie sportives, 188 ; — Fédération aéronautique, 188 ; — Aviron, 194.

Expositions internationales. — *Expositions universelles.* — Kiew (1913), 195.

Expositions spéciales. — Produits importés et exportés, à Barcelone (1913), 198 ; — Sténographie, à Leipzig (1914), 198 ; — Industries graphiques, à Amsterdam (1913), 199 ; — Livre et arts graphiques, à Leipzig (1914), 201 ; — Gaz, à Amsterdam (1912), 205.

Expositions connexes. — Villes, à Gand (1913), 206 ; — Éducation physique et sports, à Paris (1913), 207 ; — Route, à Londres (1913), 208.

Calendrier des Réunions internationales (en annexe).

La Concentration des Organismes Internationaux Publics ⁽¹⁾

PAR

DENYS P. MYERS

[3 4 1 . 2 5]

Il est de première nécessité, lorsqu'on élève une construction, de lui donner des fondations suffisamment fortes pour supporter la superstructure qui devra s'élever sur elles. Lorsqu'une nation se décide à se gouverner elle-même, elle a invariablement commencé par suivre une voie identique. Or, la vie moderne déborde désormais les limites des nations ; elle est devenue internationale, et pourtant il a été fait peu de chose pour établir des institutions appropriées à son développement actuel et futur.

L'Union des Associations internationales répond seule à ce besoin à un point de vue scientifique, mais quelque large que

(1) Le présent article sera suivi, dans un prochain fascicule, d'une étude sur le rôle à attribuer aux groupements internationaux dans une organisation mondiale. Cette étude et le présent article constituent des contributions à la discussion qui s'engagera sur cet important problème, lors du prochain Congrès Mondial des Associations Internationales. Des réserves formelles sont faites dès maintenant quant aux considérations émises par l'auteur du présent article sur la mission dévolue à l'Union des Associations Internationales. Dans l'étude qui suivra, cette mission sera précisée au regard tant des organismes publics que des organismes privés. La structure à préconiser doit reposer en principe sur la collaboration étroite de ces organismes et sur un ensemble de services communs à établir par eux. — N. D. L. R.

soit son but, il n'implique pas certaines fonctions, qui nous semblent caractéristiques des organismes publics internationaux. L'Union est principalement destinée à mettre en rapport les organisations internationales d'un caractère privé, bien qu'elle s'efforce également de rester en contact avec les unions internationales d'un caractère public et de leur venir en aide, grâce à ses services généraux et au rôle qu'elle s'est imposé de servir de *clearing house* aux activités internationales ; elle cherche aussi à étudier et à dégager les meilleures méthodes pour la gestion des affaires internationales et encourage l'établissement de nouveaux organismes. Le fait qu'elle existe et les efforts qu'elle fait pour internationaliser la vie privée et les intérêts privés, contribueront puissamment à la cristallisation des activités humaines en unions de caractère public, à raison de la valeur grandissante que les services créés par elle acquerront au point de vue de la satisfaction des besoins les plus généraux. Elle doit, toutefois, rester pour une large part une association d'organismes internationaux privés aux avantages desquels les gouvernements participent plutôt qu'ils ne les contrôlent. Il semble dès lors exact de dire que l'internationalisation de la vie publique est à peine commencée et que la machinerie destinée à la réaliser d'une manière adéquate n'existe pas encore. Le présent article a pour but de délimiter le problème et de proposer une solution qui semble pratique.

Cette solution consiste en principe à créer un Bureau Général International, qui engloberait toutes les unions publiques internationales existantes et qui pourrait facilement et effectivement aborder de nouveaux domaines où une action concertée des Etats paraîtrait désirable. C'est un transfert dans la pratique du fait reconnu de l'interdépendance croissante des nations. Mais la proposition n'envisage pas l'idée d'une constitution mondiale, projet qui semble encore appartenir à l'avenir. Un Bureau Général International répondrait à un besoin actuel en coordonnant, en combinant et en accroissant l'efficacité des bureaux internationaux existants. Il permettrait aux gouvernements du monde d'étendre facilement leur action coopérative, spécialement dans les matières administratives, en les distinguant nettement des affaires diplomatiques.

Les circonstances qui ont fait de la vie moderne ce qu'elle est,

rendent chaque jour plus nécessaire la formation de bureaux chargés de veiller aux diverses relations qui ne peuvent être contrôlées d'une manière efficace que par un Office central. Au cours des dernières 75 années et surtout pendant une période récente beaucoup plus courte, les gouvernements du monde se sont groupés dans environ cinquante unions internationales publiques. Tous les bureaux de ces unions, à l'exception de ceux de la télégraphie et de la radiotélégraphie et de ceux de la propriété littéraire et artistique et de la propriété industrielle, sont consacrés chacun à un travail spécifique indépendant et chacun d'eux est maintenu grâce aux subsides payés par les gouvernements adhérents aux termes d'un traité ou d'une convention ou de tout autre arrangement similaire. Quelques-uns ont été formés pour répondre à des besoins d'échange entre les gouvernements, d'autres à l'initiative d'une propagande privée, d'autres encore par le développement logique donné à des coopérations tout d'abord moins définitivement organisées. Ce qu'il importe de constater, c'est que de plus en plus la création de telles unions et de tels bureaux sera exigée à raison des conditions de la vie moderne. Ainsi après la tragédie du *Titanic*, un cri universel se fit entendre en faveur de la promulgation de règles de sécurité pour les navires de haute mer et l'on demanda que de telles règles fussent internationales. Le XX^e siècle assiste au phénomène de l'internationalisme, comme le XIX^e siècle a assisté à celui du nationalisme.

Notre époque est une époque de *gestion scientifique* : on veut que chaque geste compte, on désire obtenir de chaque effort, un maximum et un optimum. De cent manières différentes, les gouvernements du monde tendent vers une coopération qui implique l'organisation éventuelle de nouvelles unions et de nouveaux bureaux. L'inertie naturelle aux administrations gouvernementales, souvent absorbées par des travaux routiniers, retarde ordinairement la formation de telles organisations bien après le moment où leur nécessité a été reconnue. Lorsque finalement une initiative est prise, en convoquant une Conférence diplomatique et technique, des problèmes surgissent qui exigent du temps et des réunions multiples : il faut étudier les principes de l'organisation nouvelle et les faire adopter. Les questions de réglementation interne doivent être résolues et seule l'habileté

des délégués arrive à éviter à la réunion la nécessité d'examiner *de novo* la rédaction compliquée d'une convention internationale. Usuellement un office central doit recevoir la charge de réunir les informations désirées, de servir de bureau de dépôt et de constituer un rouage administratif. Ou bien un bureau complet doit être créé de toutes pièces dans ce but, ou bien un ministère est chargé de remplir les missions prescrites. Ajoutez à cela le fait que d'ordinaire c'est le Ministère des Affaires étrangères du pays où siège la conférence, qui devient le dépositaire des ratifications de la convention adoptée et il en résulte la situation actuelle ; les activités vraiment internationales du monde se répartissent entre les capitales de l'Europe et de l'Amérique. La Haye, Bruxelles, Berne et Paris sont les principaux sièges des institutions internationales officielles. Londres, Rome, Berlin et Washington, sans en mentionner d'autres, constituent également des centres importants.

Cet éparpillement est la cause d'un gaspillage énorme d'énergie gouvernementale et d'une énorme perte dans le rendement. Chaque bureau central contient virtuellement des possibilités de grande valeur, mais une fois établi, trop souvent on l'oublie et trop souvent on ne lui assure pas de ressources suffisantes. Le public, en général, ne connaît rien de son activité et parfois les gouvernements eux-mêmes oublient l'existence de l'œuvre coopérative créée par eux. L'une des raisons, en est que chaque bureau est comparativement une affaire peu importante. Une autre raison, c'est que sa mission est invariablement administrative, sans occasion pour lui de prendre des initiatives. Les organismes gouvernementaux internationaux sont distribués d'une manière peu économique et peu logique et leur efficacité en souffre.

Comment les rendre plus efficaces ? Comment diminuer le gaspillage des efforts qui résulte de leur séparation et de leur caractère divers ? Comment réduire les difficultés avec lesquelles ils ont à lutter en étendant leur action coopérative officielle ? Tel est le problème. Sa solution semble se trouver dans une combinaison qui tendrait à établir un centre pour tout le travail général à réaliser par les bureaux, et en attachant à ce centre des employés techniques expérimentés. Il faudrait, en outre, qu'il soit possible à ce centre d'accepter des missions nouvelles, lorsqu'elles surgissent, et d'augmenter éventuellement ses fonctions actuelles.

C'est avec le désir de préciser ce problème et de faire une étude préliminaire de sa solution, que des investigations étendues furent entreprises par nous dès 1909 : elles aboutirent à des conclusions sous forme d'un projet de convention, cette forme s'imposant d'elle-même, puisque l'action à poursuivre devra nécessairement se réaliser au moyen d'un tel document. Le projet de convention fut conçu comme la base d'une étude à poursuivre par les gouvernements du monde et par celui des États-Unis d'Amérique. Il fut transmis au Département d'État de ce dernier pays et il fut suggéré à celui-ci de proposer qu'un tel projet fasse partie du programme de la troisième Conférence de la Paix. Le projet fut, en outre, adressé à ceux qu'il semblait devoir intéresser et récolta de multiples approbations. Il a naturellement un caractère purement préliminaire et ne doit à aucun point de vue être considéré comme la formule la meilleure et la seule définitivement possible. Aucun individu, quelque soigneux et diligent qu'il soit, ne peut espérer réaliser un document qui soit acceptable dans tous ses détails par les soixante groupements nationaux, dont les intérêts seront affectés par un tel projet. Tout ce qu'on peut faire, c'est de chercher à exprimer avec précision les éléments principaux de la question, et d'offrir ainsi une base à la discussion. C'est ce que le projet cherche à réaliser (1).

Le Bureau Général International assumerait le rôle d'un secrétariat international et d'un dépôt d'archives international pour les gouvernements adhérents, il publierait les faits de toute nature ayant un caractère international public, il agirait comme intermédiaire pour les ratifications et les dépôts de toutes les conventions internationales (art. 2, 4-7 et 9-10). La haute valeur d'un bureau chargé de remplir de telles missions est d'une évidence frappante, mais l'importance d'un office central chargé d'accomplir la dernière mission mentionnée exige une explication.

Un traité passe par les phases successives de la signature par les négociateurs, de la ratification par les gouvernements signataires ou adhérents, et de la proclamation avant qu'il ne devienne loi et ne lie indiscutablement les États. Pour les traités bi-partites

(1) Voir ce projet en annexe.

aucune difficulté ne surgit, mais lorsqu'il s'agit de conventions multipartites, il est presque impossible d'être complètement renseigné sur leur état de perfection. Pour simplifier l'échange des ratifications, ce qui dans le cas des 44 États participants à la dernière Conférence de la Paix, correspondrait à 946 échanges de 1892 actes séparés, on a coutume d'effectuer cet échange en déposant les ratifications à une place désignée dans la convention, ordinairement au Ministère des Affaires étrangères de l'État qui a hébergé la Conférence. Le Ministère ainsi chargé de cette mission conserve également la convention originale. Et c'est ainsi que les ratifications des actes de La Haye sont faites à l'intermédiaire d'un Bureau Permanent international, les ratifications de l'Acte d'Algésiras sont déposées à Madrid, celles de la Conférence de 1878, à Berlin, etc. Un office central qui remplirait une telle mission rendrait de grands services en simplifiant les formalités.

Mais, en outre, les conventions multipartites s'occupent de plus en plus d'objets pour lesquels les gouvernements signataires sont obligés de reviser leurs lois nationales. Les gouvernements ne doivent pas nécessairement se communiquer les uns aux autres ces revisions, bien que leur notification soit désirable. Par exemple, la Convention de 1906, prohibant l'emploi du phosphore blanc dans la fabrication des allumettes, exige l'adoption de lois nationales dans toutes les contrées intéressées. Certaines conventions ne peuvent même devenir effectives que le jour où de telles lois sont adoptées et le seul moyen parfois de connaître l'adoption de ces lois est d'écrire à chaque gouvernement individuellement. Le Bureau Général International serait le dépositaire de toutes les lois et de tous les décrets nationaux ; il conserverait les originaux des conventions multipartites, il deviendrait l'office à l'intermédiaire duquel les ratifications de ces conventions seraient échangées et auquel toutes les législations complémentaires seraient communiquées. Il publierait tout ce matériel.

Cette partie des activités du Bureau Général International a rencontré une approbation enthousiaste. M. Jean Perrinjaquet (1) écrivait notamment : « En ce qui concerne ces attribu-

(1) *Revue générale de droit international public*, t. XVIII, p. 227-228.

tions, le projet mérite d'être approuvé sans restriction. Ce serait la création d'une Union complète pour la publication des documents ayant un caractère et un intérêt d'ordre international. En s'adressant au Bureau, on saurait si telle convention a été ratifiée ou non, s'il existe ou non dans les différentes nations des règlements concernant les questions internationales ; les chancelleries seraient ainsi renseignées d'une façon commode et rapide et se procureraient aisément toutes les informations dont elles ont besoin par une seule demande, au lieu d'avoir à s'adresser souvent à un grand nombre de gouvernements ou d'agents diplomatiques. Le Bulletin publié par le Bureau constituerait une collection complète et authentique de tous les traités et conventions et de tous les règlements et lois internes ayant une portée internationale qui fait encore défaut à l'heure actuelle, les collections officielles ne contenant que les conventions ou les lois d'un seul pays et les publications privées étant toutes incomplètes et plus ou moins confuses, sans comprendre ensemble le plus souvent les traités et les règlements internes. Avec le temps, ce Bulletin deviendrait un véritable monument du droit des gens. La bibliothèque du Bureau, accessible aux particuliers (art. 12), constituerait une source de documents précieuse pour les diplomates et les savants ; on y trouverait vraiment réunies en un local unique, les archives du droit des gens. »

Un Bureau Général International pourrait accomplir bien des choses qu'il est impossible de réaliser actuellement. Il serait connu de tous et acquerrait probablement une réputation similaire à celle des Conférences de la Paix. Ce serait d'un grand avantage, car tout naturellement on s'adresserait à lui pour obtenir les informations et les documents désirés et pour communiquer les propositions nouvelles.

Le Bureau aurait de nombreuses publications à faire. Il deviendrait l'éditeur de périodiques comme *l'Union postale*, le *Bulletin des transports internationaux par chemins de fer*, le *Droit d'auteur*, etc., qui sont actuellement publiés par différentes unions. Ces publications périodiques consacrées à des activités internationales spécifiques, seraient éditées comme des sections du Bulletin du Bureau Général International et les textes de traités et de lois nationales constitueraient un supplément documentaire à ces publications. Des collections complètes de celles-ci

seraient distribuées par les gouvernements adhérents aux bibliothèques et à des personnes spécialement désignées, et celles désireuses d'obtenir des informations dans un domaine spécial pourraient souscrire à l'une des sections. Ce Bulletin serait tout indiqué pour contribuer grandement à la littérature mondiale, car il pourrait publier des études officielles sur des questions d'intérêt général, comme la réglementation de la sécurité en mer, ou sur des questions techniques, comme celles qui font fréquemment l'objet des documents parlementaires britanniques, par exemple, la base de la représentation dans les Chambres Hautes des Parlements. Le Bulletin publierait de telles études à raison d'instructions qui lui seraient données ou à la demande officielle des gouvernements et une telle activité seule aurait une influence capitale sur la coordination dans le développement national des divers pays, car chaque Etat serait à chaque instant complètement informé sur ce que les autres États auraient réalisé dans tous les domaines de la vie pratique.

Actuellement, chaque Etat collectionne avec soin, dans les limites de son propre territoire, un grand nombre d'informations statistiques et commerciales. De temps en temps, des efforts ont été faits pour réunir ce matériel à un point de vue mondial comme, par exemple, dans les *Aperçus statistiques internationaux* de Sönberg. De plus en plus des demandes sont faites et le besoin s'affirme de voir de tels renseignements collectés : de tels travaux devraient être réalisés grâce à la coopération gouvernementale. Le Bureau Général International accomplirait admirablement cette mission et son Bulletin deviendrait ainsi un ouvrage officiel de références de la plus grande utilité.

Un autre genre de services que le Bureau Général International pourrait rendre est relatif au développement et à la standardisation des institutions nationales. A première vue, cette indication semble impliquer des missions incompatibles avec son caractère d'organe administratif, mais cela n'est pas exact. Dans une très large mesure, les lois nationales sur un même objet diffèrent les unes des autres beaucoup plus qu'on ne le suppose et ces conflits de lois ouvrent un champ de plus en plus grand, de plus en plus étendu aux disputes internationales. Il n'est pas suggéré que le Bureau Général International impose son avis aux Etats adhérents, mais à la demande des gouvernements, il

pourrait poursuivre des études approfondies sur les législations, relatives à des objets particuliers, sous la forme de rapports techniques ; l'existence de tels rapports servirait puissamment à standardiser les législations.

Le Bureau Général cherchant à grouper différentes missions, actuellement attribuées aux Bureaux internationaux existants, les fonctionnaires de ses divers départements seraient naturellement appelés à recevoir des suggestions et à établir des programmes pour les conférences internationales spéciales et à préparer ainsi leurs travaux. Les comités préliminaires ainsi formés seraient naturellement composés de personnes familières avec les objets à traiter. Comme le Bureau Général serait à la tête des unions spéciales actuelles, sa mission, à ce point de vue, consisterait simplement à en appeler à ceux de ses départements, intéressés à faire les études préliminaires ; celles-ci seraient réalisées de la même manière qu'elles le sont actuellement, mais probablement avec plus de précision, puisque le travail à poursuivre serait directement attribué aux personnes les plus expertes en la circonstance. Disons, par exemple qu'une Conférence radiotélégraphique se réunira d'ici à deux ans. Le Comité directeur du Bureau Général inviterait le département de la radiotélégraphie, formant actuellement un bureau séparé, de préparer le programme de cette conférence et le département y procéderait en prenant connaissance des suggestions faites par les gouvernements. De cette manière, tout le travail international serait déterminé avec soin et se développerait d'une manière continue.

La liste des missions à accomplir par le Bureau Général International a, comme au surplus le reste du projet, un caractère purement suggestif, mais pourtant elle indique les directions principales dans lesquelles il est désirable qu'une action coopérative internationale soit poursuivie.

Plusieurs des missions décrites sont déjà réalisées sous d'autres auspices officiels. D'autres ont été tentées ou entreprises grâce à des initiatives privées qui, du reste, précèdent presque toujours l'action gouvernementale. Il en est une au moins, celle relative à la centralisation de la publication des traités, qui doit son origine à une initiative officielle, mais elle échoua, parce que les gouvernements qui furent, en 1894, saisis du projet de convention par leurs délégués réunis à Berne, ne firent rien pour

en assurer la réalisation. Les grands changements qui sont survenus depuis lors et le merveilleux accroissement du réseau complexe des traités bipartites et multipartites, dus au développement des relations internationales, donnent une grande force à notre conviction que le temps est arrivé pour entreprendre une telle tâche.

Le grand avantage d'un Bureau Général International, tel qu'il est préconisé ici, serait de permettre de simplifier les transactions relatives à des relations officielles internationales qui n'ont pas un caractère tel qu'elles nécessitent l'intervention de représentants diplomatiques spéciaux. Les missions purement administratives des diplomates se multiplient de nos jours beaucoup plus que leurs missions diplomatiques, la responsabilité de ces dernières étant assumée de plus en plus par les gouvernements eux-mêmes. Pour ne mentionner qu'un seul des avantages à entrevoir, signalons l'action salutaire que pourrait exercer le Bureau Général International à l'effet de standardiser la forme des conventions multipartites et de faciliter le travail des conférences internationales en réduisant leur procédure à un seul type général.

Il est difficile de dire si les missions décrites ci-dessus et celles qu'il nous reste à décrire seront les plus importantes. Celles qui ont été décrites peuvent être définies comme des fonctions administratives générales ; celles qui restent à décrire sont plutôt des fonctions administratives spécifiques. En résumé, celles-ci consistent dans les multiples missions confiées aux trente-cinq bureaux, commissions, instituts, assemblées ou offices qui existaient au moment où le projet proposé fut rédigé et à ceux qui ont été organisés depuis lors. Toutes ces institutions n'ont pas été incluses, car il semble que celles qui ont un caractère territorial ne peuvent pas y être facilement incorporées. C'est ainsi qu'il n'a pas paru possible de rattacher au Bureau Général International, l'Union Panaméricaine, l'Union Centrale Américaine, les missions assignées au corps diplomatique de Tanger par l'Acte d'Algésiras, ni le régime des capitulations établi par ailleurs. Par contre, il semble convenable de placer sous un contrôle central les règlements internationaux relatifs à la navigation et au transport, même lorsque le champ de leur action a été limité.

D'une manière générale, le Bureau Général International assu-

nierait les charges de toutes les organisations officielles internationales susceptibles d'une telle assimilation. Cela impliquerait le déplacement des offices actuellement existants et leur transfert, y compris leurs archives et leur personnel, au siège du Bureau Général. Un tel déplacement présenterait évidemment certains inconvénients, mais assurerait sans aucun doute des avantages si évidents en ce qui concerne une plus grande efficacité et une plus grande influence des divers bureaux actuels, que la mesure semble pleinement justifiée. Probablement, toutefois, la nécessité d'une aussi complète centralisation ne serait pas absolue, notamment en ce qui concerne les bureaux dont la mission est régionale, comme ce serait le cas pour la Commission du Danube.

On doit concevoir le travail du Bureau Général International comme devant être organisé par matières, sous la forme de départements consacrés notamment au droit public, au droit privé, aux questions maritimes, au transport, à l'hygiène, à l'agriculture, aux postes, aux télégraphes, etc. Chaque département serait sous la direction de l'Union actuelle correspondante et dans certains cas des départements pourraient assumer le contrôle d'organisations actuellement séparées. Prenons, par exemple, le département maritime. Il pourrait être chargé de la supervision sur les câbles sous-marins, sur les pêcheries de la mer du Nord, sur l'organisation internationale pour l'exploration de la mer, sur le régime international de navigation du Rhin, du Danube, de l'Escaut et du Congo, sur le jaugeage des navires intérieurs, sur le phare du Cap Spartel (Maroc), etc. Des organisations, comme les Commissions européenne et riveraine du Danube, ne pourraient sans doute pas être déplacées, mais il ne semble pas difficile de donner néanmoins le contrôle sur ces commissions à l'un des départements du Bureau Général International.

Ce système de division en départements aurait un effet étendu et salutaire. Le département maritime, par exemple, pourrait facilement étendre son contrôle administratif, à la demande des gouvernements intéressés, sur le régime international d'autres rivières traversant plusieurs États et sur lesquelles l'importance du trafic rendrait un tel régime généralement désirable. Il pourrait aisément étendre sa juridiction sur des régions de pêche fréquentées par des pêcheurs de nationalités multiples, soit dans

l'intérêt du monde entier ou d'un certain nombre d'Etats en particulier. Il pourrait aussi assurer le maintien de phares sur des côtes similaires à celle du Cap Spartel, qui à l'époque de l'érection de celui-ci était aux mains d'une nation arriérée, complètement indifférente et même hostile au trafic international. Il pourrait faciliter les réunions officielles de l'Association maritime internationale qui n'a obtenu encore qu'un succès partiel dans l'élaboration des conventions relatives aux collisions et au sauvetage en mer. Il pourrait être autorisé à publier d'urgence des règlements comme ceux dont la promulgation internationale est apparue comme nécessaire lors du désastre du *Titanic* et qui, une fois rédigés, devraient être rendus conformes aux multiples législations nationales adoptées depuis cette terrible tragédie. On voit ainsi que le Bureau Général International serait capable non seulement de rendre des services plus efficaces, dans les domaines déjà internationalisés, que ne le peuvent des organismes actuellement dispersés, mais qu'il pourrait encore étendre son action à d'autres domaines lorsque l'occasion s'en présenterait ou lorsque les gouvernements en exprimeraient le désir.

Sans essayer de déterminer un arrangement logique, on peut considérer les organismes internationaux actuels comme constituant autant de départements. Chacun d'eux agirait comme un Comité permanent et poursuivrait des activités connexes (1). Ces départements seraient :

1. Droit public : englobant l'actuel Bureau de la Cour permanente à La Haye, les missions relatives à la convention de Genève.
2. Droit privé : agissant comme comité permanent pour les conférences périodiques du Droit international privé qui ont eu lieu à La Haye en 1893, 1894, 1896, 1902 et 1904.
3. Commerce : englobant la publication du Bulletin international des douanes et l'activité de l'Union sucrière.
4. Science : englobant le régime des poids et mesures, le travail de l'Association géodésique et de l'Association de sismologie.

(1) Des projets similaires ont été décrits dans une étude sur le *Budget international* dans *La Paix et l'Enseignement pacifiste*, p. 33, Paris, Alcan, 1904, et dans *The existing elements of a Constitution of the United States of the World*, p. II, New-York, International Conciliation. — N. D. L. R.

5. Hygiène et Morale : englobant l'Office d'hygiène et s'occupant des régimes contrôlant le trafic de l'opium, des boissons alcooliques en Afrique et la répression de la traite des nègres.

6. Agriculture : englobant l'Institut d'Agriculture, la protection des oiseaux et la lutte contre le phylloxéra.

7. Transports terrestres : englobant l'Office central européen et la circulation des automobiles.

8. Transports maritimes : englobant les organisations dont il a été question plus haut.

9. Postes et télégraphes : englobant l'Union postale, l'Union télégraphique et l'Union radiotélégraphique.

10. Monnaies : assumant le caractère d'une Commission technique et d'un Bureau d'Archives.

11. Propriété littéraire : englobant l'Union actuelle, les missions relatives à la répression des publications obscènes et les échanges des publications scientifiques, littéraires et officielles et des objets d'art.

12. Propriété industrielle : englobant l'Union actuelle.

Une combinaison aussi vaste semblerait impossible à réaliser si nous ne nous trouvions pas devant ce fait que des conventions, préparées avec le plus grand soin, existent sur tous les sujets énumérés sous les douze rubriques susdites et sont actuellement en opération. Les termes de ces conventions ne seraient pas modifiés et les divers départements du Bureau Général International assumeraient, en tout premier lieu, les seules missions administratives, assignées par ces conventions à des offices centraux. Il en serait ainsi au début de telle manière que les gouvernements, auxquels le projet suggéré serait soumis, ne pourraient pas raisonnablement se refuser à confier aux départements du Bureau Général International les mêmes missions que celles qui sont déjà assumées par des bureaux séparés. Plus tard, toutefois, avec l'assentiment des gouvernements bien entendu, le travail des divers départements pourrait être aisément et largement augmenté, résultat que la logique des événements contemporains démontrerait et en réalité démontre déjà comme éminemment désirable. Ce point de vue est mis en lumière dans le projet sous l'article 2, 1-2.

Au lecteur fortuit, il semblera peut-être que l'étendu des acti-

vités centralisables, est trop vaste, pourtant les exclusions sont, à cet égard, tout aussi significatives que les inclusions. Ainsi, les arrangements, basés sur des relations géographiques, ont été omis, notamment pour éviter la difficulté qui pourrait résulter de la modification, à apporter par une conférence, à l'isolement historique de l'hémisphère occidental et pour éviter aussi l'opposition qui en résulterait entre les puissances européennes et les puissances américaines. Les engagements de nature politique ont également été omis, afin d'écartier la difficulté de soumettre à une discussion générale des déclarations comme celles adoptées le 2 novembre 1907 et le 23 avril 1908, par les puissances intéressées et assurant l'intégrité territoriale de la Norvège et le maintien du *statu quo* en ce qui concerne les territoires entourant la Mer Baltique et la Mer du Nord. D'autres engagements, ayant une cause plutôt qu'un caractère politique, ont aussi été omis. Tels ceux relatifs à la neutralisation de la Suisse, de la Belgique, de la Mer Noire, du Danemark et des îles Ioniennes. Puis encore d'autres engagements, d'un caractère plus spécialement restreint, comme la convention pour la protection des loutres de mer dans l'Océan Pacifique septentrional, du 7 juillet 1911, entre la Grande-Bretagne, le Japon, la Russie et les États-Unis. Cette dernière convention est sur la ligne de démarcation entre les omissions et les inclusions : si les pays intéressés dans ce domaine devenaient plus nombreux, la protection conventionnelle pourrait devenir un objet à inclure dans la compétence du Bureau Général International. Il en serait de même si la situation du commerce des fourrures se modifiait de manière à lui donner un caractère mondial.

Le surplus du projet a trait au fonctionnement du Bureau Général International. Pour la plus large part, les dispositions de l'article 4, 22, sont une adaptation de celles contenues dans les conventions établissant les bureaux actuellement en fonction et en grande partie de celles qui ont présidé à la constitution de l'Union Panaméricaine. Nous ne pensons pas que le fait que la constitution de cet organisme consiste en une simple résolution plutôt qu'en une convention formelle, constitue une raison valide pour critiquer notre projet, car le plan suivi a donné toute satisfaction dans la pratique et a en réalité été beaucoup modifié et, on l'espère, amélioré.

La pratique moderne a donné une approbation bien marquée au contrôle des intérêts internationaux par le corps diplomatique accrédité dans une capitale déterminée. Le Conseil administratif permanent de la Cour de La Haye, l'exécution de l'Acte d'Algésiras, l'action concertée du corps diplomatique de Pékin, de Constantinople et d'ailleurs, et en outre le contrôle régulier sur l'Union Panaméricaine, constituent des illustrations de ce système. Le Conseil directeur du Bureau devrait donc être formé par les diplomates accrédités à La Haye ou dans toute autre capitale choisie comme siège du Bureau Général International. Une objection faite à ce système a été écartée grâce à une procédure qui a été approuvée en pratique. Quelques-uns des bureaux, inclus dans notre plan de concentration, n'ont qu'une portée limitée, bien qu'elle soit susceptible d'expansion : par exemple, l'Office central européen des transports internationaux n'inclut pas, à l'heure présente, plusieurs contrées qui pourraient tirer bénéfice de l'arrangement qui est à sa base. Aux débats y relatifs, seuls les représentants des Etats adhérents peuvent participer, mais d'autres Etats peuvent être représentés aux réunions sans pouvoir émettre de vote. Cette manière d'agir peut avoir un double avantage : d'une part des Etats qui pourraient adhérer à l'organisme seront encouragés à donner leur adhésion à la convention, d'autre part, des Etats non seulement seront en situation de donner des avis précieux sur certains points spéciaux, mais pourront encore s'initier à des solutions de problèmes qui seront de haute valeur pour leurs propres pays. Le résultat en serait une incitation puissante à la standardisation des règlements, dans les pays intéressés au trafic mondial, et au développement de telles unions restreintes, résultat vers lequel tout le plan d'organisation tend en définitive.

Tout le travail du Bureau Général International ne pourrait pas être contrôlé par le Conseil directeur. Il aurait à assigner à des comités des missions spécifiques et à confier la surveillance générale du Bureau et de ses départements à un Directeur général. En outre, l'importance qu'aurait la qualité de membre du Conseil directeur, amènerait nécessairement de la part des Etats adhérents la nomination au siège du Bureau Général, d'un diplomate du rang d'ambassadeur, alors que, pour les affaires ordinaires, un simple ministre aurait été suffisant. Ce poste diploma-

tique deviendrait important, de premier ordre et si même une telle représentation devait être accréditée dans un pays relativement petit — Pays-Bas, Suisse, Belgique, — cette représentation et son personnel devraient être considérables. Quant aux pays qui ne seraient pas régulièrement représentés dans la capitale choisie, ils seraient évidemment incités à y accréditer un diplomate, pour l'affecter au service du Conseil directeur.

Le Directeur Général serait un fonctionnaire de grande importance, le premier fonctionnaire qui, dans le monde, serait vraiment international. Il serait unique en dignité et en situation. Pour accentuer son caractère, il est prévu, d'une manière un peu fantaisiste peut-être, qu'il devrait abandonner sa nationalité pendant la durée de son service. Il jouirait des immunités diplomatiques. Sa position juridique serait également unique, mais nullement impossible. La conception existe déjà de faire, de l'internationalisation de fonctions administratives, un acte normal de la politique moderne : le statut spécial accordé au Directeur général a pour but de reconnaître et d'accentuer ce fait. Juridiquement sa propre nationalité serait en suspens, à raison de sa capacité officielle, mais de telle sorte que les enfants nés pendant la durée de ses fonctions seraient automatiquement de sa nationalité *jure sanguinis*, bien qu'assimilés à lui durant sa période de service. Sa condition serait, toutefois, différente de celle des personnes sans patrie. On pourrait pousser plus loin cette définition, mais il suffira de dire qu'une étude attentive de la condition envisagée et des règles habituelles touchant la nationalité, conduirait à la conviction que le statut ainsi accordé serait admissible, sans violer de principes fondamentaux. En cas de crime ou de délit, le Directeur général serait naturellement forcé de résilier ses fonctions, sur quoi son caractère national revivrait et il serait par ce fait soumis à la loi.

Ce serait évidemment au Directeur général qu'incomberait la responsabilité du travail du Bureau. Tout d'abord, il aurait à surveiller l'exécution de la convention constitutive et de celles dont dépendent les bureaux actuellement existants. En outre, il aurait à organiser de nouveaux services, tels que ceux de la publication des traités, des statistiques, etc. Le Bureau, en second lieu, pourra rendre des services occasionnels, comme, par exemple, lors du désastre du *Titanic*, qui fit naître le désir de

voir améliorer les mesures de sécurité sur mer. Le Conseil directeur aurait tenu, à cette occasion, une assemblée spéciale à la demande des divers Gouvernements et aurait provoqué la préparation d'un rapport général sur les mesures de sécurité prises dans les différents pays. Le Directeur général s'en serait référé au département maritime qui, par suite des documents mis à sa disposition par les divers Etats, aurait été le mieux à même de préparer sans délai le rapport désiré. Actuellement, de telles informations auraient un caractère nettement national et les législations contemporaines basées sur elles donneraient ouverture à des difficultés internationales. Le Bureau Général International, au contraire, envisagerait la question à un point de vue international et par la force des choses, les résultats de ses efforts aboutiraient à des législations standardisées dans leurs éléments essentiels, même si une convention internationale n'était pas immédiatement réalisée. En troisième lieu, le Directeur général aurait à poursuivre une correspondance régulière avec les Etats adhérents, suivant les instructions que le Conseil directeur lui aurait données. En encourageant cette correspondance directe, on ne violerait, en aucune manière, la courtoisie diplomatique, bien que dans certains cas il serait spécifié, par les règlements, que le recours à la diplomatie est considéré comme nécessaire. En quatrième lieu, le Directeur général aurait à diriger le personnel et les activités journalières du Bureau Général International. A cet effet, il assisterait aux réunions du Conseil directeur, en sa qualité d'intermédiaire entre celui-ci et les divers départements du Bureau.

Le budget du Bureau Général International serait aussi large que possible et s'élèverait, calculé sur la base des quotités payées aux unions actuellement existantes, à 2,500,000 francs. Ce chiffre est simplement un total global des budgets respectifs, qui, il faut le prévoir, seront transférés au Bureau Général International dès sa création. Pour tenir compte des représentations très variables des Etats dans les unions actuelles, il est prévu qu'une somme proportionnelle sera mise à charge de chaque Etat adhérent pour les frais généraux du Bureau. Ce système a l'avantage de ne froisser aucune susceptibilité nationale et facilitera, autant que possible, la combinaison entrevue. Ce système, pourtant, ne serait pas permanent et l'expérience indiquerait bientôt la meilleure méthode à suivre pour le simplifier.

La méthode d'absorption des différents bureaux spéciaux évitera, autant que possible, de modifier les droits souverains des Etats. Il est prévu dans le projet que, pendant les cinq premières années d'existence du Bureau Général International, aucun bureau spécial ne sera amalgamé et ne perdra son identité propre, sinon du consentement unanime des Etats adhérents. Pendant ces cinq années, le Bureau Général International aurait pour tâche de s'organiser et de prouver son utilité par l'accomplissement des missions spéciales qui lui seraient assignées. Pendant ces cinq années, il acquerrait une réputation justifiée et perdrait son caractère expérimental. Après cette période, il suffirait de la simple majorité des Etats adhérents pour décider de l'assimilation d'un bureau spécial. Lorsque le Bureau Général International aurait ainsi affirmé sa réussite, il lui serait possible de poursuivre une carrière triomphale.

Dans le projet il n'a rien été prévu pour le local où sera établi le Bureau Général International, puisqu'il faudra tout d'abord déterminer son siège et que le choix d'un local convenable dépendra évidemment du choix de la ville où il sera établi. Le personnel consistera principalement en fonctionnaires et employés des unions actuelles et qui seraient transférés en même temps que leur bureau. A part un groupe de fonctionnaires nécessaires pour réaliser le travail spécifique du Bureau Général International, tout le personnel consisterait en vétérans attachés aux services administratifs internationaux. Lors de chaque accession d'un bureau, on enrôlerait les personnes nécessaires à la réalisation du travail ainsi incorporé. Il en serait de même pour les bibliothèques et les autres collections qui, par leur réunion, acquerraient une valeur nouvelle, car, outre les archives spéciales à chaque bureau, la bibliothèque recevrait toutes les publications officielles des différents Etats et il serait naturellement établi des règlements spéciaux pour que cette collection unique soit mise à la disposition des autorités publiques et des personnes privées.

Le Bureau Général International serait établi tout d'abord pour la période s'étendant depuis la troisième Conférence de la Paix, en 1905, jusqu'à la quatrième Conférence qui aura lieu vraisemblablement en 1922 ou 1923. Cette période serait considérée comme la période de formation et afin de faciliter la solu-

tion des problèmes soulevés par l'essor et le caractère de cette institution, il serait prévu que les questions juridiques y relatives seront solutionnées par l'arbitrage. Le caractère administratif de cet organisme résulte de ce fait que seront exclues toutes les questions touchant à la souveraineté et d'autres intérêts vitaux, ce terme comprenant également les intérêts politiques. Dans la mesure du possible, la Conférence constitutive fixera les règles pour la gestion du Bureau : celles-ci pourront être amplifiées par le Conseil directeur. Les nombreuses questions techniques soulevées à cette occasion ayant été étudiées, il est à espérer qu'un projet de règlement définitif pourra être préparé plus tard.

Telle est l'institution internationale que l'auteur considère comme la mesure prochaine à adopter par le monde. Si les nations acceptent d'organiser formellement les fonctions administratives auxquelles elles ont déjà exprimé le désir de coopérer, des résultats fort étendus découleront de leur décision. Le monde a trouvé nécessaire de codifier et de rédiger définitivement, dans une large mesure, les lois de la guerre, qui règlent les conditions anormales des États modernes. La même nécessité n'a pas été entrevue jusqu'à ce jour en ce qui concerne les lois de la paix, bien qu'une entente à cet égard réduirait dans une large mesure entre les nations les frictions qui menacent constamment la paix.

Le Bureau Général International, en consolidant ces fonctions administratives, deviendra un organisme connu de tous les hommes et le renom qu'il acquerrait pousserait à son développement et à l'extension de ses attributions. De cent manières différents, son existence et son travail promouvraient la standardisation des lois nationales, qui sont actuellement la cause de litiges innombrables dans le domaine du droit international privé et qui risquent d'annihiler la bonne volonté des nations les unes à l'égard des autres. Les facilités dont il disposera et son caractère donneront à ses investigations une autorité considérable en ce qui concerne les nombreuses questions capables de rompre les amitiés internationales, comme, par exemple, l'extinction des traités, qui a été une source fréquente de conflits entre les États. L'étude scientifique d'un tel sujet, à la lumière de l'histoire, étude qui rentrerait évidemment dans la mission propre du Bureau, aboutirait à des conclusions et à des formules, en vertu desquelles l'extinction ou le maintien d'un traité ne

pourrait plus donner lieu à aucune contestation. Une autre question d'une difficulté séculaire est celle relative à la priorité qu'il y a lieu de donner aux lois nationales ou aux traités internationaux. L'étude officielle d'une telle matière arriverait à des conclusions qui, introduites dans les lois nationales des différents Etats, écarteraient pour toujours d'innombrables difficultés.

Mais ces conséquences ne sont pas le but primordial pour lequel le Bureau Général International serait créé. Elles constituent néanmoins des résultats accessoires de haute valeur et d'une portée pacificatrice. Toutefois, le plan proposé n'envisage nullement ces résultats comme constituant la mission essentielle du Bureau, mais plutôt comme des activités auxiliaires pour lesquelles son organisation le rendrait compétent et qu'il n'aurait à poursuivre que sur des instructions formelles des gouvernements adhérents. De telles activités pourtant auraient toujours un caractère administratif, puisqu'elles constitueraient une préparation objective, à distinguer avec soin de l'émission d'une opinion déterminée.

Englober toute l'administration internationale dans un organisme unique, tel est le but du Bureau Général International. L'heure de sa création semble avoir sonné. Le projet proposé facilite-t-il la réalisation de ce désir?

ANNEXE

ARTICLE PREMIER. — Un Office appelé Bureau Général International sera installé à.....

ART. 2. — Le but du Bureau Général International sera :

1. D'exercer une surveillance générale sur les Offices et Bureaux internationaux permanents déjà fondés et devant être fondés plus tard.

2. D'assumer les fonctions de Conseiller auprès des Unions internationales actuelles ou futures, établies pour un but restreint, ou par un nombre restreint de gouvernements, et si possible d'étendre l'action des dites Unions restreintes.

3. De faire tous les efforts possibles en vue du maintien de la paix, et d'assurer une solution pacifique des questions internationales et des difficultés qui peuvent surgir entre les signataires de la convention présente.

4. De servir de lien de dépôt pour les originaux de toutes les résolutions internationales, déclarations, protocoles, arrangements, conventions et traités auxquels les Puissances signataires sont ou peuvent être parties.

5. D'obtenir la ratification des résolutions internationales, déclarations, protocoles, arrangements, conventions et traités des dites Puissances signataires.

6. De notifier aux Puissances contractantes les ratifications des résolutions internationales, déclarations, protocoles, arrangements, conventions et traités des Puissances signataires.

7. D'assurer la charge générale des archives, des écritures et autres devoirs confiés au Bureau international installé par le décret final et les conventions de la seconde Conférence de la Paix de La Haye, du 13 octobre 1907.

8. D'assumer les frais de publication des bulletins, rapports et autres imprimés provenant des Bureaux actuels. Ceux-ci porteront la marque du Bureau Général International, et le travail typographique sera effectué à l'établissement du Bureau Général, aussitôt qu'il sera en situation de l'exécuter.

9. De faire paraître mensuellement un Bulletin de ses propres travaux, en faisant particulièrement attention de mentionner les signatures, ratifications, échanges de ratifications, proclamations et promulgations des résolutions internationales, déclarations, protocoles, arrangements, conventions et traités ; et aussi en donnant un sommaire des lois et décrets nationaux, dont la connaissance peut être utile aux Puissances signataires ; dans ce dernier but, des monographies ou rapports spéciaux peuvent être établis par les soins du Conseil directeur.

10. De rassembler et distribuer des informations commerciales et préparer des rapports commerciaux d'une nature strictement internationale, par les soins du Conseil directeur.

11. De préparer des rapports sur les questions qui lui auront été assignées par résolutions des Conférences internationales ou du Conseil directeur.

12. De donner effet à toutes résolutions dont l'exécution lui aura été assignée par les Conférences internationales ou le Conseil directeur.

13. D'agir comme un Comité permanent, recommandant des sujets destinés à être mentionnés dans les programmes des Conférences de la Paix et Conférences spéciales sur des sujets administratifs ou scientifiques, conférant dans ce but avec les Bureaux spéciaux et Offices actuellement établis, et agissant aussi d'après la décision du Conseil directeur. Rien dans ce paragraphe ne peut être entendu comme affectant la liberté d'action des États particuliers, l'intervention du Bureau se bornant à la recommandation d'un programme d'essai pour les dites Conférences.

14. D'assurer l'uniformité de la législation civile, commerciale, criminelle des États, et du droit privé international. (Cette liste est un essai).

ART. 3. — Le Bureau Général International aura la charge générale et la direction des relations entre les Puissances signataires des conventions

constitutives des Bureaux internationaux, Commissions, Instituts, Assemblées, Offices suivants :

[Sont énumérées ensuite toutes les institutions (bureaux, offices, unions, etc.), créées par les États et ayant un caractère administratif (1).]

ART. 4. — Le Bureau Général International sera administré par un Conseil directeur formé des représentants diplomatiques de toutes les Puissances accréditées auprès du gouvernement de et du Ministre des Affaires étrangères de qui sera Président du Conseil directeur. En cas d'absence du Ministre des Affaires étrangères, le doyen des représentants diplomatiques présidera à sa place.

ART. 5. — Tout représentant diplomatique empêché d'assister aux réunions du Bureau peut transmettre son vote sur des questions définies, en même temps que son opinion motivée. Les procurations en blanc ne seront pas permises.

ART. 6. — Les représentants diplomatiques accrédités à peuvent être chargés par leurs gouvernements respectifs d'assumer le contrôle des organisations et travaux des Unions internationales restreintes. Dans ce cas, seuls les représentants diplomatiques des gouvernements qui sont membres de ces Unions internationales restreintes auront contrôle sur leurs affaires. Mais sur avis ou invitation de leurs gouvernements, ils peuvent faire appel à d'autres membres du corps diplomatique pour délibérer sur des sujets concernant la prospérité des dites Unions et touchant spécialement à leur extension prévue par l'article 2, section 2. Dans ces réunions restreintes, seuls les représentants diplomatiques des gouvernements adhérents auront droit au vote sur les questions relatives à la conduite des dites Unions internationales restreintes.

ART. 7. — Le Conseil directeur se réunira chaque mois en session régulière. Ces réunions mensuelles régulières peuvent être suspendues, pendant les trois mois d'été, par la majorité des membres du Conseil à la session régulière de mai. Des sessions spéciales peuvent avoir lieu sur la convocation du Président, sous sa propre initiative ou sur la demande de deux membres du Conseil. Le Conseil directeur fixera son quorum.

ART. 8. — Le Conseil directeur peut nommer tels Comités qu'il trouvera nécessaires ou convenables pour faciliter la conduite de ses affaires. En cas de Sous-Comités destinés à être permanents, leurs droits seront fixés et énumérés dans des règlements complémentaires que le Conseil directeur peut établir pour leur conduite; mais ces règlements complémentaires peuvent être abrogés sur protestation de cinq gouvernements. Le Directeur général sera *ex-officio* un membre non votant dans tous les comités subsidiaires.

ART. 9. — La direction et l'administration du Bureau Général International seront confiées à un Directeur général nommé par vote du Con-

(1) Voir les notices sur ces institutions dans *Annuaire de la Vie Internationale*, 1908-1909, p. 65 à 533, 1910-1911, p. 195 à 610.

seil directeur. Par sa nomination, il sera considéré comme ayant abandonné sa nationalité pendant la période de son service. Sa situation nationale peut être reconquise à la cessation de ses fonctions, sans nécessité de naturalisation. Il jouira pendant sa période de service des immunités accordées aux représentants diplomatiques. Ces immunités suivront sa personne sur le territoire de toutes les Puissances signataires.

ART. 10. — Le Directeur général aura à accomplir les décisions du Bureau Général International, d'accord avec les termes de la présente convention, les règlements qui peuvent être établis et les décisions du Conseil directeur. Il aura la charge de la correspondance avec les gouvernements de l'Union générale internationale par l'entremise de leurs représentants diplomatiques, ou, en leur absence, par l'entremise du Ministre des Affaires étrangères de Il sera tenu au courant de la correspondance que les gouvernements, membres des Unions restreintes, ont avec les dites Unions, en tant que la connaissance de cette correspondance lui est nécessaire ou désirable pour la conduite de ses devoirs d'après la présente convention. Il aura le droit *ex officio* d'assister d'une façon délibérative aux réunions du Conseil directeur et de ses Comités ; il ne sera toutefois admis que par vote spécial aux sessions exécutives de l'une ou des autres. Il aura la charge générale du secrétariat des Conférences internationales, appelées à délibérer sur les destinées de l'Union générale internationale, et réunies dans d'autres buts, à moins que les gouvernements, membres des Unions internationales restreintes, ne le relèvent de ce devoir par un arrangement avenant entre eux.

ART. 11. — Le personnel du Bureau Général International, le nombre des employés, leurs appointements, les attributions et la tenue des bureaux et toutes autres choses s'y rapportant, seront déterminés par des règlements dressés par les Conférences internationales ou par le Conseil directeur. Autant que possible, les chefs et employés du Bureau Général International seront recrutés parmi le personnel des Unions internationales existantes afin d'avoir une meilleure et plus rapide consolidation et coordination des fonctions administratives internationales dans le Bureau Général International.

ART. 12. — Les bibliothèques et collections du Bureau Général International seront ouvertes aux agents accrédités des gouvernements adhérents qui désirent obtenir des rapports spéciaux sur des questions confiées au Bureau Général International. En vue de recherches, les particuliers auront accès aux bibliothèques et collections du Bureau Général International suivant les conditions qui pourraient être prescrites par le Conseil directeur.

ART. 13. — Le Directeur général présentera annuellement à une époque qui sera spécifiée par le Conseil directeur, un budget détaillé des dépenses pour l'année fiscale suivante. Le budget sera approuvé par le Conseil directeur et transmis aux gouvernements représentés dans l'Union générale internationale, avec un état de la quote-part due par chacun et la somme totale attendue de chacun, d'accord avec les prévisions de l'article 18.

ART. 14. — Le Bureau Général International publiera sous sa marque, les publications qui sont maintenant publiées par les Unions internationales, dont il assumera la surveillance, les publications qui peuvent être ordonnées par le Conseil directeur et un Bulletin mensuel consacré aux objets énumérés dans l'article 2. Le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand seront les langues qui seront ordinairement employées dans les publications. Toutes les cartes géographiques et chartes de toutes sortes publiées par le Bureau Général International porteront un certificat de leur origine, afin d'indiquer si oui ou non elles constituent des documents approuvés par les gouvernements dont elles concernent le territoire ou les statistiques. Toutes les publications du Bureau Général International seront distribuées gratuitement, à moins que le Conseil directeur n'en décide autrement pour des publications spéciales.

ART. 15. — Toutes les publications et la correspondance officielle du Bureau Général International seront transportées franco par les administrations postales des Puissances signataires de la présente convention et qui sont membres de l'Union postale universelle.

ART. 16. — Afin d'assister le Bureau Général International dans l'exécution de ses droits prescrits par l'article 2 et pour assurer la plus grande précision possible dans ses publications, chaque Puissance signataire transmettra directement au Bureau deux copies de tous les documents officiels ou publications, avec les documents parlementaires, et deux copies de toutes les lois d'État ou des municipalités se rapportant à des questions touchant à celles dont s'occupe le Bureau.

ART. 17. — Les Puissances signataires établiront parmi les Comités permanents de leurs Parlements, Congrès Assemblées ou autres corps d'État législatif, un Comité qui aura pour mission de veiller à l'accomplissement, par l'entremise diplomatique, des devoirs de chaque Puissance signataire envers le Bureau Général, afin de lui permettre de rendre des services de la plus grande valeur possible à chaque Puissance signataire.

ART. 18. — Les Puissances signataires s'engagent à fournir des subsides pour l'entretien du Bureau Général International et ses départements énumérés dans l'article 2. La quote-part de chaque Puissance signataire consistera dans les sommes suivantes :

1. Un montant fixé au prorata pour les frais d'offices, salaires et autres dépenses du Bureau Général International.

2. *Un* montant équivalant à la somme totale des quotes-parts payées par chaque Puissance pour l'entretien des Unions et de leurs Bureaux adjoints, Commissions, Assemblées, Instituts et Offices, spécifiés dans l'article 2. N'importe quelle Puissance signataire peut participer dans tous les avantages dérivant de la qualité de membre des organisations restreintes énumérées dans l'article 2, en le notifiant au Conseil directeur et en ajoutant à sa quote-part annuelle une somme suffisante pour couvrir le paiement qu'elle aurait dû effectuer comme membre de la dite organisation, pourvu que cette adhésion soit agréable aux États qui seraient déjà membres des dites organisations restreintes. Dans le cas

des Unions dont les gouvernements membres sont divisés en classes, toute Puissance signataire de la présente convention, qui désirera profiter de leurs avantages, indiquera la classe à laquelle elle désire appartenir, si ce choix est accordé par les conventions et règlements gouvernant ces Unions avant leur adjonction au Bureau Général International. Elles seront soumises aux conditions des conventions constitutives et des règlements gouvernant ces Unions, si ces conditions fixent d'une façon automatique la part à payer par un État donné sur la base de sa population ou autrement. L'un des objets du Bureau Général International étant surtout d'effectuer une économie dans l'administration internationale et la concentration du personnel des offices et des droits d'organisation spécifiés dans l'article 2 permettant probablement d'effectuer une économie sur les montants stipulés comme devant être payés pour le maintien des Unions séparées, il est convenu que toute somme ainsi économisée peut être ajoutée à la quote-part des gouvernements adhérents pour les dépenses générales mentionnées au paragraphe premier de cet article. Afin de rendre cette provision effective, on tiendra des comptes séparés des travaux effectués par les Bureaux, Commissions, Offices, Instituts, Assemblées spécifiés dans l'article 2 et leur coût.

ART. 19. — Les Bureaux, Commissions, Instituts, Assemblées, Offices spécifiés dans l'article 2 seront fondus aussitôt que possible dans le Bureau Général International dont ils seront autant de départements perdant leur personnalité propre. Cette consolidation complète ne sera pas effectuée avant cinq ans après que la présente convention sera entrée en vigueur, à moins du consentement unanime des Puissances signataires des conventions établissant ces Bureaux, Commissions, Instituts, Assemblées et Offices. Cinq ans après la mise en vigueur de la présente convention, cette assimilation complète sera effectuée sur vote de la majorité des gouvernements membres de toute Union Internationale. Afin de faciliter l'assimilation complète prévue dans le paragraphe précédent, le Directeur général, sous les auspices du Conseil directeur, indiquera une date utile aux gouvernements adhérents désireux de profiter des termes de cet article.

ART. 20. — Les Puissances signataires s'engagent à soutenir le Bureau Général International jusqu'à la quatrième Conférence de la Paix, et à payer fidèlement leur quote-part pour son maintien, ainsi qu'il est prévu dans le plan exposé dans l'article 18.

ART. 21. — Les questions de droit ressortant de l'exécution de la présente convention peuvent être portées par une décision du Conseil directeur ou par les Puissances signataires devant la Cour permanente d'arbitrage établie à La Haye, par la Convention du 18 octobre 1907, pourvu qu'aucune question touchant à la souveraineté ou aux intérêts vitaux d'un gouvernement quelconque ne soit en cause. Toute Puissance signataire, consentant à la soumission à l'arbitrage d'une question de droit dérivant de sa participation dans l'Union internationale, peut réserver le droit de définir la question au moyen d'un compromis.

ART. 22. — Le Bureau Général International sera régi par des règlements établis par les Conférences internationales compétentes pour légiférer pour lui et par le Conseil directeur. Tous les règlements adoptés par les Conférences internationales seront considérés comme fondamentaux et ne pourront pas être changés par le Conseil directeur.

NOTICES

La Belgique et le Mouvement International

[327.3 (493)]

L'idée des congrès scientifiques est née en Allemagne. Elle y dut son origine à Alexandre de Humboldt, qui réunit, à Berlin, sous sa présidence, le 18 septembre 1821, le premier Congrès des naturalistes et philosophes allemands. L'idée fit son chemin. D'Allemagne, elle passa en Angleterre (1831), en France (1833), en Belgique (1847) et s'implanta aux Etats-Unis (1848). Mais l'idée même des Congrès fut véritablement mûrie et perfectionnée en Belgique. C'est elle, peut-on dire, qui a fondé et inauguré dans le monde, l'œuvre des Congrès internationaux, lesquels ont donné naissance aux associations internationales d'abord, aux grands services internationaux ensuite.

On n'a pas l'intention de donner ici un historique complet de l'œuvre accomplie par la Belgique dans ce domaine. On trouvera l'exposé de cette œuvre dans les publications de l'Union des Associations Internationales et, en particulier, dans *l'Annuaire de la Vie Internationale* publié par cette Union. On désire simplement rappeler les origines déjà anciennes du mouvement en Belgique, signaler celles des œuvres dont les Belges ont pris l'initiative et indiquer quelques-unes des conséquences ultérieures de cette activité (1).

Dans l'exposé qui suit on a énuméré les œuvres dont la première réunion a eu lieu en Belgique, ainsi que les organismes qui doivent leur création à chacune d'elles.

(1) On trouvera une liste complète des réunions internationales, parmi lesquelles figurent celles tenues en Belgique, dans *l'Annuaire de la Vie Internationale*, 1908-1909, p. 1285, et 1910-1911, p. 2589. M. Louis Frank, en 1905, en a donné un relevé avec commentaire, dans son ouvrage *Les Belges et la Paix*. Voir aussi *Notice Sommaire sur les Institutions Internationales ayant leur siège en Belgique*. Bruxelles, Institut International de Bibliographie (Publication n° 87), 1907.

1847. — Réunion pour la première fois, à Bruxelles, d'un congrès international, le Congrès Pénitentiaire International, d'où sont issus, ultérieurement les Congrès d'Anthropologie Criminelle et la Commission Pénitentiaire internationale. Ducpétiaux attache son nom à cette institution. La même année se réunit, dans la même ville, le premier Congrès International des Economistes.
1848. — Fondation à Bruxelles, du Congrès International d'Agriculture, dont l'œuvre fut complétée en 1905 par l'Institut International d'Agriculture. La même année aussi se réunit en Belgique le Congrès International de la Paix, qui jeta les bases de l'œuvre d'où sont sortis le Bureau International de la Paix, la Codification des lois de la guerre, la Convention de Genève instituant la Croix Rouge, l'Union Interparlementaire, la Conférence de la Paix, la Cour permanente d'Arbitrage, l'Institut Nobel de la Paix.
1851. — Réunion à Bruxelles du premier Congrès International d'Hygiène publique d'où sont sortis par la suite les Conférences Sanitaires Internationales et l'Office International d'Hygiène Publique.
1853. — Institution à Bruxelles du premier Congrès International de Statistique, l'œuvre principale de Quetelet, due à l'initiative de la Commission Centrale de Statistique de Belgique qu'il présidait et dont les conséquences directes furent considérables ; car c'est au mouvement d'idées que fit naître ce Congrès, que sont dus la création de l'Association Géodésique Internationale, le Bureau International des Poids et Mesures et l'Union Postale Universelle, dont la première idée fut lancée au premier Congrès International de Statistique à Bruxelles. Lorsque plus tard (1863), on vota sur le siège de ce Bureau, Bruxelles et Berne obtinrent chacun 10 voix au premier tour de scrutin. La Suisse l'emporta au second tour. Le résultat eût été probablement différent si les origines de l'idée avaient été connues et rappelées. L'Institut International de Statistique, dont le siège est actuellement à La Haye, est l'héritier des Congrès Internationaux de Statistique. En dérivent aussi les projets d'Office International de Statistique et d'Office International de Statistique commerciale, dont les sièges sont dis-

- putes en ce moment. La même année (1853), se réunit à Bruxelles, le premier Congrès International des Observations météorologiques à la mer.
1856. — Premier Congrès International de Bienfaisance organisé à Bruxelles, par Ducpétiaux : de son œuvre sont sortis les Congrès Internationaux d'Assistance publique, les Congrès Internationaux des Assurances sociales qui donnèrent naissance à leur tour à l'Association Internationale pour la Lutte contre le chômage. La même année eut lieu à Bruxelles le premier Congrès International des Réformes douanières.
1857. — Premier Congrès International d'Ophthalmologie, à Bruxelles, le premier des Congrès Internationaux des Sciences médicales. En suite de ce congrès était créée, à Paris, en 1861, une Société universelle d'Ophthalmologie.
1858. — Premier Congrès International de la Propriété artistique et littéraire, d'où est sortie la célèbre Union de Berne sur le droit d'auteur, et à son imitation, l'Union Internationale pour la protection de la Propriété industrielle (Brevets d'invention, Marques de fabrique, etc.).
1859. — Premier Congrès Artistique International à Anvers. A cette initiative se rattache la série des Congrès Internationaux de l'Art public, commencée à Bruxelles en 1898, et la nouvelle série des Congrès artistiques internationaux commencée en 1900. Premier Congrès International de brasserie, premier en date des nombreux congrès internationaux qui ont été constitués depuis dans les diverses branches de la technique et des industries.
1862. — Premier Congrès de l'Association Internationale pour le Progrès des Sciences sociales. De ce congrès est sortie l'étude systématique du mouvement social et le mouvement en faveur de la législation internationale du travail (Office de Bâle). On peut rattacher indirectement à ce congrès, la création, en 1864, à Londres, de l'Internationale des Travailleurs, qui ' aurait dû se réunir à Bruxelles l'année suivante, mais ne put le faire. Plus tard, en 1900, le Bureau et le Secrétariat Socialiste International, ont été établis à Bruxelles. Premier Congrès International de Pomologie, à Namur. Ces congrès siégèrent ensuite à Bruxelles, à Saint-Petersbourg et à Paris.

1863. — Conférence Internationale pour le Rachat des péages sur l'Escaut, à Bruxelles. Elle consacre le principe d'une intervention pécuniaire des États en vue d'assurer la libre entrée d'un port au trafic international.
1864. — Premier Congrès International de Botanique et d'Horticulture. Ces congrès ont été continués jusqu'à ce jour, en une double série consacrée, l'une à la botanique, l'autre à l'horticulture. Les deux congrès sont revenus siéger en dernier lieu à Bruxelles, en 1910.
1865. — Premier Congrès International des Étudiants, à Liège. Le congrès siégea plus tard à Bruxelles et à Milan (1906). De ce mouvement est sortie l'Association Universelle *Corda Fratres* en 1898, ainsi que la Fédération Universelle des Étudiants chrétiens en 1898. Cette dernière comptait, en 1907, 125,000 membres répartis en 2,000 groupes environ.
1867. — Premier Congrès International d'Archéologie, à Anvers. C'est l'origine des grands congrès dont la Grèce reprit l'initiative en 1901. De ce mouvement sont issus, plus tard, le Conférence diplomatique de Washington, chargée d'organiser une Commission archéologique panaméricaine, ainsi que le Congrès International d'Archéologie chrétienne, à Ravenne, en 1897, et à Rome, en 1900.
1871. — Premier Congrès International de Géographie embrassant toutes les sciences géographiques, cosmographiques et commerciales. C'est l'origine des grandes assises internationales au cours desquelles furent lancées toutes les grandes explorations contemporaines.
1873. — Fondation de l'Institut de Droit International, à Gand, à l'initiative de Gustave Rolin-Jacquemyns, d'où sont sortis les travaux de Codification du Droit international.
- Fondation à Liège de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens, à l'initiative de M. Nagelmaekers. L'effort de la compagnie a créé un vaste réseau par toute l'Europe et une partie de l'Asie.
- Constitution à Bruxelles, de l'Association Internationale pour la Réforme et la Codification du Droit des gens (depuis 1895, International Law Association) : Aug. Visscher, président ; Emile de Laveleye, secrétaire.

1874. — Réunion, à Bruxelles, de la Conférence Internationale des Lois et Coutumes de la guerre. Cette conférence diplomatique fut convoquée à l'initiative de l'empereur de Russie, et aboutit à la rédaction d'un projet qui ne fut pas transformé en traité, mais incorporé dans le *Manuel des lois de la guerre sur terre*, adopté en 1880, par l'Institut de Droit International. Ces lois sont universellement adoptées dans la pratique de la guerre et ont été transformées en lois internationales par les deux Conférences de la Paix. Conférence Internationale, à Bruxelles, pour le Numérotage uniforme des fils. A ce mouvement se rattache la constitution, à Gand, en 1909, de la Fédération Internationale des Associations de Filateurs de lin et d'étoupe.
1876. — Fondation du Congrès International d'Hygiène, de Sauvetage et d'Economie sociale auquel succédèrent, après 1903, les Congrès Internationaux d'Hygiène. De ce mouvement est sortie la réglementation sanitaire internationale et l'Office International d'Hygiène créé à Paris, en 1907, et dont, à raison des antécédents et de la participation importante des Belges, notamment de M. Béco, il fut question, un moment, d'établir le siège à Bruxelles.
- Conférence Géographique africaine de Bruxelles, convoquée au Palais de Bruxelles, par Leopold II ; sous sa présidence, cette conférence a été le point de départ de la fondation de l'Etat libre du Congo, des mesures pour la Répression de la traite, pour la Réglementation du commerce des spiritueux en Afrique, pour l'établissement de la liberté commerciale en Afrique et la création des bassins conventionnels du Niger et du Congo.
1880. — Fondation, à Bruxelles, des Congrès Internationaux de la Libre Pensée.
- Réunion, à Bruxelles, sous le patronage du Roi et du Gouvernement, de divers congrès internationaux, à l'occasion du Cinquantième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique. Parmi ces réunions, il y a lieu de citer la Conférence pour l'Organisation des échanges internationaux des Documents officiels et des Publications scientifiques et littéraires.
1881. — Création du Musée Commercial de Bruxelles, rattaché au Ministère de? Affaires étrangères. Cette création est due aux indications de Leopold II. Elle a été

réalisée par Frère-Orban, dans le but de mettre la Belgique en contact avec l'étranger. Cette institution a servi de modèle aux établissements similaires créés depuis 1882, dans un grand nombre de pays. Réunion du premier Congrès International des Fédérations européennes de Gymnastique, origine des innombrables congrès sportifs organisés depuis lors.

1885. — Congrès International des Chemins de fer, fondé à Bruxelles, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'inauguration des chemins de fer belges. Origine de l'Office Central des Transports internationaux de marchandises par chemins de fer à Berne, et de l'institution de la Commission Intercontinentale des Chemins de fer aux Etats-Unis.
Institution des Congrès Internationaux de Navigation à Bruxelles, dont le secrétariat général, confié à, M. Dufourny, est établi dans cette ville.
Conférence Internationale pour les Echanges de reproductions artistiques, sous la présidence du Comte de Flandre qui en avait pris l'initiative dès 1867. Origine des Musées des Echanges et du développement des collections de moulages dans tous les pays.
Création de l'Union Internationale des Tramways et des Chemins de fer d'intérêt local.
Premier Congrès International contre l'Alcoolisme, réuni à Anvers.
1886. — Réunion, à Liège, du Congrès catholique des œuvres sociales, qui eut une action indirecte sur la promulgation de l'Encyclique *Rerum Novarum* de SS. Léon XIII, sur la condition des ouvriers.
1888. — Conférence diplomatique, à Bruxelles, de l'Union Internationale pour la Publication des Tarifs douaniers, dont l'idée revient à MM. A. Beernaert et Lambertmont. Création du Bureau International, à Bruxelles. Cette initiative a précédé la création à Washington, de l'Union Internationale des Républiques américaines pour la prompt centralisation des distributions des informations commerciales, le Congrès des Douanes des Républiques américaines et la préparation d'un Office pour la Statistique douanière.
1889. — Fondation, à Bruxelles, de l'Union Internationale de Droit pénal, à laquelle M. le professeur Ad. Prins a attaché son nom.

- Conférence diplomatique pour la Suppression de la Traite des esclaves. Fondation, à Bruxelles, du Bureau International en 1910.
1890. — Conférence Internationale du Livre, à Anvers, à l'occasion du troisième centenaire de la mort de Plantin. Le premier en date des Congrès du Livre.
Premier Congrès International du Patronage des détenus et des enfants moralement abandonnés. Réuni à Bruxelles à l'initiative de M. Le Jeune. Point de départ d'une série de congrès, de l'Union Internationale des Patronages et d'un mouvement de réformes fécondes.
Premier Congrès International des Ouvriers mineurs, tenu à Jolimont. Ces congrès englobent actuellement 726,000 adhérents.
1891. — Premier Congrès International de Numismatique, à Bruxelles.
Premier Congrès International des Sapeurs-Pompiers, à Liège.
Premier Congrès International des Ouvriers du bois, à Bruxelles, actuellement groupés au nombre de 287,000.
1892. — Premier Congrès International de Gynécologie et d'Obstétrique, à Bruxelles, sous la présidence du docteur Kufferath.
Premier Congrès International sur la Législation douanière et la Réglementation du travail, à Anvers, sous la présidence de M. L. Strauss.
Première Session, à Anvers, de l'Union Internationale de Photographie.
1894. — Premier Congrès International de l'Atmosphère, à l'initiative du lieutenant général Wauvermans. Ce congrès a stimulé le mouvement en faveur de l'aéronautique, qui aboutit à la création de la Fédération aéronautique internationale.
Premier Congrès International des Ouvriers pelletiers, à Bruxelles.
Fondation, à Bruxelles, de l'Institut Colonial International, dont le secrétariat général fut confié à M. Camille Janssens.
Première Conférence maçonnique universelle convoquée à Anvers, par le Grand Orient et le Suprême Conseil de Belgique.
Premier Congrès International de Chimie appliquée,

- dont les dernières sessions ont réuni des milliers d'adhérents.
- Conférence diplomatique en vue de la constitution d'une Union Internationale pour la Publication des traités, convoquée à Berne, sur l'initiative des gouvernements belge et helvétique, et dont l'idée revient au baron Descamps.
- Premier Congrès International de la Presse, à Anvers. Promoteur M. Heinzman Savino, du *Matin* d'Anvers. De ce congrès est sorti le Bureau Central des Associations de Presse.
1895. — Institution, à Gand, d'un Secrétariat International des Ouvriers textiles.
- Premier Congrès International des Actuaire, à Bruxelles, à l'initiative de MM. Manillon et Lépreux.
- Première Conférence Bibliographique Internationale, à Bruxelles, à l'initiative de MM. La Fontaine et P. Otlet. Origine de l'Institut International de Bibliographie qui, à son tour prit l'initiative, en 1907, de provoquer le groupement des Associations Internationales ayant leur siège à Bruxelles, et de fonder ensuite l'Union des Associations Internationales.
1897. — Comité Maritime International constitué à Bruxelles, sous la présidence de M. Auguste Beernaert. On sait l'action prépondérante exercée par cette association, à l'influence de laquelle est due la convocation des Conférences diplomatiques de 1905.
- Assemblée constitutive de l'Association Internationale pour la Protection de la propriété industrielle.
- Premier Congrès International des Avocats, sous la présidence de M. Edm. Picard.
- Premier Congrès International d'Apiculture, à Bruxelles.
- Premier Congrès International de Neurologie, à Bruxelles.
- Dans le domaine de la Législation du Travail, l'initiative partit à la fois de la Belgique et de la Suisse : de cette double initiative est sortie, en 1900, la création de l'Office International du Travail. Le Gouvernement belge collabore à cet office, par la publication d'un *Annuaire de la Législation du Travail*, œuvre de législation comparée universelle.
1898. — Première Conférence Internationale pour la Prophylaxie sanitaire et morale, à Bruxelles.

- Premier Congrès International de l'Art Public, à Bruxelles.
Conférence Internationale pour le Jaugeage des bateaux d'intérieur, à Bruxelles.
1899. — Premier Congrès International de la Petite Bourgeoisie, à Anvers.
1900. — Bureau Socialiste International organisé à Bruxelles.
1901. — Conférence Internationale des Sucres : elle constitue à Bruxelles l'Union Sucrière Internationale, qui introduit des principes économiques nouveaux dans le droit public. Participation à cette œuvre du comte Paul de Smet de Naeyer et du baron Capelle. Premier Congrès International de l'enseignement moyen à Bruxelles.
1902. — Conférence diplomatique pour l'Unification des pharmacopées, à l'initiative du Gouvernement belge.
Premier Congrès International de l'Assistance aux aliénés, à Anvers.
1903. — Premier Congrès International de Laiterie, à Bruxelles. Création d'une Fédération et d'un Bureau permanent. Premier Congrès International des Employés. Création de la Fédération Internationale avec siège à Gand.
1905. — A l'occasion de l'Exposition internationale de Liège, un grand nombre de congrès internationaux ont lieu dans cette ville. Parmi eux plusieurs se réunissent pour la première fois — Premier Congrès International de Sucrerie et de Distillerie, à Liège.
Premier Congrès International de Mécanique agricole, à Liège.
Premier Congrès International médical des Accidents du Travail, à Liège.
Premier Congrès International d'Aviculture.
Première Conférence Internationale des Horaires de Chemins de fer.
Premier Congrès International de Physiothérapie.
Premier Congrès International des Chambres de Commerce.
Premier Congrès International de Radiologie et d'Ionisation.
Premier Congrès International du Bâtiment et des Travaux publics.

- Premier Congrès International de Protection de l'enfance.
Premier Congrès de la Société Internationale de Chirurgie.
Congrès International d'Expansion économique mondiale, convoqué sous l'inspiration de Leopold II, avec le concours direct du Gouvernement belge. Ce Congrès prit une importance exceptionnelle et aborda notamment dans ses résolutions les questions de la Documentation internationale et du Musée mondial, intégrés depuis lors dans l'œuvre de l'Office central des Associations internationales.
Conférence Internationale de Droit maritime, réunie à Bruxelles, à l'initiative du Gouvernement belge.
Constitution d'un Bureau International d'Ethnographie à l'initiative de M. van Overbergh.
1906. — Premier rapprochement des dirigeants des Associations internationales domiciliées en Belgique qui donna lieu en 1907 à la constitution de l'Office central des Associations internationales.
1907. — Premier Congrès International de la Presse périodique, à Bruxelles.
1908. — Conférence Internationale sur le Régime des armes en Afrique, à Bruxelles.
Conférence Internationale sur l'emploi de la saccharine, à Bruxelles.
1909. — Fondation, à Gand, de la Fédération Internationale des Filateurs de lins et d'étoupe.
1910. — Un grand nombre de Congrès internationaux se réunissent à Bruxelles, sous le patronage du Gouvernement, à l'occasion de l'Exposition internationale. De nouveaux congrès se réunissent alors pour la première fois. Il est créé au sein de l'Exposition, un groupe spécial (groupe XXII) des congrès, placé sous la présidence de M. Henry Carton de Wiart.
Premier Congrès Mondial des Associations Internationales, auquel participent des délégués de 132 Associations Internationales. Il crée l'Union des Associations Internationales et fait de l'Office Central, fondé en 1907, son organe d'exécution.
Premier Congrès International d'Agronomie tropicale.
Premier Congrès International des Sciences administratives.

- Premier Congrès Panceltique International.
Premier Congrès International de la Cinématographie.
Premier Congrès International de l'Enseignement technique supérieur (première session).
Conférence Internationale des Bancs d'Epreuves des armes à feu.
Premier Congrès International du Travail à domicile.
Premier Congrès International des Ingénieurs de sondage.
Premier Congrès International des Associations agricoles.
Conférence Internationale Officielle de Statistique commerciale (première session).
1911. — Conférence Internationale de l'Acier (première session).
Premier Congrès International de Pédologie.
Conseil International de Physique, créé à l'initiative de M. Ernest Solvay (première session).
1913. — A Gand, à l'occasion de l'Exposition Universelle, un grand nombre d'Associations Internationales tiendront leurs assises sous le patronage du Gouvernement. Le groupe des congrès est présidé par M. Van den Heuvel. Une deuxième Session du Congrès Mondial des Associations Internationales y aura lieu. Il s'y tiendra un premier Congrès International des Villes.

Quelques faits généraux se dégagent de l'examen de cet historique.

1° Le mouvement international en Belgique est fort ancien. Il remonte à 1847. Or, le premier de tous les congrès internationaux s'est tenu en 1840, à Londres : ce fut un Congrès International contre l'Esclavage. De 1840 à 1847, n'ont eu lieu que trois autres congrès, deux à Londres : Congrès International de l'Alliance évangélique et Congrès International de la Paix, et le troisième à Francfort : Congrès International pénitentiaire.

2° Depuis 1847, le mouvement s'est continué en Belgique d'une manière ininterrompue et en se développant sans cesse. On compte 420 réunions internationales ayant tenu leurs assises sur sol belge. La France seule, à raison de ses expositions universelles de 1878, de 1889 et de 1900, a dépassé ce chiffre.

3° Dans le domaine international, la plupart des idées, et les principales créations d'utilité générale ont pris naissance en Belgique ou y ont trouvé les moyens nécessaires de réalisation ou d'expansion.

4° Les personnalités les plus éminentes de la Belgique ont contribué à la création et au développement des institutions internationales. Pour ne citer que des morts, sans parler des souverains et particulièrement de Leopold II, les noms suivants sont indissolublement liés au mouvement international : Quetelet, Vissschers, Ducpétiaux, de Laveleye, Lambermont, Frère-Orban, Le Jeune, Beernaert.

5° Beaucoup d'initiatives prises par la Belgique ont dû être abandonnées et reprises ensuite à l'étranger faute d'avoir reçu, en leur temps, un appui officiel suffisant ou un concours d'hommes préparés aux tâches nouvelles. Pour l'exécution, les moyens nécessaires ont maintes fois manqué aux idées nouvelles. C'est pourquoi en ces dernières années, d'autres pays ont pu faire leurs des œuvres qui, à raison des antécédents, auraient dû revenir à la Belgique. Beaucoup d'institutions permanentes, dérivant de cette initiative et qui par suite auraient dû être établies en Belgique, ont été installées à l'étranger par le fait que ces rétroactes étaient mal connus ou que l'action belge ne s'est pas montrée assez diligente. C'est le cas du Bureau Postal Universel (Berne), qui fut discuté à Bruxelles dès 1853 ; de l'Office Central des Transports internationaux installé à Berne, alors que le Congrès International des Chemins de fer a vu le jour à Bruxelles ; de l'Institut International de Statistique, qu'il a été proposé de fixer à La Haye, alors que l'institution des congrès de statistique est due à Quetelet ; de l'Office International d'Hygiène, fixé à Paris, sans égard pour la préparation qui en avait été faite par la Belgique ; de la Conférence de la Paix et de la Cour d'Arbitrage, installés à La Haye et pour lesquels les premières démarches russes furent faites en Belgique ; de l'Institut International d'Agriculture installé à Rome, alors que le mouvement d'internationalisation dans l'agriculture, l'horticulture, la botanique et nombre d'autres branches connexes, a pris naissance en Belgique.

6° Malgré ces dernières circonstances, la Belgique est de très loin le pays où le mouvement international a été et est au total le plus intense. En effet, d'après les relevés publiés dans *l'Annuaire de la Vie Internationale*, depuis l'origine (1840), il a été créé 514 organismes internationaux. Environ 400 sont actuellement en activité régulière et ont une existence permanente. De ce nombre, III ont actuellement leur domicile en Belgique et 45 y ont établi leur siège fixe. Ce dernier nombre dépasse celui de tout autre pays. Il n'y a, en effet, que 169 associations internationales qui aient définitivement jusqu'ici fixé leur siège.

Si, de longue date, la Belgique a été choisie spontanément

comme siège par des associations, des bureaux permanents et des instituts internationaux, tant libres qu'officiels, c'est que des raisons puissantes et purement objectives justifiaient un tel choix.

La Belgique, pays déclaré et garanti perpétuellement neutre par les États, est placé au carrefour de trois grandes nations qui personnifient chacune un grand génie civilisateur : la France, le génie latin ; l'Allemagne, le génie germanique ; l'Angleterre, le génie anglo-saxon. Elle est reliée directement par Anvers à tous les pays d'Outremer.

Outre sa neutralité et sa situation topographique, grâce à laquelle son territoire est traversé par les grandes lignes ferrées internationales, la Belgique offre d'autres avantages pour y établir un Centre International : le milieu lui-même s'harmonise avec les nécessités d'un tel centre. La Belgique, on l'a dit souvent, a ce rare bonheur de n'avoir ni haines de races, ni préjugés, héréditaires, ni ambition kilométrique.

Le peuple belge a des institutions nationales basées sur la liberté la plus large et imbues de l'esprit le plus démocratique. Le pays a joui des bienfaits d'une paix ininterrompue depuis quatre-vingt-trois ans, soustrait non seulement aux guerres, mais encore aux révolutions intérieures. La nation s'est fait remarquer par sa grande activité dans tous les domaines : social, artistique et économique (1). Bruxelles, sa capitale, forme un milieu intellectuel des plus développés et des mieux outillés. Les Belges ont l'esprit d'organisation, d'entreprise et de travail. Ils ont aussi, à un haut degré, l'esprit international, non pas uniquement par tendance sentimentale ou conviction raisonnée, mais parce qu'à toutes les époques de leur histoire, ils ont vécu au contact des réalités internationales. Dans les temps passés, leur territoire, constamment disputé, a été le véritable champ de bataille de l'Europe ; dans les temps actuels leur existence même est étroitement et nécessairement liée à l'expansion mondiale de leur commerce et de leur industrie. La préparation dans les écoles aux carrières d'expansion, le contact avec l'étranger au dedans, et au dehors, dans les pays où ils ont de nombreux établissements, ont ouvert l'esprit de ce peuple à la compréhension très intime des civilisations et des milieux les plus divers. Leur hospitalité est naturellement large et impartiale, parce qu'elle est basée sur

(1) Sur la base du chiffre de la population, la Belgique tient le record du commerce mondial ; sur la base de l'étendue du territoire elle tient le record des chemins de fer. La part considérable des Belges dans les entreprises économiques internationales et sur leurs établissements à l'étranger est un fait de notoriété.

une réciprocité partout nécessaire (1). La connaissance des principales langues véhiculaires mondiales est fort répandue en Belgique. La vie économique, matière et travail, grâce à la fidélité de tous les partis politiques aux traditions de liberté douanière, est tout entière basée sur les bas prix, ce qui rend l'existence en Belgique meilleur marché que partout ailleurs.

Le rôle international de la Belgique s'est aussi affirmé dans une série de conflits où ses représentants officiels ont été appelés à jouer le rôle éminent d'arbitres.

On doit déduire de ces considérations que la fixation en Belgique du Centre du mouvement international est fondée sur des causes générales, profondes et indépendantes de circonstances purement passagères. La Belgique a véritablement une vocation internationale ; elle a la mission de favoriser et de développer cet esprit international qui lui est devenu naturel et comme inné.

On peut à cet égard citer cette page suggestive que HENRI PIRENNE, l'historien bien connu, a consacré à la formation de la vie nationale en Belgique :

« Rien ne paraît plus déconcertant à première vue, plus désordonné que l'histoire des Pays-Bas méridionaux avant la période bourguignonne. Tous les mobiles par lesquels on a coutume d'expliquer la formation des États lui font généralement défaut. On y chercherait vainement soit l'unité géographique, soit l'unité de race, soit l'unité politique. La Belgique forme, en effet, une contrée sans frontière naturelle, où l'on parle deux langues, et qui depuis le traité de Verdun (845), relève de la France à gauche de l'Escaut et de l'Allemagne à droite de ce fleuve. A partir du X^e siècle, cette terre de contrastes se découpe en une foule de principautés bizarrement dessinées et bilingues pour la plupart. Enfin, pour comble de confusion, les circonscriptions ecclésiastiques s'y croisent comme au hasard avec les circonscriptions politiques, et rattachent le pays sans tenir compte de la nature de ses habitants, ici à l'archevêché germanique de Cologne, là à la métropole romane de Reims.

» A y regarder de près, cependant, on s'aperçoit que les ténèbres ne sont pas si impénétrables qu'il paraît tout d'abord. De l'histoire particulière des comtés, des duchés et des principautés épiscopales, qui se pressent sur notre sol, on peut, sans trop de peine, dégager les grandes lignes et

(1) Sur le mouvement international des Etudiants dans les Universités belges, voir *La Vie Internationale*, t. II, p. 409 Voir aussi les publications de l'Université Nouvelle et de l'Ecole Internationale des Hautes Etudes.

comme la texture générale de l'histoire commune. Si l'on a tardé à le reconnaître, c'est que l'on a, pendant trop longtemps, traité l'histoire de Belgique comme si le monde finissait à nos frontières ; c'est que l'on ne s'est pas avisé de cette vérité pourtant si éclatante que nul peuple n'a subi plus continuellement et plus profondément que le nôtre l'action de ses voisins, qu'il faut dès lors chercher le secret de notre histoire en dehors d'elle, qu'il faut, enfin, pour la comprendre, l'étudier à la lumière de celle des grands États qui nous entourent, et considérer la Belgique divisée ethnographiquement entre la race romaine et la race germanique, de même qu'elle l'est politiquement entre la France et l'Allemagne, comme un microcosme de l'Europe occidentale. Ainsi envisagée, notre histoire prend sa pleine signification; elle cesse d'être un amas d'événements particuliers et sans portée ; son unité provient, non de la communauté de races comme en Allemagne, non de l'action centralisatrice d'une monarchie héréditaire comme en Angleterre et en France, mais de l'unité de la vie sociale. Les bassins de l'Escaut et de la Meuse n'ont pas seulement servi de champ de bataille à l'Europe, c'est par eux aussi que s'est effectué le commerce des idées entre le monde latin et le monde germanique, qui se touchent sur leur territoire. Ce sont leurs ports qui, pendant des siècles, ont été les entrepôts des marchandises du nord et du midi. Comme notre sol, formé des alluvions des fleuves venant de France et d'Allemagne, notre culture nationale est une sorte de syncrétisme ou l'on trouve, mêlés l'un à l'autre et modifiés l'un par l'autre, les génies de deux races. Sollicitée de toutes parts, elle a été largement accueillante, elle est ouverte comme nos frontières, et l'on retrouve chez elle à ses grandes époques le riche et harmonieux assemblage des meilleurs éléments de la civilisation franco-allemande. C'est dans cette admirable réceptivité, dans cette rare aptitude d'assimilation que réside l'originalité de la Belgique ; c'est à quoi elle doit d'avoir possédé, sans sacrifier l'individualité des deux races dont elle est faite, une vie nationale commune à chacune d'elles. »

Situation comparée de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne

[338(42:43:44)]

Au point de vue mondial, autant qu'au point de vue européen, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne sont les trois pays qui jouent en ce moment, qu'il s'agisse de problèmes politiques

ou économiques, un rôle prépondérant ; leur attitude, dans la plupart des graves questions qui agitent l'opinion internationale, est le plus souvent décisive. La plupart des conflits internationaux qui menacent de mettre l'Europe à feu et à sang ont pour initiateurs, d'une manière ouverte ou occulte, soit les gouvernements, soit des gens d'affaires de l'une ou de plusieurs de ces puissances. Il semble, dès lors intéressant de fournir quelques renseignements statistiques concernant l'importance réelle et relative de chacune de ces nations ; on les donnera sans commentaires à titre purement documentaire et objectif.

Dans un premier tableau on trouvera des renseignements démographiques :

MATIÈRE	ALLEMAGNE	GRANDE-BRETAGNE	FRANCE
Territoire métropolitain (1).	540.858	313.607	536.463
Population en 1910.	64.926.000	44.902.000	39.600.000
Accroissement depuis 1875 ..	52 o/o	37 %	8 0/0
Excédent des naissances en 1910.	13.6 0/00	11 0/00	1.8 0/00
Proportion des décès en 1890	24.3 0/00	19.4 0/00	22.9 0/00
Proportion des décès en 1910	16.2 0/00	13.9 0/00	17.9 0/00
Diminution de la mortalité en 20 ans.	33.3 0/0	28.4 0/0	21.8 0/0

Voyons, d'une manière comparée quelles sont les ressources financières dont disposent les gouvernements, quelle est leur situation, leur crédit ; à combien s'élève la fortune nationale, etc. Nous ferons cette comparaison non seulement entre les pays, mais autant que possible en faisant entrer le facteur temps dans les évaluations de façon que l'on puisse se représenter les progrès effectués par eux.

Tout d'abord quelles sont les ressources que les gouvernements ont à leur disposition grâce aux impôts, droits, péages, douanes, et d'autre part, quel est le montant de leur dette? liest répondu à ces questions dans le tableau suivant dont les nombres sont établis en francs.

(1) Ces superficies s'entendent colonies exclues. Elles sont évaluées en km².

OBJET	ALLEMAGNE ET ÉTATS FÉDÉRÉS	GRANDE- BRETAGNE	FRANCE
Revenus d'État : 1881	3.575.500.000	2.143.000.000	3.785.500.000
Id. 1911.....	10.667.500.000	5.208.250.000	4.444.750.000
Dettes totales 1911.....	25.715.000.000	18.693.750.000	32.542.500.000
Dette par tête d'habitant. . .	395.88	412.88	832.63
Cours moyen des emprunts d'État (1).....	102.09 et 93.32 %	79.32 %	95.61 %
Taux moyen de l'intérêt (1) .	3.92 et 3.75 %	3.15 %	3.14 %.

A côté de la fortune gouvernementale, il convient d'examiner la fortune privée. Elle est assez difficile à établir exactement. Il faut se contenter des évaluations fournies par des recensements officiels dressés dans le but de déterminer les impôts à payer ou par des particuliers à l'usage de leurs publications. Les unes et les autres sont sujettes à caution et on ne les donne qu'en faisant les réserves d'usage.

En Allemagne, Ballod a estimé la richesse nationale à 337 milliards et demi ; Mulhall a estimé celle de la Grande-Bretagne à 375 milliards, et Paul Leroy-Beaulieu celle de la France à 212 milliards et demi. Les estimations des particuliers sont ordinairement plus ou moins tendancieuses. S'ils poursuivent un but de critique et de dénigrement à l'égard de leur gouvernement, ils ont une tendance à sous-évaluer la richesse de leur pays ou à surévaluer celle des autres nations. Si leur objectif est de dresser un panégyrique de leur patrie, ils seront tentés de faire le contraire. Les calculs officiels eux, sont plutôt en dessous de la réalité, les contribuables cherchant à cacher leur situation de fortune véritable. Mais s'il est impossible de calculer avec quelque précision la richesse réelle d'un pays, il est plus aisé d'établir avec exactitude leur richesse en or monnayé. La voici en millions de francs :

PAYS	TOTAL	PAR HABITANT
Allemagne.....	5.375	82 1/2
Grande-Bretagne.....	2.962 1/2	65
France.....	4.862 1/2	123 3/4

(1) Il s'agit pour l'Allemagne du 4 p.c. et du 3 1/2 p.c.

Il est à noter qu'en Angleterre, l'usage des instruments de crédit étant beaucoup plus développé, le besoin d'or monnayé ne s'y fait pas sentir avec autant d'intensité que dans les autres pays.

Un moyen permettant d'apprécier le progrès de la richesse et du bien-être dans un pays c'est l'épargne. Voici les données y relatives pour l'année 1910 :

PAYS	NOMBRE DE LIVRETS	MONTANT TOTAL DES DÉPÔTS EN FRANCS	MONTANT DES DÉPÔTS EN FRANCS PAR HABITANT
Allemagne.....	21.534.000	20.975.625.000	323.13
Grande-Bretagne (1).	13.209.000	5.527.875.000	122.82
France.....	14.069.000	5.643.125.000	142.50

L'épargne est moins développée en Grande-Bretagne qu'en Allemagne parce que, d'une part, l'esprit d'entreprise y est plus général et les classes moyennes n'hésitent pas à aventurer leurs économies dans les affaires industrielles et commerciales. Elles consacrent, d'autre part, une large part du produit de leur travail et de leurs revenus à des fins immédiates, comme l'amélioration de leur régime alimentaire, les œuvres de mutualité et de coopération, l'introduction d'un plus grand confort dans leur vie privée.

Quelques détails relatifs à la puissance économique des trois pays considérés sont à leur place ici. L'agriculture, l'industrie et le commerce seront successivement comparés. Tout d'abord, comment les terres exploitées sont-elles réparties entre les différents genres de culture :

GENRES DE CULTURE	ALLEMAGNE	GRANDE-BRETAGNE	FRANCE
Champs et vignes.....	48,8 %	24,2 %	59,4 %
Prés et pâturages.....	16,0 %	53,6 %	10,5 %
Forêts et bois.....	25,9 %	4,0 %	15,3 %
Terres improductives...	9,3 %	18,2 %	14,3 %

(1) Les chiffres relatifs à la Grande-Bretagne sont ceux de l'année 1909.

Tandis que l'Allemagne et la France s'adonnent surtout à la culture des céréales, la majeure partie du territoire agricole de la Grande-Bretagne est réservée aux pâtures. La grande propriété, autant que le manque de bras, par suite de la désertion des campagnes ont, petit à petit, poussé ce pays à la pratique de ce mode d'exploitation. Une vive réaction en faveur du retour à l'agriculture proprement dite se dessine en ce moment à l'initiative du gouvernement britannique et des clubs économiques. C'est surtout à l'élevage du mouton que l'on s'adonne en Grande-Bretagne, tandis qu'en Allemagne, l'élevage du porc constitue la spécialité du campagnard. Jusque vers 1875, l'Allemagne élevait également le mouton (24,999,000).

ESPECES	ALLEMAGNE 1907	GRANDE-BRETAGNE 1911	FRANCE 1910
Chevaux.....	4.345.000	1.627.000	3.198.000
Gros bétail.....	20.631.000	7.114.000	14.532.000
Moutons.....	7.704.000	26.495.000	17.111.000
Porcs	22.147.000	2.822.000	6.900.000

Malgré la faible étendue de ses pâtures, l'Allemagne nourrit un nombre considérable de bestiaux au moyen de résidus industriels (sucrierie, distillerie, brasserie, etc.). C'est de même grâce à un usage énorme des engrais chimiques qu'avec un territoire cultivé réduit, comparativement à la France, sa production agricole est relativement plus considérable ainsi que le montre le tableau ci-dessous. Tandis qu'en France on emploie 80 kilogr. 6 d'engrais par kilomètre carré, en Allemagne on en utilise 1,204 kilogr. 8, c'est-à-dire quinze fois plus. Il faut tenir compte également de la plus grande fertilité naturelle du sol français. L'Allemagne a dû rendre fertiles des terres incultes.

La production des céréales en tonnes, en Allemagne et en France en 1911, fut la suivante :

GENRES DE CÉRÉALES	ALLEMAGNE	FRANCE
Froment et seigle.....	14.932.400	10.381.600
Orge et avoine	10.864.000	6.193.700
Pommes de terre	34.374.200	11.527.900
Betteraves	27.168.363	3.955.040

L'Allemagne à un rendement par hectare de 2,000 kilogr. pour le froment, 1,700 pour le seigle et l'avoine, 1,900 pour l'orge, 10,000 pour la pomme de terre. Le rendement de la France est de 1,380 kilogrammes pour le froment, 1,430 pour le seigle et l'orge, 1,260 pour l'avoine et 7,420 pour la pomme de terre. Le développement de l'industrie de la bière a donné beaucoup d'extension dans l'Empire d'Allemagne à la culture de l'orge.

Si de l'agriculture nous passons à l'industrie, la production en milliers de tonnes des principales ressources minières en 1910, s'établit comme suit :

GENRES DE MINERAIS	ALLEMAGNE	GRANDE-BRETAGNE	FRANCE	PRODUCTION MONDIALE
Houille et lignite....	222.375	268.677	38.350	1.152.000
Coke	23.600	19.642	2.688	97.000
Minerais de fer (1)..	3.878.000 (2)	1.300.000	3.300.000	22.408.000
Fer brut et acier.....	14.794 (2)	10.173	4.038	67.000

La durée des gisements de houille actuellement connus est évaluée à 1,000 ans pour l'Allemagne, 500 ans pour la France et 300 ans pour la Grande-Bretagne.

A côté de la production, la consommation est toujours intéressante à connaître, car elle permet de se représenter l'importance de l'utilisation sur place pour les besoins ménagers, industriels ou les services publics et l'importance des exportations ou des importations. La consommation du charbon en Allemagne est de 3.25 tonnes par habitant ; elle est de 4.07 en Grande-Bretagne et 1.41 en France. Cela représente donc une consommation annuelle de 211,009 milliers de tonnes pour l'Allemagne ; la production suffit donc à peine à la consommation. En France, la consommation totale est de 30,336 milliers de tonnes : le pays possède dès lors la faculté d'exporter. La consommation britannique s'élevant à 180,951 milliers de tonnes, il est possible à la Grande-Bretagne d'en exporter énormément.

La production du cuivre est nulle dans les trois pays comparés. Ils doivent s'en fournir aux Etats-Unis, mais la consommation s'est élevée, en 1911, à 225.8 milliers de tonnes pour l'Allemagne et à 159.4 milliers de tonnes pour la Grande-Bretagne. La consommation mondiale, la même année, fut de 959 milliers de tonnes.

(1) Il s'agit ici de la richesse des gisements exploités et non de la quantité annuelle produite.

L'Allemagne à un rendement par hectare de 2,000 kilogr. pour le froment, 1,700 pour le seigle et l'avoine, 1,900 pour l'orge, 10,000 pour la pomme de terre. Le rendement de la France est de 1,380 kilogrammes pour le froment, 1,430 pour le seigle et l'orge, 1,260 pour l'avoine et 7,420 pour la pomme de terre. Le développement de l'industrie de la bière a donné beaucoup d'extension dans l'Empire d'Allemagne à la culture de l'orge.

Si de l'agriculture nous passons à l'industrie, la production en milliers de tonnes des principales ressources minières en 1910, s'établit comme suit :

GENRES DE MINERAIS	ALLEMAGNE	GRANDE-BRETAGNE	FRANCE	PRODUCTION MONDIALE
Houille et lignite....	222.375	268.677	38.350	1.152.000
Coke	23.600	19.642	2.688	97.000
Minerais de fer (1).	3.878.000 (2)	1.300.000	3.300.000	22.408.000
Fer brut et acier	14.794 (2)	10.173	4.038	67.000

La durée des gisements de houille actuellement connus est évaluée à 1,000 ans pour l'Allemagne, 500 ans pour la France et 300 ans pour la Grande-Bretagne.

A côté de la production, la consommation est toujours intéressante à connaître, car elle permet de se représenter l'importance de l'utilisation sur place pour les besoins ménagers, industriels ou les services publics et l'importance des exportations ou des importations. La consommation du charbon en Allemagne est de 3.25 tonnes par habitant ; elle est de 4.07 en Grande-Bretagne et 1.41 en France. Cela représente donc une consommation annuelle de 211,009 milliers de tonnes pour l'Allemagne ; la production suffit donc à peine à la consommation. En France, la consommation totale est de 30,336 milliers de tonnes : le pays possède dès lors la faculté d'exporter. La consommation britannique s'élevant à 180,951 milliers de tonnes, il est possible à la Grande-Bretagne d'en exporter énormément.

La production du cuivre est nulle dans les trois pays comparés. Ils doivent s'en fournir aux États-Unis, mais la consommation s'est élevée, en 1911, à 225.8 milliers de tonnes pour l'Allemagne et à 159.4 milliers de tonnes pour la Grande-Bretagne. La consommation mondiale, la même année, fut de 959 milliers de tonnes.

(1) Il s'agit ici de la richesse des gisements exploités et non de la quantité annuelle produite.

(2) Luxembourg inclus.

Ajoutons encore quelques renseignements au sujet de l'industrie cotonnière :

PAYS	NOMBRE DE BOBINES EN 1912	CONSOMMATION EN BALLES 1910-1911
	10.598.752	1.685.192
Grande-Bretagne	55 164 704	2 281 180
France	7.400.000	945.815
Industrie mondiale	140.265.000	18.226.000

Les trois pays doivent se fournir de coton à l'étranger ou dans leurs colonies.

Il nous reste à donner quelques renseignements généraux concernant le commerce international des trois grandes puissances. La comparaison entre deux époques prises à vingt années d'intervalle permet de se rendre compte du progrès réalisé par chaque peuple en particulier.

COMMERCE EXTÉRIEUR MILLIERS DE FRANCS	ALLEMAGNE	GRANDE- BRETAGNE	FRANCE
1891			
Importations.....	5.188.500	9.539.875	4.827-375
Exportations.....	3.969.375	6.313.750	3.614.375
TOTAL..	9.157.875	15.853.625	8.441.750
1911			
Importations.....	12.132.125	14.723.625	8.160.625
Exportations	10.132.625	11.580.000	6.172.125
TOTAL .	22.264.750	26.303.625	14.332.750
Accroissement.....	143.1 %	65.9 %	105.1 %

Le commerce extérieur des trois pays a donc considérablement augmenté, mais l'augmentation des affaires allemandes a

été particulièrement forte ; le pourcentage d'accroissement est plus du double de celui du commerce extérieur britannique. Pour les trois pays, le commerce d'exportation consiste surtout en produits manufacturés, tandis que les matières premières sont essentiellement pour eux des produits d'importation. Parmi ceux-ci, la Grande-Bretagne seule voit figurer un fort contingent de produits de consommation immédiate : céréales, fruits, légumes, etc. L'exportation des produits manufacturés a passé, pour l'Allemagne, de 3,615 millions de francs en 1901, à 5,993 3/4 en 1910, c'est-à-dire un accroissement de 65. 8 p. c.

En Grande-Bretagne, ce trafic a passé de 5,692 1/2 millions de francs à 8,742 1/2, c'est-à-dire un progrès de 53. 6 p. c., et en France de 2,248 3/4 millions de francs à 3,445 millions, soit un gain de 53.2 p. c. Ces chiffres montrent que tandis qu'en Allemagne et en Grande-Bretagne c'est surtout l'industrie manufacturière qui a provoqué l'accroissement du commerce extérieur, en France au contraire, cette industrie ne s'est pas développée aussi grandement et l'accroissement du chiffre des affaires y est dû à d'autres produits que les produits de fabrique.

C'est évidemment le facteur économique qui de plus en plus de nos jours joue le grand rôle dans les relations internationales et les différends entre États ont toujours davantage pour mobiles des rivalités commerciales. A ce point de vue, il est intéressant de rechercher quels sont les fournisseurs des trois grandes puissances ici considérées, autrement dit d'établir l'importance de leur rôle comme acheteur sur le marché mondial. Le tableau suivant indique dans quelle proportion elles sont les clientes des divers pays d'Europe et des États-Unis d'Amérique et quel est dans les exportations de ces pays, la part qu'elles prélèvent chacune.

PAYS	ALLEMAGNE	GRANDE-BRETAGNE	FRANCE
Allemagne.....		7,5 %	4,3 %
Grande-Bretagne	8,5 %		5,7 %
Autriche-Hongrie.....	45,1 %	10,4 %	3,0 %
Belgique.....	27,4 %	15,3 %	16,8 %
États-Unis.....	14,4 %	29,0 %	6,7 %
France	12,7 %	22,0 %	
Italie.....	16,5 %	9,0 %	10,6 %
Pays-Bas	52,3 %	20,4 %	6,2 %
Russie.....	27,1 %	20,2 %	6,2 %
Suisse.....	23,2 %	16,5 %	11,0 %

L'Allemagne intervient donc pour plus du quart dans les exportations de la Belgique et de la Russie, pour près du quart dans les exportations de la Suisse, pour près de la moitié dans les exportations de l'Autriche-Hongrie et pour plus de la moitié dans celles des Pays-Bas.

La Grande-Bretagne est la meilleure cliente des Etats-Unis, de la France, des Pays-Bas et de la Russie. Quant à la France, elle a fait de ses voisins la Belgique, la Suisse et l'Italie, ses meilleurs fournisseurs.

Ce qui est curieux à constater, c'est que ces trois puissances sont également, dans une certaine proportion, les clientes les unes des autres. La Grande-Bretagne a expédié vers l'Allemagne 8.5 p. c. de ses exportations et 5.7 p. c. vers la France. Malgré l'entente cordiale il y a donc plus d'Anglais qui doivent désirer de vivre en paix avec l'Allemagne pour y conserver leurs débouchés, qu'il n'y en a qui désirent de vivre en paix avec la France. Par contre, la France écoule 22 p. c. de ses exportations vers la Grande-Bretagne et 12.7 p. c. seulement vers l'Allemagne, ce qui constitue néanmoins une contribution importante.

La Russie, l'alliée de la France, ne lui expédie que 6 p. c. de ses exportations, tandis qu'elle en envoie 27.1 p. c., plus du quart, chez sa rivale, l'Allemagne !

La prospérité économique d'un peuple étant en grande partie en raison directe du perfectionnement de son outillage, il sera utile de comparer les moyens de transport dont disposent les trois pays étudiés. Les chiffres relatifs aux chemins de fer et leur importance quant au territoire et à la population sont spécialement suggestifs.

CHEMINS DE FER	ALLEMAGNE	GRANDE-BRETAGNE	FRANCE
Longueur des lignes en 1870 .	19.575 km.	24.999 km.	17.931 km.
Longueur des lignes en 1910 .	61.148 —	37.579 —	49.385 —
Superficie moyenne par kilomètre.....	8.1 km ²	8.3 km ²	10.8 km ²
Population moyenne par kilomètre.....	1.070	1.190	800

L'accroissement de la longueur des lignes exploitées a été considérable surtout en Allemagne et en France. La conformation géographique de la Grande-Bretagne ne nécessite pas un réseau aussi étendu, aussi complexe qu'en Allemagne et en

France. Il ne faudrait pas croire que la Grande-Bretagne se trouve en état d'infériorité à cet égard vis-à-vis des deux autres pays.

Mais l'importance des réseaux de chemin de fer n'est pas seule à envisager ; il importe d'établir également quel est leur réseau fluvial. On le considère de nouveau et avec raison, comme un des facteurs essentiels de l'outillage économique. A côté des voies d'eau naturelles on s'est efforcé de créer des canaux à grande section et d'améliorer la navigabilité des rivières et des fleuves. A ce point de vue, l'Allemagne a pris une véritable avance : la longueur de son réseau navigable est de 24,519 kilomètres en Allemagne, alors qu'il n'est que de 13,087 en Grande-Bretagne et de 12,913 en France. La France a un réseau relativement fort restreint et ses cours d'eau naturels sont loin d'avoir été perfectionnés et régularisés, dans la mesure où il serait possible de le faire. La Grande-Bretagne a pour suppléer à son réseau navigable, l'énorme étendue de ses côtes et son trafic de cabotage.

Les chiffres suivants permettent de se rendre un compte exact du progrès réalisé par la marine marchande :

MARINE MARCHANDE	ALLEMAGNE	GRANDE-BRETAGNE	FRANCE
Tonnage net des navires en 1891	1.416.300	8.933.500	786.600
.....			
Tonnage net des navires en 1911	2.888.200	12.240.700	1.325.100
Accroissement en 20 ans	103.9 %	37.0 %	68.5 %
Part dans la marine mondiale en	7.4 %	46.8 %	4.1 %
Part dans la marine mondiale en 1911	10.1 %	43.0 %	4.6 %

La Grande-Bretagne conserve de loin sa primauté en ce qui concerne la marine marchande, mais sa puissance relative a cependant diminué. Néanmoins, la plupart des pays, l'Allemagne et la France y comprises, sont toujours obligés de passer par son intermédiaire pour écouler leurs produits et se procurer leurs matières premières.

Comme dernier élément d'appréciation au point de vue économique, dans le tableau suivant est consignée une statistique comparée du mouvement en 1909, des postes, des télégraphes et des téléphones.

POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES	ALLEMAGNE	GRANDE- BRETAGNE	FRANCE
<i>Postes.</i>			
Nombre de bureaux	50.575	24.062	13.631
Bureaux par 100.000 habi- tants.....	79.4	53.3	34.7
Nombre de pièces expédiées	6.681.000.000	5.238.000.000	3.566.000.000
Mandats : nombre.....	211.498.000	139.294.000	61.495.000
valeur totale	14.147.500.000 fr.	2.445.000.000 fr.	2.720.000.000 fr.
valeur par habit ..	fr. 222,13	fr. 54,25	fr. 69,25
<i>Télégraphes</i>			
Nombre de bureaux	43.680	13.795	19.241
Bureaux par 100,000 habi- tants.....	69	31	49
Longueur totale des lignes.....	1.950.337 km.	914.118 km.	669.923 km.
Longueur par habitant	30 ^{m6}	20 ^{m3}	17 ^{m1}
<i>Téléphones.</i>			
Nombre de postes	974.640	613.460	219.333
Longueur des lignes	4.646.285 km.	2.755.203 km.	1.188.330 km.
Nombre de	1.670.178.000	707.265.000	253.808.000
Communications par habit	26,2	15,7	6,5

On peut aussi considérer comme un facteur important de richesse et de puissance économique, le développement de l'enseignement. Il est devenu d'usage général d'apprécier celui-ci d'après le degré d'instruction des recrues. Sur 1,000 soldats, il y avait en Allemagne en 1908, 0,2 p. m. illettrés, contre 10 p. m. en Grande-Bretagne en 1904 et 32 p. m. en France en 1907.

A côté des forces créatrices de richesse existent des forces improductives de défense et de guerre que les gouvernements s'évertuent de développer dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour. Les trois pays envisagés sont précisément ceux qui se sont engagés le plus avant dans cette voie des dépenses stériles (1). Déjà antérieurement il a été fourni des renseignements sur les budgets militaires des grandes puissances et leurs dépenses navales. Nous les complétons par ce dernier tableau.

(1) *La Vie Internationale*, 1.1, p. 577 ; t. II, p. 102.

	ALLEMAGNE	GRANDE- BRETAGNE	FRANCE
Effectifs en temps de paix	656.144	186.400	563.596
Effectifs en temps de guerre.....	3.600.000	1.500.000	3.400.000
Déplacement en tonnes des vaisseaux de guerre	1.175.400	2.651.000	851.700
Dépenses en francs (1912)	1.762.250.000	1.834.625.000	1.343.750.0
Dépenses par tête d'habitant	26.47	40.23	33.85
..			

N'est-il pas profondément désolant de songer que tout cet épanouissement grandiose de trois des puissances les plus progressives du monde serait arrêté et anéanti, si pour une cause, vraisemblablement futile au regard de l'énormité des désastres, elles devaient se laisser englober dans une guerre meurtrière. On ne peut mieux faire que de terminer cette notice, quelque peu ardue, en formulant ardemment le vœu de les voir continuer à se développer côte à côte, nouer entre elles des liens moraux et matériels de plus en plus solidaires et s'engager dorénavant, comme elles semblent avoir pris depuis quelques années la sage habitude de le faire, pour aplanir leurs conflits inévitables, dans les voies de la justice et de la raison, au lieu de recourir aux massacres et à la violence.

FAITS ET DOCUMENTS

SOMMAIRE : Documentation scolaire internationale. — Visites internationales. — Œuvre internationale des Missions d'Afrique. — Limitation internationale de la production du charbon. — Fédération internationale des ouvriers des transports. — Facilités douanières. — Enquête internationale sur l'enseignement secondaire. — Nombre des universités en Europe. — Carat métrique international. — Groupement des physiciens et des chimistes espérantistes. — Nouvelle unité astronomique. — Réglementation internationale des analyses des denrées alimentaires. — Statistique des expositions. — Appel en faveur des Pêcheurs d'éponges. — Poisson africain sur le marché de Paris. — Compagnie internationale des Wagons-Lits et des Grands Hôtels. — Publicité de l'Exposition Universelle de Gand. — Accroissement de la production mondiale du pétrole.

Documentation scolaire internationale.—Le Bureau de la Fédération internationale des Instituteurs organise des enquêtes à propos des différentes questions pouvant intéresser le corps enseignant primaire. Il a notamment fait une étude comparée de l'organisation de l'enseignement complémentaire dans les divers pays, dressé une liste internationale des revues pédagogiques, organisé une enquête sur l'usage des punitions corporelles, dressé une statistique de la fréquentation scolaire, un tableau comparatif des programmes d'enseignement, une étude comparée relative aux lois et règlements concernant les pensions des instituteurs. Les résultats de ces travaux sont publiés dans *La Documentation scolaire internationale*. Le Comité exécutif, réuni à Bruxelles, le 1^{er} février, a décidé de publier cette année des statistiques et des enquêtes relatives à la surpopulation des classes, les pensions des veuves et des orphelins d'instituteurs, l'inspection de l'école primaire, les rapports entre l'instituteur en chef et ses adjoints. [001 : 37 (∞)]

Visites internationales. — Les visites internationales sont l'un des moyens les plus importants pour rapprocher les peuples. Au cours

de l'année dernière, aucune visite internationale n'a exercé une action aussi grande que celle que la Baronne de Suttner fit aux États-Unis, ce « pays des remèdes pour tous les maux sociaux ».

Cette visite fut organisée et dirigée par M^{me} Andréa Hofer-Proudfot, une internationaliste convaincue, qui a principalement séjourné en Europe pendant les dernières huit années, pour y vivre de la vie des différents peuples et étudier leurs conditions sociales et morales dans le but de donner aux Américains une connaissance meilleure des aspirations européennes. C'est elle qui décida la Baronne de Suttner à entreprendre le long voyage qui la tint pendant six mois éloignée de Vienne. Ce voyage ne fut pas une sinécure. Plus de 150 réunions et conférences eurent lieu dans un espace de 80 jours, imposant aux deux dames un déplacement de 25,000 milles et les mettant en rapport avec plus de 400,000 personnes. Partout des foules énormes coururent pour entendre les oratrices et en de multiples occasions, promirent unanimement leur coopération. Une immense sympathie fut éveillée en faveur de l'idéal international auquel des groupements de toute nature, commerciaux, universitaires, religieux apportèrent leur adhésion. Parmi ces groupements il y a lieu de citer la Fédération nationale des Clubs féminins dont l'assemblée biennale réunie à San Francisco, a mis la question du rapprochement des peuples sur son programme et l'a signalé par ce fait à l'attention de plus d'un million de femmes.

Ces deux dames furent reçues par le président des États-Unis ; elles furent les hôtes de M. W. Jennings Bryan et se rencontrèrent avec M. Roosevelt ; elles prirent contact avec de nombreux sénateurs, membres du congrès, juges, chanceliers d'universités, et partout les hommes les plus en vue manifestèrent de leur enthousiasme en faveur de l'idéal pacifique. Cette attitude, si éloignée de celle adoptée par les classes dirigeantes d'Europe, donna à la Baronne de Suttner, une confiance nouvelle en son idéal. Les Américains, de leur côté, exprimèrent un vif désir de voir des hommes et des femmes d'Europe leur apporter le message de paix et le concours de leur coopération. En de fréquentes circonstances, les auditoires qui accueillirent la Baronne de Suttner avaient déjà accueilli antérieurement le Baron d'Estournelles de Constant et le Comte Apponyi, et partout le demande fut faite de voir se fortifier les relations entre les deux continents. Les Américains, à l'occasion de l'ouverture du Canal de Panama, en 1915, sont désireux, plus que jamais de voir à leur invitation les Européens se décider à traverser l'océan ; ils estiment que les Américains réfléchis et les Européens éclairés devraient former un nouveau groupement et se constituer en une élite de collaborateurs ignorant les frontières et décidés à travailler au bonheur collectif des hommes. L'espoir fut exprimé de voir

de nombreuses personnes se décider à se rendre aux États-Unis collaborer à forger cette chaîne aux maillons puissants pour le plus grand bien des deux continents, pour le triomphe non seulement des idées de paix et de désarmement, mais également de toutes les mesures de haute civilisation. [172.4 (079.3)]

Œuvre internationale des Missions d'Afrique. — Sous le titre de *Société de Saint-Pierre Claver pour les Missions d'Afrique* s'est fondée à Rome une œuvre internationale dont le but essentiel est de réunir les fonds nécessaires pour faciliter aux missionnaires africains leur œuvre de conquête du continent africain aux préceptes de la religion catholique. La société, dirigée par la Comtesse Th. Ledochowska, avec l'approbation du pape, a son centre général à Rome ; elle a des succursales à Salzbourg pour l'Autriche, à Cracovie pour la Pologne, à Breslau et à Cologne pour l'Allemagne, à Munich pour la Bavière, à Zug pour la Suisse. Des bureaux ont été créés à Budapest, Laibach, Prague, Paris et Trieste et des dépôts à Lisbonne pour le Portugal, à Princethorpe pour l'Angleterre et à Chicago pour l'Amérique. Le total des sociétaires s'élève à 40,000 environ. La plupart d'entre eux sont des laïcs. Les centres, bureaux et dépôts, bien que fixés ordinairement dans des couvents, sont dirigés par des externes.

Pour atteindre son but, la société édite depuis 1911, deux bulletins périodiques. Le premier, *L'Echo d'Afrique*, se publie en neuf langues : français, portugais, italien, allemand, polonais, bohémien, slovène, hongrois et anglais. Le tirage est de 40,000 exemplaires. Le second, *La Petite Bibliothèque africaine*, publié en allemand et italien, se tire à 15,000 exemplaires. La société envoie périodiquement aux journaux des *Correspondances d'Afrique* tirées à 1,500 exemplaires dans le but de faire connaître l'œuvre des missions. Deux almanachs en langue allemande ont été publiés et dix brochures de propagande tirées à 60,000 exemplaires, en français, allemand, italien et polonais.

Indépendamment de ces travaux, destinés à la propagande, la société a publié des ouvrages à l'usage des missionnaires en Afrique. Parmi eux nous signalons un abécédaire pour la Mission d'Uganda pour les Missionnaires de Saint-Joseph de Mill Hill, en 10,000 exemplaires. Les livres suivants, furent reliés et expédiés en Afrique : 1,677 grands catéchismes en langue des Hivarama ; 6,546 catéchismes en langue Kisuaheli ; 4,983 abécédaires en langue sindebele ; 551 dictionnaires gengbe-français et français-gengbe.

Dans le but de recueillir des fonds, l'association fait des collectes, organise des fêtes, des expositions de travaux féminins, des bazars de charité, des conférences, etc. En 1911, du 19 août au 1^{er} septembre, la société a réuni un congrès à Salzbourg.

Depuis sa fondation, l'œuvre des missions a réparti 2,200,000 francs entre les diverses congrégations de missionnaires et distribué pour 440,000 francs d'objets utiles. Elle a transmis des fonds pour 5,296 baptêmes, 2,346 libérations d'esclaves, 78 adoptions d'enfants nègres et 58 adoptions de séminaristes nègres.

Pour l'année 1911, la somme distribuée aux missions s'est élevée à fr. 294,156.26. Voici, en couronnes, la répartition de ces sommes entre les différentes congrégations.

Les Pères Blancs du Cardinal	25.016 84
Les Pères du Saint-Esprit	35.677 86
Les Pères de la Compagnie de Jésus	35.672 64
Les Fils du Sacré-Cœur de Jésus	3.952 46
Les Franciscains	6.239 63
Les Capucins	13.045 48
Les Bénédictins	3.365 91
La Congrégation du Verbe Divin (Steyl)	2.019 16
La Congrégation des Pallottins	3.617 46
Les Oblats de Marie Immaculée	14.493 05
Les Oblats de Saint-François de Sales (Troyes).....	10.265 46
La Congrégation des Missions de Lyon.....	17.461 87
Les Lazaristes	4.474 32
Les Pères du Cœur Immaculé de Marie (Scheut).....	6.141 88
Les Prémontrés (Tongerloo)	1.988 56
Les Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus	2.279 73
La Congrégation des Missions de Saint-Joseph (Mill-Hill)	4.680 76
Les Missionnaires de Mariannahill	218 96
Les Pères de Montfort	1.624 41
Les Missionnaires de N.-D. de la Salette	2.500 65
Les Missionnaires « della Consolata » (Turin)	1.897 48
Les Fils du Cœur Immaculé de Marie (Fernando-Po).....	1.936 75
Les	2.023 66
Les Missionnaires de Saint-	1.678 85
Les Frères	5 90
Les Missionnaires du clergé séculier	245 25
Les Sœurs Blanches de N.-D. d'Afrique.....	1.580 48
Les Sœurs Noires de N.-D. d'Afrique	2.200 00
Les Dominicaines	794 58
Les Sœurs du Précieux Sang	1.394 65
Les Sœurs de N.-D. des Apôtres	1.534 60
Les Oblates de Saint-François de Sales.	1.365 94
Les Sœurs de la Divine Providence.	2.862 55
Les Sœurs de N.-D. de Namur..	405 04
<i>A reporter</i>	214.622 82

Report.....	214.622 82
Les religieuses de Saint Joseph de Chiny.....	5.890 78
Les Augustines	924 18
Les Franciscaines de Calais.....	777 94
Les Sœurs de Dunbrody.....	716 75
Pie Madri della Nigrizia	1.524 76
Les Pallottines	209 50
Les Sœurs de charité de Gand	434 63
Les Sœurs de charité de Saint Vincent de Paul	692 42
Les Franciscaines Missionnaires de Marie	792 08
Les Franciscaines de Mill-Hill	889 86
Les Sœurs du Bon et Perpétuel Secours	516 75
Les Sœurs Missionnaires de Menzingen	720 42
Pour une mission selon la volonté du Saint-Père	4.016 75
L'Association Mariale pour l'Afrique	38 70
La Société de Saint-Pierre Claver (intentions de messes)	16 78
Collecte de l'Epiphanie (remise à la Congrégation de la Pro- pagation de la Foi)	162 70
Achat d'ornements d'église, d'objets du culte et d'autres objets	19.932 12
Bourses pour Séminaristes noirs	26.210 07
Bourse pour enfants nègres	3.000 00
Bourse pour filleuls	200 00
Somme totale en couronnes	282.390 01
» » en francs.....	294.156 26
	[266 : 282 (6)] (062) (∞)

Limitation internationale de la Production du charbon. —
Dans un numéro précédent (1), on a fait l'historique de l'examen de
cette question au sein des Congrès internationaux des Mineurs.
Au Congrès d'Amsterdam, un ordre du jour ainsi conçu fut adopté :

Le Congrès émet le vœu de voir les sociétés nationales faire parvenir
au secrétaire général, avant la fin de l'année, dernier délai, un rapport
sur la production, l'importation, l'exportation et la consommation indi-
gène du charbon, ainsi que sur le plan d'action destiné à régulariser la
production dans l'intérêt de la communauté. Quand ces rapports seront
arrivés, on convoquera une réunion spéciale du Comité international en
vue d'examiner cette question et d'apporter un projet de réglementation
au prochain congrès international.

A la suite de cette résolution, le secrétaire de la Fédération inter-

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 418.

nationale des Ouvriers mineurs a adressé aux secrétaires des sections nationales, le questionnaire suivant, de façon à apporter un peu de méthode dans les recherches :

1. Le nombre de tonnes de charbons produites par an dans votre pays.
2. Le tonnage des importations de houille Si possible, indiquez le nom du pays dont votre nation est tributaire pour le charbon.
3. La statistique de l'importation de tous les autres combustibles.
4. Le tonnage des exportations de houille.
5. Chiffrez tous les autres combustibles que vous exportez.
6. Si votre pays exporte le charbon ou d'autres combustibles donnez le détail par pays des exportations.
7. Valeur des exportations de houille et d'autres combustibles.
8. Valeur des importations de houille et d'autres combustibles.
9. Les différents moyens à employer pour régulariser la production dans l'intérêt de la communauté.

Le Comité international étudiera les propositions envoyées par les secrétaires nationaux des diverses nations et arrêtera ensuite un plan d'action qui, à son avis, permettra de régler le mieux la production du charbon. Ce projet de réglementation sera imprimé et envoyé aux districts miniers anglais et aux diverses nations affiliées à la Fédération, internationale des mineurs. Alors le prochain Congrès décidera.

Les réponses de différents pays : Allemagne, Autriche, Belgique, États-Unis, France, Grande-Bretagne sont déjà parvenues au secrétariat. Quelques-unes d'entre ces réponses ne laissent pas d'être sceptiques sur la possibilité de limiter la production aux besoins de la consommation, tant que les mines ne seront pas nationalisées. Il est néanmoins intéressant de signaler les efforts des 1,178,000 mineurs fédérés pour exercer une influence sur la production mondiale.

[331.88 : 622] (062) (∞)

Fédération internationale des Ouvriers des transports. —

Cette fédération groupe actuellement 842,709 ouvriers des transports (chemins de fer, dockers, bateliers, marins, ouvriers des tramways, conducteurs d'automobiles, entreprises de voiturage, etc.), appartenant à 40 organisations différentes constituées dans seize pays. Certaines fédérations nationales ont un effectif particulièrement imposant ; le Deutscher Transport Arbeiter-Verband groupe 224,557 ouvriers. En Grande-Bretagne il y a deux associations groupant respectivement 171,031 et 116,516 travailleurs. [331.88 : 656] (062) (∞)

Facilités douanières. — On a déjà essayé sur certaines lignes, pour les voyageurs des trains continentaux, d'opérer, en cours de

route, la visite des bagages. Voici que la ligne Hambourg-Amérique s'est décidée à éviter aux passagers arrivant en Europe, les longues formalités traditionnelles, déjà raccourcies actuellement au débarcadère par le classement alphabétique des colis. Dorénavant, à partir de février ou de mars 1913, des inspecteurs de douane se rendront régulièrement à Cherbourg pour s'y embarquer sur les steamers venant d'Amérique et s'y livrer à l'examen des bagages. Cette mesure, qui ne devait primitivement s'appliquer qu'aux passagers de première classe, sera également appliquée à ceux de la deuxième classe.

[351.715.1 (43)]

Enquête internationale sur l'Enseignement secondaire. —

Le Bureau international des Fédérations de professeurs d'enseignement moyen public organise, à l'occasion du Congrès international de 1913, une enquête sur l'enseignement secondaire. Il a dressé à cet effet, un questionnaire très détaillé envoyé à tous les organismes capables de fournir des renseignements. Le but poursuivi est d'arriver à exposer d'une manière méthodique la situation comparée de l'enseignement secondaire ou moyen dans les différents pays. On sait, en effet, quelle diversité d'organisations les pays ont instituées en vue de la formation de la jeunesse au sortir de l'école primaire. On ne peut songer à reproduire ce questionnaire intégralement. Il comporte, en effet, 11 questions relatives à l'organisation générale de l'enseignement moyen, 13 questions concernant les plans d'études, programmes, méthodes, discipline, 33 questions au sujet du personnel enseignant et 18 questions consacrées à l'organisation intérieure. Les personnes qui désireraient répondre sont priées autant que possible de donner les dates exactes des lois, décrets, règlements, etc. et de joindre les documents officiels. Les réponses doivent être adressées à M. W. Wittman, rue Guillaume-Stocq, 34, Ixelles (Belgique).

[373 (079.5) (∞)]

Nombre des Universités en Europe. — Voici rangés d'après le nombre de leurs universités (130 au total). la plupart des pays européens :

Allemagne.....	22	Pays-Bas	7
Italie	21	Belgique	4
France	16	Hongrie	3
Grande-Bretagne	16	Danemark	1
Espagne.....	11	Bulgarie	1
Russie	10	Grèce.....	1
Autriche	8	Portugal	1
Suède	7	Roumanie	1

Si on établit un rapport entre le nombre d'universités et la population du pays, on voit que c'est la Suède qui est la mieux desservie au point de vue de l'enseignement supérieur avec 1 université pour 500,000 habitants, tandis que la Russie vient en dernier lieu avec 1 université pour 12,800,000 habitants. [378

(4)

Carat métrique international. — La *Conférence générale des poids et mesures* avait, dans sa séance du 22 octobre 1907, voté à l'unanimité de ses membres, la résolution suivante :

Considérant que le commerce des diamants, perles fines et pierres précieuses, a conservé comme unité de masse le carat, unité voisine de 200 milligrammes, mais variable d'un pays à l'autre, et qui n'est en aucun pays en rapport simple avec les unités métriques ;

Considérant l'utilité que présenterait l'unification des mesures de masse dans le commerce des pierres précieuses ;

Considérant qu'il est illégal, dans la plupart des pays civilisés, d'employer des unités de masse qui ne soient pas dans un rapport décimal avec les unités métriques fondamentales ;

Mais, considérant le désir exprimé par les intéressés de conserver la dénomination du carat, tout en mettant la mesure de masse des pierres précieuses en accord avec le système métrique ;

La Conférence, approuvant la proposition du Comité international, déclare ne voir aucun inconvénient, pour l'intégrité du système métrique, à ce que l'appellation « carat métrique », désignant la masse de 200 milligrammes, soit adoptée par le commerce des diamants, perles fines et pierres précieuses.

La Conférence recommande aux hauts gouvernements de vouloir bien faire adopter dans leurs pays respectifs le carat métrique de 200 milligrammes.

A cette conférence, la plupart des gouvernements étaient représentés par des délégués accrédités : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Roumanie, Russie, Serbie, Suède et Suisse.

Il est étonnant qu'un accord ait tardé si longtemps à se faire dans le domaine des mesures des pierres précieuses. Le poids du carat servant d'unité varie en effet considérablement de région à région, occasionnant de graves préjudices aux intéressés.

A Bologne, il ne vaut que 188.5 milligrammes, tandis que le carat d'Arabie atteint 254.6 milligrammes ; à Anvers, il pèse 205.3 milligrammes, à Amsterdam 205.1, à Londres 205.5, à Paris 205 environ.

Il est à noter que ces mesures sont considérées comme illégales dans

la plupart des pays où elles sont en usage, mais que la force des traditions commerciales dans la profession en a fait perdurer l'emploi.

L'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse ont déjà introduit dans leur législation, le carat à 200 milligrammes, dont voici les principaux avantages :

1° Unifier l'unité de base utilisée dans le commerce international des pierres précieuses et supprimer ainsi une source d'abus et de fraudes ;

2° Créer un élément nouveau de diffusion du système métrique dans les pays où sont encore en usage d'autres systèmes de mesures, notamment dans les Indes et dans l'Afrique australe, en attribuant une valeur de 200 milligrammes (mesure métrique) au carat.

[389 : 553.8 (∞)]

Groupement des Physiciens et des Chimistes espérantistes.

— Il vient de se constituer au sein de l'*Internacia Scienca Asocio Esperantista* (1), une Section des Physiciens et des Chimistes. Ces derniers ont constaté combien les différents dialectes employés entre savants dans les réunions internationales constituaient une perte de temps et une cause de difficultés souvent interminables dans la rédaction des résolutions. C'est dans le but de propager l'usage de la langue auxiliaire espéranto dans les relations entre savants que s'est formée cette section. Les membres ont l'intention, lors du prochain Congrès Espérantiste Universel, qui doit se réunir à Berne fin août 1913, de tenir une séance scientifique où les mémoires présentés seront rédigés et discutés exclusivement en espéranto. Dans la lettre par laquelle on informe l'Union des Associations Internationales de la création de ce groupement, il est montré, par deux exemples que voici, combien l'usage d'une langue unique faciliterait les travaux des savants :

Au cours de recherches sur les unités électriques, recherches poursuivies simultanément dans les principaux laboratoires du monde, M. Jouaust, chef de travaux au Laboratoire Central d'Électricité de Paris, utilisa uniquement l'espéranto pour correspondre avec M. Grover, alors physicien au « Bureau of Standards » de Washington, pendant toute la durée de sa collaboration avec cet espérantiste.

En 1910, M. Cotton, professeur de physique à la Sorbonne, étant allé à Lincoln (États-Unis), pour y travailler une question spéciale avec les professeurs du « Brace Laboratory », rencontra parmi eux le professeur Tuckermann qui lui aussi était espérantiste. C'est grâce

(1) *Annuaire de la Vie Internationale*, 1910-1911, p. 1825.

à ce dernier, qui traduisait à ses collègues ce que M. Cotton lui disait en espéranto, que les relations entre ces savants devinrent faciles et agréables, et que le travail put être mené à bonne fin.

Nous relevons parmi les noms des membres de la section des personnalités appartenant à de nombreuses nationalités. Qu'il nous suffise de citer en dehors de MM. Cotton et Jouaust, de Paris, et de M. Grover, aujourd'hui professeur à Waterville U. S. A., MM. Maské, chimiste à Dresde, Stromboli, chimiste à Gênes, Sexton, inspecteur principal des brevets à l'Office Royal Anglais, Ch.-H. Briggs, directeur de laboratoire à Minneapolis N. S. A., D' Haller, de Leisnig, Nitz, de Königsberg, Loth, chimiste à Lausanne, Wirick, de Chicago, etc., etc.

La Section a organisé un service de traductions techniques pour lequel le concours d'Allemands, d'Anglais, de Français, de Polonais et de Russes lui est acquis. Elle cherche, dans toutes les grandes villes du monde, à avoir des délégués qui se tiendraient à la disposition des membres pour leur fournir les renseignements et les secours scientifiques dont les visiteurs auraient besoin.

Secrétaire : M. Dejean P., rue de Lyon, 18, Le Creusot, France.

[4.089.2 : 5 (∞)]

Nouvelle unité astronomique. — Il est proposé d'adopter une nouvelle unité astronomique, qui serait par définition, égale à 1,000,000 de fois la distance de la Terre au Soleil, soit 149,000,000,000,000 de kilomètres. Cette nouvelle mesure est due aux travaux du professeur Charlier sur le nombre et la distance des étoiles. Cela lui a permis de calculer fort approximativement la distance limite de notre système stellaire dans la direction du plan de la Voie lactée, qu'il a estimée entre 600 et 1,400 fois l'unité proposée.

Il a suggéré de nommer cette unité le *siriomètre*, mais la distance de Sirius au Soleil n'est, d'après ce que nous savons actuellement, que de 83,000,000,000,000 de kilomètres, ce qui correspond à 560,000 fois la distance de la Terre au Soleil et non pas à 1,000,000 de fois cette distance. Aussi a-t-on proposé de l'appeler plus simplement *sidéromètre* ou *uranomètre*.

Cette nouvelle unité sera, sans nul doute, adoptée par tous les astronomes et deviendra ainsi internationale de fait. Pour donner une idée des distances envisagées, il faudrait à un piéton, qui abattrait quarante kilomètres par jour, dix mille années pour se rendre de la Terre au Soleil ; un train marchant à cent kilomètres à l'heure, franchirait cette distance en 170 ans. Le mètre sidéral, un million de fois plus long que cette distance, sera, s'il est adopté, la plus vaste unité du système des mesures adopté par les hommes.

[52.381]

Réglementation internationale des Analyses des denrées alimentaires. — « Non seulement les lois qui règlent le commerce des denrées alimentaires varient de pays à pays, mais dans les divers pays, les méthodes d'analyse et les critères d'appréciation des qualités d'une denrée donnée ne sont pas les mêmes. Il s'ensuit qu'un produit, jugé naturel ou déclaré vendable dans un pays, peut être apprécié bien diversement dans un autre et que la vente en soit prohibée. Tant qu'il s'agit de commerce intérieur, la chose ne comporte aucune conséquence grave ; mais on comprend facilement qu'il n'en est pas de même dans le cas du commerce international. »

Ainsi s'exprime Menozzi, dans un article paru dans le *Bolletino dell'Associazione agraria Frulana*. Voici quelques exemples qui suffiront pour montrer l'état des choses actuel, et feront sentir l'opportunité d'une entente internationale dans ce domaine.

Dans le commerce du beurre, la quantité maximum d'eau qu'il peut contenir pour être vendable, varie dans chaque pays : Suisse, 16 p. c. ; Italie, 18 p. c., etc. Il en est de même pour la quantité tolérée de matières fixes non grasses, variant de 1 à 2 p. c. dans les pays européens. Les méthodes adoptées dans les différents pays pour reconnaître la pureté des beurres ne sont pas uniformes. Chaque pays a des méthodes d'appréciation diverses des matières grasses étrangères. La tolérance vis-à-vis des matières conservatrices est également très variable. Des produits acceptés ici sont déclarés nocifs un peu plus loin. Or, comme le beurre est aujourd'hui, grâce à la rapidité des transports, rangé parmi les produits faisant l'objet d'un commerce mondial, cette diversité des législations cause de nombreux conflits et occasionne de graves préjudices aux fabricants. Il en est de même pour les fromages. On est obligé de les entourer de produits chimiques divers pour assurer leur conservation. Or, des produits chimiques reconnus comme admissibles dans certains pays sont condamnés par les pays voisins et les fabricants doivent, ou bien renoncer à tel ou tel marché, ou bien transformer leurs procédés de fabrication.

« Les conditions du marché des vins sont analogues. Non seulement les méthodes d'analyse, mais les critères fondamentaux de l'appréciation varient aussi pour les vins de pays à pays. Ainsi, un vin italien ayant une composition chimique déterminée entre comme vin naturel en Autriche-Hongrie, tandis qu'il est refusé en Suisse et peut l'être en Allemagne, car dans ces pays, les proportions requises d'extrait, de cendres et les rapports entre les composants ne sont pas les mêmes.

» Il en va de même pour les huiles et pour les conserves alimentaires, produits qui font aussi l'objet de fréquentes et importantes transactions internationales.

» Il peut donc sembler étrange que, pour des denrées aussi importantes que celles qui viennent d'être mentionnées, les États soient en désaccord les uns avec les autres, tandis que le monde entier emploie les mêmes méthodes d'analyse et d'appréciation pour certaines autres marchandises.»

Des ententes internationales sont intervenues pour l'unification des méthodes d'essai des engrais agricoles ; les phosphates, les nitrates, les scories Thomas, toutes les matières fertilisantes en général sont analysées d'après des méthodes internationales.

« Il est nécessaire qu'un système analogue soit adopté pour les denrées alimentaires, surtout pour celles qui sont l'objet d'un commerce international. Comme, en général, les méthodes d'analyse ne sont pas absolues, mais conventionnelles, il faut, si l'on veut obtenir des résultats uniformes, suivre les mêmes méthodes et les appliquer de façon identique ; il est également nécessaire de s'entendre sur les critères d'appréciation, sur les limites de composition, etc. afin que les marchandises correspondent à des qualités types.

» Cette question fait l'objet, à chaque Congrès international de chimie appliquée, de discussions et de propositions, qui malheureusement restent sans effet et sans sanction. Chaque État conserve ses méthodes officielles d'analyse et ses critères d'appréciation.

» Pour arriver à un résultat pratique, il faut que les divers États confient à une conférence de techniciens le travail d'uniformisation des méthodes d'analyse et des critères de jugement, et s'engagent, une fois l'entente obtenue, à en adopter les résultats dans les dispositions législatives.»

Il est donc désirable qu'une entente internationale intervienne pour fixer les normes qui doivent régler les dispositions administratives, hygiéniques et chimiques du commerce des produits alimentaires.

[543(∞)

Statistique des expositions. — On peut presque parler à l'heure actuelle d'une épidémie d'expositions. Il vient d'être dressé une statistique de celles qui se rattachent à 1912, 1913 et 1914 : on en a relevé 961, dont 696 en 1912, 206 en 1913 et 59 en 1914. Un grand nombre d'entre elles sont dites internationales, mais ne groupent en réalité que des produits du pays où elles ont lieu ou des pays limitrophes.

On sait qu'un contrôle sérieux tend à s'exercer sur ces dernières, grâce à la Fédération internationale des Comités d'expositions.

[6.064:31

» Il peut donc sembler étrange que, pour des denrées aussi importantes que celles qui viennent d'être mentionnées, les États soient en désaccord les uns avec les autres, tandis que le monde entier emploie les mêmes méthodes d'analyse et d'appréciation pour certaines autres marchandises. »

Des ententes internationales sont intervenues pour l'unification des méthodes d'essai des engrais agricoles ; les phosphates, les nitrates, les scories Thomas, toutes les matières fertilisantes en général sont analysées d'après des méthodes internationales.

« Il est nécessaire qu'un système analogue soit adopté pour les denrées alimentaires, surtout pour celles qui sont l'objet d'un commerce international. Comme, en général, les méthodes d'analyse ne sont pas absolues, mais conventionnelles, il faut, si l'on veut obtenir des résultats uniformes, suivre les mêmes méthodes et les appliquer de façon identique ; il est également nécessaire de s'entendre sur les critères d'appréciation, sur les limites de composition, etc. afin que les marchandises correspondent à des qualités types.

» Cette question fait l'objet, à chaque Congrès international de chimie appliquée, de discussions et de propositions, qui malheureusement restent sans effet et sans sanction. Chaque État conserve ses méthodes officielles d'analyse et ses critères d'appréciation.

» Pour arriver à un résultat pratique, il faut que les divers États confient à une conférence de techniciens le travail d'uniformisation des méthodes d'analyse et des critères de jugement, et s'engagent, une fois l'entente obtenue, à en adopter les résultats dans les dispositions législatives. »

Il est donc désirable qu'une entente internationale intervienne **pour** fixer les normes qui doivent régler les dispositions administratives, hygiéniques et chimiques du commerce des produits alimentaires.

[543 (x)]

Statistique des expositions. — On peut presque parler à l'heure actuelle d'une épidémie d'expositions. Il vient d'être dressé une statistique de celles qui se rattachent à 1912, 1913 et 1914 : on en a relevé 961, dont 696 en 1912, 206 en 1913 et 59 en 1914. Un grand nombre d'entre elles sont dites internationales, mais ne groupent en réalité que des produits du pays où elles ont lieu ou des pays limitrophes.

On sait qu'un contrôle sérieux tend à s'exercer sur ces dernières, grâce à la Fédération internationale des Comités d'expositions.

[6.064 : 31]

Appel en faveur des Pêcheurs d'éponges. — Une société internationale s'est constituée à La Canée depuis 1911, dans le but d'obtenir une protection efficace en faveur des pêcheurs d'éponges. Depuis quarante-sept ans, 100,000 personnes souffrent de l'introduction du scaphandre comme moyen de récolte des éponges. Les ouvriers qui emploient cet appareil deviendraient, paraît-il, rapidement paralytiques. Ils meurent jeunes, laissant sans secours des veuves et des orphelins. D'autre part, les pêcheurs qui continuent à employer les anciennes méthodes et les anciens instruments : plongée à corps nu et arrachage au moyen du trident de la drague ne pourraient plus soutenir la concurrence.

La Société internationale protectrice des Pêcheurs d'éponges adresse un appel pressant à tous les philanthropes pour qu'ils viennent en aide à cette population malheureuse. Les ressources, sans lui faire totalement défaut, sont cependant loin d'être suffisantes. C'est par la vente de cartes postales et de brochures, l'organisation de représentations théâtrales et de conférences qu'elle se procure les subventions nécessaires. Non contente de jouer le rôle du bon samaritain qui soulage les souffrances sitôt qu'il les découvre, le Comité de la société voudrait que, par un mouvement d'opinion ou par la volonté de quelques personnes influentes, la question de la protection des pêcheurs d'éponges fasse l'objet d'une convention internationale. Peut-être la société pourrait-elle entrer en relation avec l'Office international du Travail de Bâle. L'Association pour la protection légale des travailleurs, dont il est l'organe, a mis à l'étude la question du travail au scaphandre. L'une et l'autre coopéraient sans doute utilement.

[613.6 : 63.922.9

Poisson africain sur le marché de Paris. — L'armement à la pêche de la sardine et du thon subit une crise très grave et de nombreuses familles bretonnes sont plongées dans la misère. Le gouvernement français a établi sur les côtes du Sénégal et de Mauritanie, des sécheries pour le poisson. Les pêcheurs bretons vont y faire la saison. La côte occidentale d'Afrique, peu exploitée encore, est d'une grande richesse.

Les langoustes royales capturées dans ces parages sont amenées journellement aux halles de Paris, sous le nom de « marocaines ». Plus de 200,000 langoustes y ont été vendues pendant la saison 1911-1912. Les 200 pêcheurs bretons, qui ont fait la campagne, ont importé en France 692,000 kilogrammes de poisson africain d'une valeur de plus de 6,640,000 francs.

[63.756 (64: 44)

Compagnie internationale des Wagons-Lits et des Grands Hôtels. — On peut se rendre compte du développement des voyages internationaux en ces dernières décades en consultant les chiffres de l'accroissement du matériel roulant et des recettes de la Compagnie internationale des Wagons-Lits :

ANNÉES	RECETTES	NOMBRE DE VOITURES
1877	500.000	50
1880	1.500.000	80
1885	2.500.000	130
1890	4.750.000	250
1895	7.000.000	410
1900	14.500.000	790
1905	18.500.000	820
1909	27.000.000	1.150

Il est à remarquer que les voyageurs internationaux ont seuls accès dans les wagons de la compagnie.

Suivant les périodes de l'année, la Compagnie des Wagons-Lits, pour répondre à un trafic plus considérable de voyageurs, se voit dans l'obligation d'organiser des trains de luxe spéciaux. Elle met en circulation des *trains de luxe d'été* vers la Savoie, Vichy, Trouville, l'Engadine, l'Oberland, Carlsbad, Ostende, Marienbad, bref vers les villes d'eau, de bains de mer et les massifs montagneux de la Suisse. Elle met en circulation des *trains de luxe d'hiver*, vers la Méditerranée, la Riviera, la Côte d'Azur, l'Italie, la Sicile et l'Egypte.

Les trains de luxes principaux circulant toute l'année sont le Nord-Express, de Paris et d'Ostende à Saint-Pétersbourg ; le Bombay-Marseille-Calais-Express, en correspondance avec les lignes des paquebots pour l'Inde ; la Malle des Indes, d'Ostende à Brindisi ; le Peninsular, de Calais à Brindisi ; le Paris-Barcelone-Valence ; le Danemark-Express, de Copenhague à Berlin ; l'Orient-Express, d'Ostende et de Calais à Constantinople ; le Sud-Express, de Paris à Madrid et Lisbonne, et enfin le Transibérien-Express, de Moscou à Vladivostok, en 11 jours et demi.

Elle a créé à côté d'elle une Compagnie internationale des Grands Hôtels, dans le but d'acquérir ou de construire de vastes caravansérails dans les principales villes de tourisme. Cette compagnie est propriétaire des hôtels suivants :

Monte-Carlo supérieur, *Riviera Palace*.
 Nice-Cimiez, *Riviera Palace*.
 Constantinople, *Pera Palace*.
 Thérapia (Bosphore), *Summer Palace*.

Ardenne, *Château Royal*.
 Abbazia, *Hôtel Stéphanie et Hôtel Quarnero*.
 Lisbonne, *Avenida Palace*.
 Lovrano (Istrie), *Hôtel Lovrana*.
 Metidon (près Paris), *Pavillon de Bellevue*.
 Bordeaux Saint-Jean, *Hôtel Terminus et Buffet*.
 Lyon, *Hôtel Terminus et Buffet*.
 Marseille, *Hôtel Terminus et Buffet*.

Certains hôtels, dont la Compagnie n'est pas propriétaire, sont considérés par elle comme des correspondants, notamment :

Paris, *Elysée Palace*.
 Hongrie, hôtels à Tatra-Lomnicz et à Csorba.
 Pékin, *Grand-Hôtel des Wagons-Lits*.

Ce sont tous hôtels de premier ordre et de luxe. [656 224 (∞)]

Publicité de l'Exposition Universelle de Gand. — Voici, d'après l'organe officiel de l'Exposition Universelle de Gand en 1913, le nombre des exemplaires de nature diverse consacrés à faire connaître cette vaste entreprise :

<i>Affiches :</i>	26.000
<u>Affiche type Trois Tours</u>	
<u>Affiche Pucelle de Gand</u>	87.000
<u>Affiche type Florales</u>	75.000
<u>Affiche de l'Art Ancien</u>	10.000
<u>Affiche Come Over</u>	4.000
<u>Affiche Come Over modifiée</u>	5.000
Affiche allemande :	
<u>a) Type Façade Exposition</u>	25.000
<u>b) Type Pavillon allemand</u>	35.000
<u>Affiche des Sports</u>	9.000
<u>Affiche de la Vieille Flandre</u>	35.000
<u>Affiches diverses, à texte</u>	5.500
TOTAL.....	315.500
<i>Timbres réclame :</i>	
<u>a) 1^{re} émission (Schoettler).....</u>	60.000
<u>b) 2^e émission (De Graeve).....</u>	1.500.000
<u>c) 3^e émission (Vanderpoorten).....</u>	10.000.000
TOTAL.....	11.560.000

<i>Triptyques</i>	1.250.000
<i>Plans:</i>	35.000
a) Du Palais de l'Horticulture et des Fêtes	
<u>b) De la ville de Gand</u>	80.000
c) De l'Exposition.....	450.000
TOTAL.....	565.000
<i>Cartes postales :</i>	1.130.000
a) Trichromes. 8 sujets	
<u>b) Type dessin Thierry</u>	610.000
c) Type Florales	500.000
TOTAL.....	2.240.000
<u>Règlements et classifications</u>	60.000
<u>Appels aux Exposants</u>	40.000
<u>Estampes (4 types)</u>	14.000
<u>Encartages (réduction affiche Pucelle)</u>	675.000
<u>Réductions affiche Art Ancien</u>	25.000

Soit un total de 16,745,500 pièces.

Le fascicule du journal *Gand-Exposition* auquel nous empruntons ces chiffres, reproduit deux photographies des affiches de l'Exposition, prises l'une aux premières cataractes du Nil, en Egypte, à 993 kilomètres du Caire, à Assouan, sous le tropique du Cancer, l'autre, à Pretoria, sur une palissade de l'ancienne capitale des Boers. Si les organisateurs ont décidé de faire de la publicité jusqu'en ces régions éloignées, c'est qu'ils ont l'espoir et même la quasi certitude qu'elle aura pour effet d'amener dans l'enceinte de la Worlds' Fair gantoise des habitants de ces pays ou tout au moins des touristes en excursion dans ces régions. Signalons qu'il a été placardé une soixantaine d'affiches à Port-Saïd, Mansourah, Héliopolis, Zegazig, etc. Le Caire en a 150 sur ses murs. [659.1 : 6.064 (493.4)]

Accroissement de la production mondiale du pétrole. — Dans les cinquante dernières années, la production mondiale en tonnes s'est accrue dans les proportions suivantes :

1860.....	66.696
<u>1870.....</u>	700.818
<u>1880.....</u>	3.897.203
<u>1890.....</u>	9.817.695
<u>1900.....</u>	19.570.163
<u>1905.....</u>	28.486.424
<u>1910.....</u>	44.223.805
1911.....	46.526.334

C'est plus aux usages industriels — fabrication d'essences, emploi dans les moteurs des petites industries, etc., — qu'à l'éclairage, que cette énorme quantité de pétrole est consacrée. Bien que les tentatives de substitution du pétrole au charbon dans la propulsion des navires n'aient pas toujours donné de résultats satisfaisants et que plusieurs même aient échoué, on prévoit le moment où les transformations nécessaires à apporter aux chaudières et aux moteurs seront réalisées. Les armateurs et constructeurs de navires s'accordent pour reconnaître que les avantages du pétrole sur les autres combustibles sont décisifs, et il n'y a pas de doute que dans un délai plus ou moins rapproché, les marines marchandes ne suivent l'exemple donné par la marine militaire. Comme le signalait *l'Economie Financière* du 16 février 1913, « le caractère révolutionnaire de ce changement de combustible entraînera la constitution d'une vaste organisation internationale pour la fourniture du pétrole aux flottes du monde entier ».

[665.5 (∞)

RÉUNIONS INTERNATIONALES

SOMMAIRE : Paix. — Unions chrétiennes de jeunes gens. — Congrès coopératif international. — Exploration de la mer. — Altération et falsification des denrées alimentaires. — Croix-Rouge. — Éducation populaire. — Fédération internationale des instituteurs. — Étudiants. — Chambres de commerce. — Enseignement commercial. — Congrès des femmes. — Météorologie agricole. — Physiothérapie. — Essai des matériaux. — Commission électrotechnique. — Sécurité en mer. — Agents de publicité. — Chimie appliquée. — Psychologie et physiologie sportives. — Fédération aéronautique. — Avion.

Vingtième Congrès Universel de la Paix. — Parmi les personnalités qui ont consenti à faire partie du Comité national d'honneur de ce Congrès, qui se tiendra à La Haye en 1913, il y a lieu de citer :

Th. Heemskerk, ministre de l'Intérieur.
J. E. N. Baron Schimmelpenninck van der Oye van Hoevelaken, président de la Première Chambre des États Généraux.
O. F. M. van Nyspen tot Sevenaer, président de la Seconde Chambre des États Généraux.
J. Roëll, vice-président du Conseil d'État.
T. M. C. Asser, ministre d'État.
A. P. C. van Karnebeek, ministre d'État.
A. Kuyper, ministre d'État.
A. F. Savornin Lohman, ministre d'État.
Monseigneur H. van de Wetering, archevêque d'Utrecht.
H. A. Leenmans, président du Synode Général de l'Église réformée.
S. Wagenaar, président de l'Assemblée des Grands Rabbins.
W. H. de Beaufort, ancien ministre des Affaires étrangères.
D. A. W. van Tets van Gondriaan, ancien ministre des Affaires étrangères.
H. Goeman Borgesius, ancien ministre des Affaires étrangères.

G. L. M. H. Ruys de Beerenbrouck, gouverneur du Limbourg.
E. C. Baron Sweerts de Landas Wyborgh, gouverneur de la Hollande méridionale.
J. C. C. den Beer Poortugaal, membre du Conseil d'État.
H. A. van Karnebeek, bourgmestre de La Haye.
A. R. Zimmerman, bourgmestre de Rotterdam.
L. W. C. van den Berg, bourgmestre de Delft.
L. H. Ruysenaers, administrateur de la Fondation Carnegie.
R. J. H. Patyn, secrétaire de la Fondation Carnegie.
Monseigneur W. H. Nolens, président de la Ligue catholique pour la Paix.
C. J. K. van Aalst, président de la Société commerciale néerlandaise.

Un incident peu encourageant s'est produit, à l'occasion de ce Congrès, dans la deuxième Chambre des États Généraux de Hollande. Un subside avait été sollicité par les organisateurs, mais le Ministre des Affaires étrangères fit observer qu'en présence de ce qui s'était passé à Genève, il ne pouvait consentir à l'inscrire au budget, à moins d'une manifestation contraire de la part du Parlement.

On a pu constater par le compte rendu impartial et véridique des débats survenus au Congrès de Genève (1), que si les discussions ont parfois été vives, elles sont toujours restées courtoises, plus courtoises en tous les cas qu'au sein des divers parlements, y compris le parlement hollandais.

Les pacifistes de Hollande ont protesté avec raison contre la déclaration faite par le Ministre des Affaires étrangères que « les questions des actualités avaient été traitées de telle manière que lorsque celle d'Alsace-Lorraine fut abordée, les Allemands se retirèrent et que lorsqu'il fut parlé du Maroc, les Français s'éloignèrent, transformant ainsi le Congrès en un véritable chaos. » Cette légende, répandue par des journaux militaristes et nationalistes, est complètement fautive, et l'on peut s'étonner qu'un représentant du gouvernement hollandais ait cru pouvoir se fier aux racontars des journaux au lieu de s'informer auprès de ceux de ses compatriotes qui avaient assisté aux prétendues séances tapageuses de Genève.

[172.4 (063) « 1913 » (∞)]

Dix-huitième Conférence des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens. — L'Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens tiendra sa dix-huitième Conférence à Edimbourg, du 10 au

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 272.

16 juin 1913. Le Comité international a dressé le programme de cette assemblée, sous l'inspiration des principes suivants :

1. — Affirmer le caractère missionnaire de nos Associations.
2. — Proclamer la valeur unique et essentielle en même temps que l'inébranlable solidité des liens qui font de tous les Unionistes dans le monde entier un seul peuple de frères et de soldats du Christ.
3. — Reconnaître, en vue du travail que Dieu nous a confié, la nécessité absolue de développer parmi nous et en nous l'esprit de fidélité, de consécration, de sagesse et d'amour.
4. — Montrer à un public qui l'ignore ou le méconnaît, ce que sont les Unions Chrétiennes, et quel appui puissant elles peuvent apporter aux Églises et aux Sociétés pour la solution des graves questions religieuses, morales et sociales de l'heure présente.

Voici les principales questions mises à l'ordre du jour :

1. — Les Unions chrétiennes, œuvres de conquête au sein de la jeunesse, par le moyen des jeunes gens. Les Unions chrétiennes auxiliaires des Églises.

(Rapporteur : Kr. Piene, Norvège.)

2. — Les champs de travail à défricher et à ensementer. Les Unions chrétiennes et les problèmes vitaux de l'heure présente.

a) Jeunes hommes dans le monde christianisé.

(Rapporteur : G. Fliedner, Madrid.)

b) Jeunes hommes dans le monde non chrétien.

3. — Les conditions essentielles du succès.

a) Consécration individuelle des membres actifs.

(Rapporteur : James Siordet, Suisse.)

- b) Affermissement des liens fédératifs. La semaine de prière, les résultats moraux et matériels qu'on est en droit d'en attendre.

(Rapporteur : A. K. Yapp, Grande-Bretagne.)

Il est organisé, en outre, une Conférence publique consacrée à « La Solidarité universelle des Unions chrétiennes », et une réunion d'évangélisation pour hommes consacrée à « Jésus Roi ».

Les séances auront lieu dans les locaux de l' « Assembly Hall of the United Free Church of Scotland ».

Secretariat : Alliance universelle, 3, rue Général Dufour, Genève.

[267.7 : 284] (062)(∞)

Neuvième Congrès coopératif international. — Du 23 au 28 août 1913 se réunira à Glasgow, le neuvième Congrès coopératif international. L'adhésion de plusieurs centaines de délégués appartenant à vingt nationalités différentes est déjà parvenue au Comité orga-

nisateur. Le Congrès sera appelé à examiner les questions suivantes :

1. — Échange direct de marchandises entre les sociétés coopératives de consommation, les sociétés coopératives agricoles et les autres sociétés de production, ainsi qu'entre les coopératives de gros des divers pays

2 — Relations plus étroites et secours mutuels entre les coopérateurs dans les divers pays et le caractère étendu de l'Association coopérative internationale.

3. — Le développement de la presse coopérative dans l'intérêt de l'instruction coopérative.

4. — La question de la pluralité des sociétés de consommation ayant leur siège dans la ville même.

Les séances de discussion auront lieu les 24 et 26 août. Les 23, 25, 27 et 28 août seront consacrés à des discussions d'études dans les coopératives de la région ou à des manifestations. Voici le programme détaillé de ces excursions :

Samedi, 23 août, dans l'après-midi, ouverture du Congrès par un cortège. Des voitures seront fournies par les coopératives de Glasgow et des environs. Ce cortège de démonstration coopérative aura lieu pour attirer l'attention du public sur le Congrès.

Lundi 25 août, dans l'après-midi, visite des congressistes aux établissements de production de la coopérative de gros écossaise, à Glasgow et à Shieldall. Le soir du même jour, réception des congressistes par le maire et le Conseil municipal de Glasgow, à l'Hôtel de Ville.

Mardi 26 août, à l'issue de la séance, une excursion à Edimbourg est projetée. Le Comité de la société écossaise la plus importante, la Saint-Cuthberts Association recevra les congressistes et leur fera visiter les établissements de la société.

Mercredi 27 août, excursion en voiture à Paisley et visite des établissements coopératifs. Soirée familiale organisée en l'honneur des congressistes par le Comité de la Paisley Manufacturing Society. Le soir, concert au Hall de Saint-Mungo. Airs et danses écossaises, chants, séance cinématographique (paysages écossais).

Jeudi 28 août, dernier jour du Congrès, promenade en bateau sur la Clyde.

Les établissements de la United Baking Society, la boulangerie la plus considérable du monde entier, seront ouverts aux congressistes le matin et se trouveront en pleine activité.

Secrétariat : Alliance Coopérative internationale, St Stephen 's House, 146, Westminster, Londres, S. W. [334 (063) « 1913 » (∞)]

Conseil permanent international pour l'Exploration de la mer. — Ce Conseil s'est réuni à Copenhague, les 22 et 27 avril 1912.

Indépendamment des questions purement administratives, les assistants ont approuvé des rapports des sections hydrographique, des pêcheries et de statistique, planktonique, et des commissions des saumons, des phoques et des publications. Des résolutions présentées par ces diverses sections et commissions ont été adoptées. D'autres résolutions visant l'administration du Bureau avaient été acceptées par correspondance. D'intéressantes conférences ont également été faites, notamment :

1. — Professeur Heincke, sur la question des plies.
2. — D' Sandonan, sur l'extermination des phoques en Finlande.
3. — P. P. C. Hoek, sur les migrations des clupéides (hareng excepté).
4. — E. Ehrenbaum, sur le maquereau.
5. — MM. A. T. Masterman et A. C. Johannsen, sur les pleuronectides.
6. — M. d'Areÿ Wentworth Thompson, sur les poissons ronds.

[341.29 : 55146 (062) (∞)

Premier Congrès international pour la Lutte contre l'altération et la falsification des denrées alimentaires. — Ce Congrès aura lieu à Gand, les 1^{er}, 2 et 3 août 1913, sous la présidence d'honneur de M. Henry Carton de Wiart, ministre de la Justice. Bien que de nombreux congrès se soient déjà occupés spécialement ou accidentellement de la question et que plusieurs institutions aient déjà été créées dans un but analogue, les organisateurs estiment que l'attention du public étant de plus en plus attirée par les dangers que présentent l'altération et les falsifications des produits alimentaires, il y a lieu d'attirer à nouveau l'attention des législateurs. Le but visé n'est d'ailleurs pas identique à celui d'organismes comme la Société Universelle de la Croix Blanche, les Congrès internationaux d'hygiène alimentaire et d'alimentation rationnelle de l'homme, la Commission internationale d'unification des méthodes d'analyse des denrées alimentaires créée par le Congrès international de Chimie appliquée. C'est de l'alimentation humaine et de la chimie alimentaire, au point de vue scientifique que se sont occupées ces institutions, tandis que ce nouveau congrès vise surtout un but social. Avec la collaboration des chimistes, des médecins, des fabricants et des consommateurs, il cherchera à dégager des indications d'ordre législatif, éducatif et social.

L'ordre du jour détaillé du Congrès est le suivant :

- A. — La protection des substances alimentaires contre les souillures.
- B. — La réglementation de la production et du commerce des eaux de table (minérales, gazeuses, etc.), ainsi que de l'eau et de la glace vendues aux consommateurs.

C. — Faut-il imposer des méthodes officielles pour l'analyse des denrées alimentaires ?

D. — La réglementation de la production et du commerce du lait et de ses sous-produits destinés à l'alimentation humaine.

E. — Faut-il renforcer, dans l'enseignement public, l'étude des questions relatives à la valeur nutritive, à la falsification et à l'altération des denrées alimentaires, et dans quelle mesure ?

F. — Y a-t-il lieu de réglementer la production et la vente de denrées alimentaires dans *les* endroits où se trouvent des personnes atteintes de maladies contagieuses.

G. — Dans quelle mesure peut-on tolérer l'incorporation d'antiseptiques dans les denrées alimentaires ?

H. — Peut-on permettre la manipulation des denrées alimentaires par des travailleurs à domicile ?

I. — Déterminer le degré de responsabilité sociale des pouvoirs publics, des producteurs et des consommateurs eux-mêmes en matière de fabrication et d'altération des denrées alimentaires.

J. — L'action des ligues sociales d'acheteurs et des ligues de consommateurs.

K. — Indiquer les bases de l'organisation d'un service de surveillance du commerce et de la fabrication des denrées alimentaires.

L. — Est-il nécessaire de faire un règlement pour chaque denrée en particulier ?

M. — Quels sont les lieux de production, les fabriques ou débits de denrées alimentaires à assimiler aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes ?

N. — Réglementation du rinçage des verres dans les débits publics.

Les travaux du Congrès seront répartis entre quatre sections : 1° Chimie ; 2° Hygiène ; 3° Consommation, enseignement et vulgarisation ; 4° Législation. Les rapports devront parvenir au secrétariat avant le 1^{er} mai. La cotisation est fixée à 10 francs.

Secrétaire général : M. Antony Nenckens, Hôtel de Ville de Bruxelles.
[351.773 (063) «1913» (∞)]

Neuvième Conférence de la Croix-Rouge (1). — Le Bulletin international des sociétés de la Croix-Rouge vient de publier (1913.01), les décisions adoptées à Washington en mai dernier, par la neuvième Conférence. Indépendamment des résolutions destinées à organiser ou à modifier la gestion des différentes fondations, dont l'œuvre de la Croix-Rouge a la direction et des résolutions ayant pour but de pro-

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 554.

tester contre les abus auxquels l'usage de la Croix-Rouge a donné lieu, l'assemblée a pris un certain nombre de décisions qu'il semble utile de reproduire ici :

Simplicité du matériel de la Croix-Rouge. — La neuvième Conférence internationale de la Croix-Rouge considère désirable que le matériel nécessaire, en temps de guerre, à chaque société de la Croix-Rouge, soit de la plus grande simplicité ; qu'il soit préparé et emmagasiné de manière à pouvoir être facilement utilisé en temps de guerre par les services sanitaires officiels.

Assistance aux prisonniers de guerre. — La neuvième Conférence internationale de la Croix-Rouge considérant les sociétés de la Croix-Rouge comme naturellement appelées à assister les prisonniers de guerre et s'inspirant du vœu émis en 1907, par la Conférence de Londres, exprime le vœu que ces sociétés organisent, dès le temps de paix, une « Commission spéciale », chargée en temps de guerre de recueillir et de confier, aux bons soins du Comité international de Genève, les secours qui lui seront remis pour les militaires en captivité.

Le Comité international, par l'intermédiaire de délégués neutres, accrédités auprès des Gouvernements intéressés, assurera la distribution des secours qui seront destinés à des prisonniers désignés individuellement, et répartira les autres dons entre les différents dépôts de prisonniers, en tenant compte des intentions des donateurs, des besoins des captifs et des instructions des autorités militaires. Les frais occasionnés ainsi au Comité international seront supportés par les sociétés de la Croix-Rouge intéressées.

Les Commissions spéciales pour les prisonniers de guerre se mettront en rapport avec le Comité international de Genève.

Le Bureau de la Conférence sera chargé, avant la publication du rapport général de cette assemblée, d'extraire la résolution qui vient d'être votée et de l'adresser immédiatement à tous les Comités centraux, de manière à ce que tous ces Comités centraux soient mis au courant de la décision qui a été prise, pour que, dans le délai d'une année, au 1^{er} juin 1913, ils puissent mettre cette résolution à exécution.

Assistance aux militaires en temps de paix. — La neuvième Conférence internationale de la Croix-Rouge émet le vœu que les sociétés de la Croix-Rouge mettent à l'étude, d'accord avec les services de santé de l'armée de leur pays, la question de l'assistance aux militaires en temps de paix sur le terrain de leur contact avec la société civile, et en dehors de leur service actif.

[362.191 (063) « 1912 » (∞)]

Quatrième Congrès international de l'Éducation populaire.

— Ce Congrès, qui devait avoir lieu à Madrid, du 21 au 27 mars, a été postposé en vertu d'une décision du Comité d'organisation.

En 1910, à l'assemblée générale de clôture du troisième Congrès international de l'éducation populaire, le délégué officiel du gouvernement espagnol invita le Congrès à tenir ses prochaines assises à Madrid.

L'Office international des œuvres d'éducation populaire accepta cette invitation et fixa la date du Congrès du 21 au 27 mars 1913, d'accord avec le gouvernement espagnol, lequel, par arrêté royal, prit le Congrès sous son haut patronage et lui accorda d'importantes subventions.

Conformément aux précédents, et en vertu des statuts de l'Office international, les rapports et les discussions devaient rester en dehors et au-dessus des questions philosophiques et politiques, réunissant dans une même pensée de progrès intellectuel et moral: les hommes dévoués à l'éducation populaire, à quelque parti, à quelque confession qu'ils appartiennent.

Or, 12,000 adhésions de religieux arrivèrent en bloc au Comité organisateur, accompagnées de rapports à tendances confessionnelles, contraires au règlement. Cet afflux rendant tout travail impossible, le Comité décida de limiter à 500 le nombre des admissions et de refuser les rapports qui ne seraient pas en harmonie avec le caractère de neutralité du Congrès. Des menaces d'obstruction de la part des adhérents évincés engagèrent le gouvernement espagnol, soucieux de voir respecter les lois de l'hospitalité, à prier l'Office international de l'Éducation populaire d'ajourner le Congrès.

Les bases d'une nouvelle organisation sont mises à l'étude, en vue de permettre au Congrès de délibérer dans des conditions normales et de mettre les congressistes à l'abri de toute violence.

[37 (063) « 1913 » (∞)]

Assemblée générale du Bureau de la Fédération internationale des Instituteurs. — La septième assemblée générale de cette Fédération aura lieu à Bruxelles, du 2 au 6 août 1913. Les questions suivantes y seront débattues :

1. — Le système d'éducation Montessori proposé par la National Union of Teachers.
2. — La guerre contre l'école neutre dans les divers pays, proposé par M. O. S.
3. — Moyens mis à la disposition des instituteurs et des élèves pour qu'ils apprennent à connaître la patrie, proposé par la Société centrale de Bohême.

D'autre part, « L'Enseignement et les projections lumineuses », proposé

par la Danmarks Loererforening, fera l'objet d'un rapport confié à MM. Rossignol et Skarvig.

[372 (062) (∞)

Huitième Congrès international des Etudiants. — Ce Congrès se réunira à Ithaca (New-York), du 29 août au 13 septembre 1913. C'est le Club Cosmopolite de la Cornell University, qui organise cette réunion. La circulaire d'invitation contient des renseignements historiques sur l'organisation internationale des étudiants, complémentaires à ceux donnés antérieurement (1). En voici les principaux passages :

Les nombreuses fédérations d'étudiants d'un caractère international sont une preuve de leur désir irrésistible de fraterniser malgré les obstacles de langue, de race et de religion.

En Angleterre, le mouvement est représenté dans plusieurs universités par les Cosmopolitan Clubs, tels que les East and West Clubs, l'Anglo-Chinese Club, l'Anglo-German Club et l'Anglo-American Club, et surtout par l'Oxford Cosmopolitan Club, fondé en 1906 qui a eu un très grand succès et qui publie actuellement l'*Oxford Cosmopolitan Club Quarterly*.

Dans l'Amérique du Sud, le désir d'une fraternité internationale entre les étudiants s'est manifesté par une série de congrès importants, dont les séances ont eu lieu tantôt à Montevideo, tantôt à Buenos-Aires, tantôt à Lima. A ces congrès on a discuté les divers problèmes de la vie d'étudiant en général et en particulier.

En Allemagne, l'esprit de fraternité internationale s'est fait sentir tout dernièrement par l'organisation des Internationale Studentenvereine, à Berlin, à Leipzig, à Munich et à Göttingen.

Le Cosmopolitan Club de Robert Collège, à Constantinople, occupe une place prépondérante, et il doit jouer un grand rôle à l'avenir en rattachant les étudiants des régions voisines aux progrès du cosmopolitanisme.

La World's Student Christian Federation, dont le dernier congrès international a siégé à Constantinople en 1911, a apporté un précieux concours à l'esprit international chez les étudiants.

Dans l'Amérique du Nord, parmi les étudiants, ce mouvement est représenté par l'Association of Cosmopolitan Clubs, dont de nombreux groupes ont été organisés dans les principales universités des États-Unis, dont un au Canada. Les différents groupes qui composent l'Association of Cosmopolitan Clubs servent l'humanité en favorisant l'amitié entre les différentes nations, en répandant une meilleure connaissance des pays étrangers, et en accueillant leurs étudiants dans les universités. Ces clubs doivent se féliciter du patronage enthousiaste de quelques-uns des professeurs les plus distingués dans les universités où ils se trouvent.

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 371.

La plus importante de toutes les organisations d'étudiants internationales, par son influence très répandue, est peut-être la *Fédération internationale des Etudiants « Corda Fratres »*. Commencé en Italie en 1898, ce mouvement comprend actuellement des organisations internationales dans beaucoup de pays d'Europe aussi bien que dans les deux Amériques.

Corda Fratres F. I. D. E comprend les branches suivantes : les consulats de Corda Fratres en Italie, en Hollande, en Hongrie et en Grèce ; l'Association Générale des Étudiants de Paris et l'Union Nationale des Associations des Étudiants de France; le Verband der Internationale Studentenvereine en Allemagne; la Liga de Estudiantes Americanos, comprenant des organisations des étudiants dans l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay, le Pérou et d'autres pays de l'Amérique du Sud, et l'Association of Cosmopolitan Clubs dans l'Amérique du Nord.

Le programme de la réunion d'Ithaca comprend l'examen des questions suivantes que le septième Congrès a décidé de porter à l'ordre du jour.

1. — BUT. — L'objet de ce mouvement est d'établir des amitiés internationales et une entente cordiale entre les étudiants du monde entier sans aucun préjugé religieux, politique ou économique.

2. — ORGANISATION. — Chaque groupe national doit former une unité indépendante et garder son autonomie absolue. Aucun groupe national ne sera responsable du budget financier des autres groupes.

3. — COOPÉRATION. — Il doit exister de cordiales relations et une coopération efficace entre les différents groupes nationaux :

a) *Congrès*. — Les délégués des groupes nationaux doivent se réunir en congrès internationaux bisannuels, et chaque année on doit organiser une réunion du Comité central, composé de deux membres de chaque groupe affilié ;

b) *Correspondance*. — On doit insister de nouveau à ce qu'une correspondance plus suivie s'établisse entre les membres des différents groupes ;

c) *Hospitalité*. — De même, on doit insister à ce que les devoirs de l'hospitalité continuent à être observés comme par le passé.

4. — COMITÉ CENTRAL. — Deux membres de chaque pays forment un comité central, dont la fonction est de poser et d'exécuter aussi bien que possible un programme d'action pour atteindre une union des étudiants du monde.

Indépendamment des séances de travail il y aura des fêtes et des réceptions. En voici le détail :

MM. les Délégués européens et sud-américains débarqueront à Boston où, accompagnés par les Délégués des E.-U. et d'ailleurs, il suivront l'itinéraire que voici :

A Boston, visite des monuments d'un intérêt historique. L'Université

Harvard, une des institutions d'enseignement supérieur les plus célèbres aux E.-U., ouvrira ses portes à MM. les Délégués, et le Harvard Cosmopolitan Club leur offrira l'hospitalité.

A New-York, où ils seront logés gratis dans les dortoirs de Columbia University, MM. les Délégués pourront profiter de l'occasion de visiter la capitale commerçante des E.-U. avec ses nombreuses curiosités du plus haut intérêt. Le Cosmopolitan Club of New-York City, situé au centre de la ville, sera le lieu de réunion pendant leur séjour dans cette ville. En outre, un banquet sera organisé par le New York Peace Society, et MM. les Délégués seront reçus par les représentants du gouvernement municipal de New-York.

De New-York à Albany, capitale de l'État de New-York, MM. les Délégués profiteront du beau trajet effectué en vapeur sur le fleuve Hudson, et pendant leur séjour, ils seront reçus par M. le Gouverneur de l'État.

Ensuite, visite des cataractes du Niagara, considérées parmi les merveilles du Nouveau Monde, où l'on peut examiner les usines où la puissance hydraulique est transférée.

Les séances du Congrès auront lieu au Cornell Cosmopolitan Club, à Ithaca, N.-Y. L'époque choisie sera des plus favorables pour la visite de l'Université et du Collège d'Agriculture, dont les nombreux départements seront tous ouverts aux visiteurs.

A Philadelphia, MM. les Délégués seront reçus par les membres du Cosmopolitan Club de l'Université de Pennsylvanie. Ils y auront l'occasion de visiter l'Université et les nombreux monuments historiques qui rendent la ville célèbre.

Enfin, MM. les Délégués se rendront à Washington, la capitale nationale, où la Panamerican Union offrira une réception en leur honneur. C'est à Washington que se trouve le siège des différents départements administratifs du gouvernement fédéral ; là aussi se trouvent de nombreux musées et des lieux historiques intéressants à visiter. On espère que M. le Président des États-Unis recevra MM. les Délégués dans sa résidence la Maison Blanche.

Secrétariat : Cornell Cosmopolitan Club, Cornell University, Ithaca, New-York, États-Unis. [378 (063) « 1913 » (∞)]

Cinquième Congrès international des Chambres de Commerce. — Il a été donné précédemment, un compte rendu du Cinquième Congrès international des Chambres de Commerce (1) réuni à Boston, en 1912 et certaines des résolutions adoptées ont été reproduites à cette occasion. Depuis lors, le texte des autres décisions a été publié et en voici la teneur :

Fixité de la date de Pâques et calendrier uniforme. — Le Congrès renou-

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 165.

velle le vœu qu'il a émis dans sa précédente session, à Londres en 1910, en faveur d'une date de Pâques fixe et d'un calendrier uniforme.

Tribunal international d'arbitrage pour différends entre particuliers et Etats étrangers. — Le Congrès émet le vœu de voir créer un tribunal international d'arbitrage chargé de juger les litiges entre particuliers et États étrangers.

Il serait reconnaissant au Gouvernement des États-Unis de prendre l'initiative de provoquer une conférence à cet effet.

Unification des législations sur le chèque. — Le Congrès est d'avis que l'unification des lois sur le chèque est désirable.

Le Congrès recommande à ses membres de composer un comité, à raison d'un délégué par pays, qui aura pour mission de se réunir à Londres et de rédiger sur la question du chèque un rapport à examiner au prochain congrès.

Connaissements directs à ordre. — Le Congrès approuve la législation actuellement à l'examen du Congrès des États-Unis et qui établit la responsabilité des transporteurs du chef de connaissements émis par leurs agents dans des expéditions internationales.

Le Congrès verrait avec satisfaction s'établir le système d'un Bureau central pour la validation des connaissements dans les transactions internationales.

Le Congrès s'en rapporte au Comité permanent pour l'examen de la question d'une conférence internationale qui provoquerait l'uniformité des lois régissant la responsabilité des transporteurs internationaux.

Factures consulaires. — Le Congrès approuve en principe la proposition de l'uniformité des factures consulaires et recommande aux États intéressés, pour leurs délibérations, le type de facture consulaire élaboré par la quatrième Conférence de l'Union panaméricaine.

Le Congrès approuve la recommandation de maintenir les taxes consulaires à un taux modéré et strictement limité à ce qui est nécessaire pour couvrir les frais de l'administration consulaire.

Cherté de la vie. — Le Congrès approuve la proposition de réunir une Conférence internationale qui s'occupera de l'augmentation du prix des choses nécessaires à la vie, de ses causes, des effets qui en résultent, et qui recherchera les mesures pouvant améliorer cette situation.

Le Congrès transmet le projet et le rapport de l'Association commerciale nationale hongroise pour la compilation harmonique de la statistique des prix au Comité permanent en vue de sa prise en considération et de sa remise éventuelle à la conférence internationale proposée.

[38 (062)] (063) « 1913 » (∞)

Dixième Congrès international de l'Enseignement commercial. — Ce Congrès aura lieu à Budapest, du 31 août au 4 septembre 1913, sous le patronage des autorités hongroises.

L'inauguration solennelle aura lieu le 31 août 1913 par un discours de M. Paul Delombre, ancien ministre, président de l'Union des Associations des Anciens Élèves des Écoles supérieures de Commerce, sur l'utilité de ces Unions. Jusqu'ici on a établi pour les 5 jours que durera le Congrès, les rapports suivants :

1. — M. Paul Angles, directeur de l'École commerciale de Paris, secrétaire du Comité permanent : Les vœux des Congrès et leur réalisation (en français).

2. — M. le docteur R. Stegemann, conseiller privé, Brunswick : L'évolution de l'enseignement commercial (en allemand).

3. — M. Georges Blondel, professeur à l'École des Hautes Études commerciales à Paris : L'état actuel de l'enseignement commercial pour les jeunes filles et ses principes (en français).

4. — M. le docteur Rado Kôvesligethy, professeur à l'Université, directeur de l'École d'application à l'Institut normal des Sciences commerciales, Budapest : La formation des professeurs de l'enseignement commercial (en français).

5. — M. Charles Polaczek, directeur du gymnase commercial de Christiania : Les moyens d'instruction pour l'enseignement commercial.

6. — L'enseignement de la géographie économique et des marchandises à tous les degrés de l'enseignement commercial.

Sont admises pour le Congrès, outre la hongroise, les langues allemande, française, anglaise et italienne. Les points principaux des discussions seront traduits par des interprètes. Les participants recevront, à l'avance, un résumé ou, au cas, le texte intégral des rapports. Les rapports ne dureront pas plus de 20 minutes chacun, une réplique n'occupera pas plus de 10 minutes ; tous les participants peuvent prendre la parole et voter, ils ont droit à toutes les publications du Congrès, au signe distinctif et à une carte d'identité valable pour les réceptions, excursions, visites, etc.

Droit d'inscription : pour les membres individuels, 10 couronnes, pour les corporations, lesquelles peuvent être représentées par 2 délégués, 50 couronnes.

Adresse : D' Béla Sehack, Apostol-utca, 6, Budapest II.

[38 (07)] (063) « 1913 » (∞)

Dixième Congrès international des Femmes. — Le Conseil national des Femmes françaises organise, à Paris, du 2 au 7 juin 1913, le dixième Congrès international des Femmes. C'est un congrès hors

série, les congrès réguliers étant quinquennaux et le dernier ayant eu lieu à Toronto en 1909. Le programme détaillé de cette assemblée est ainsi an-été :

PREMIÈRE SECTION. — A. *Assistance et Hygiène*. — 1° Rôle de la femme dans les œuvres de bienfaisance depuis dix ans ; 2° Amélioration du logement ouvrier ; 3° Organisation de lavoirs gratuits pour la classe ouvrière.

B. *Hygiène*. — 1° La femme dans la lutte antialcoolique ; 2° Son rôle dans la lutte contre la tuberculose.

DEUXIÈME SECTION. — *Education*. — 1° Le but de l'éducation étant la formation du caractère, comment le système d'éducation de votre pays répond-il aux exigences et tendances de la vie moderne? 2° Comment lutter contre la démoralisation de la jeunesse par le journal, l'image, le théâtre, les spectacles, etc ; 3° La fréquentation scolaire. Les classes de garde. Terrains de jeu.

TROISIÈME SECTION. — *Législation*. — 1° Puissance paternelle, Droits de la mère ; 2° Capacité civile de la femme mariée ; 3° Suppression de toute mesure d'exception à l'égard de la femme en matière de mœurs.

QUATRIÈME SECTION. — *Travail*. — 1° Protection du travail : Quels sont dans votre pays, les lois protectrices du travail des femmes, leurs effets, leurs avantages, leurs inconvénients ? D'autre part, quelles sont les mesures de protection du travail des enfants? 2° Relèvement du salaire : Quels sont les moyens employés dans votre pays pour obtenir le relèvement du salaire des femmes ? Existe-t-il un minimum légal de salaire ? S'il existe, quels sont les résultats de la loi?

CINQUIÈME SECTION. — *Suffrage*. — 1° De la nécessité pour les femmes de détenir une part de souveraineté nationale au triple point de vue juridique, économique et moral ; 2° De l'influence du vote des femmes sur les questions d'hygiène, de moralité, d'éducation, etc., et des résultats obtenus par elles dans les pays où la femme est investie du droit de vote.

SIXIÈME SECTION. — *Sciences. Arts. Lettres*. — Les femmes à l'Université : Les femmes sont-elles dans votre pays, admises aux études supérieures dans les universités, aux mêmes conditions que les hommes ? Leur situation est-elle la même au point de vue des formalités d'inscription, des grades auxquels elles peuvent concourir, des bourses et privilèges auxquels elles peuvent prétendre ? Les carrières de renseignement public, les professions libérales et artistiques sont-elles ouvertes aux femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes? Les carrières donnent-elles aux femmes qui les professent des avantages matériels et sociaux à ceux des hommes et quelles sont les réformes à obtenir ?

SEPTIÈME SECTION. — *Paix* — Les femmes et la Paix : Dans quelle mesure et par quels moyens les femmes peuvent-elles favoriser la conciliation entre peuples et la solution pacifique des conflits entre nations? Quels sont les moyens propres à éveiller dans les jeunes consciences l'amour de la justice et les respect du droit des peuples?

Les rapports destinés à être discutés au Congrès doivent être adressés, ainsi que les demandes de renseignements et les adhésions, au secrétariat général, 1, avenue Malakoff, Paris, avant le 1^{er} mai 1913.

[396 (063) « 1913 » (∞)]

Commission internationale de Météorologie agricole. —

L'assemblée générale de l'Institut, international d'Agriculture, réunie à Rome en mai 1911, décida d'entrer en relation avec le Comité météorologique international pour l'organisation en commun de la Météorologie agricole. Or, il existe en sein de ce Comité, deux commissions spécialement compétentes pour coopérer utilement à cette œuvre : la Commission internationale de télégraphie météorologique et la Commission internationale de signalisation du temps (1). Ces commissions se sont réunies à Londres du 17 au 24 septembre 1912 et ont accepté de contribuer au travail pour lequel leur concours était sollicité. Une commission spéciale composée de cinq membres a été nommée et dans les réunions qu'elle tint à Paris, au Bureau central météorologique, du 26 au 29 septembre 1912, elle a arrêté les décisions suivantes :

1. Institution d'une Commission permanente de Météorologie agricole sur les mêmes bases que la Commission d'aérostation scientifique internationale. Cette résolution porte en germe toute une série de mesures internationales qui tendront à orienter la météorologie générale vers les applications pratiques.

2. Étude et mise au point des divers appareils assez simples pour que leur emploi puisse en être généralisé, les uns pour mesurer la durée de l'insolation et l'intensité de la radiation solaire, d'autres pour observer la rosée, le brouillard, etc.

3. Étude comparative des différents modes d'installation des thermomètres pour observer la température à différentes hauteurs, entre les plantes elles-mêmes et au-dessus d'elles.

4. Observation systématique des phénomènes d'optique atmosphériques : halos, couronnes, couleurs du ciel, teintes et durée des crépuscules, réfractions anormales, mirages, etc., toutes ces observations présentant un très grand intérêt pour la prévision locale du temps.

Ces décisions seront soumises à l'approbation du Comité météorologique international. La Commission a en outre recommandé :

1. La publication, tous les dix jours, des observations concernant la température, la pluie, la hauteur des cours d'eau, le niveau des nappes souterraines, etc.

(1) *Annuaire*, 1910-1911, p. 1915, 1924 et 1926.

2. La publication régulière de documents statistiques indiquant la distribution, dans le temps et dans l'espace, de certains phénomènes météorologiques particulièrement importants : température, gelée, pluie, orages, grêle, etc., et les relations de ces phénomènes avec la nature de la végétation qui couvre le sol et les conditions orographiques et hydrographiques. Il y aurait intérêt à ce que ces renseignements fussent mis pour un prix modique à la disposition du public.

3. Que dans chaque pays, à l'exemple de ce qui existe déjà aux États-Unis et en Allemagne, il soit créé un certain nombre de centres régionaux qui, recevant du Bureau central des dépêches en nombre suffisant, puissent dresser sur place des cartes représentant la situation générale de l'atmosphère et établir les prévisions locales.

4. Que des centres régionaux, tout en étant autonomes pour la prévision locale, restent sous la direction scientifique du Service central, qui peut seul assurer l'unité de vues et l'entente entre les divers centres.

5. Que les cartes quotidiennes du temps éditées dans les centres régionaux soient mises à la disposition du public à des prix aussi restreints que possible.

6. Que ces cartes soient adressées aux écoles primaires et que l'usage en soit familier aux instituteurs.

7. Mise à l'étude de procédés rapides de diffusion de la prévision du temps dans les campagnes, en s'inspirant des essais qui ont été faits dans cette voie en divers pays, notamment aux États-Unis d'Amérique.

Une nouvelle commission mixte se réunira à Rome au printemps de cette année, pour mettre au point quelques détails d'une réforme dont on ne tardera pas à comprendre les effets bienfaisants et qui s'imposera vite, par son utilité même, à l'attention des gouvernements.

[5515 : 63] (062) (∞)

Quatrième Congrès international de Physiothérapie. — Ce

Congrès, qui se réunit du 26 au 30 mars de cette année, est organisé en coopération par trois grandes sociétés médicales allemandes : la Société de Balneologie, la Société d'Orthopédie et la Société Röntgen, sous la présidence d'honneur du prince Auguste-Guillaume de Prusse. Des comités nationaux ont été constitués afin d'organiser la participation étrangère dans les pays suivants : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Suède et Suisse. Les travaux du Congrès sont répartis entre quatre sections :

1. Balnéothérapie et Climatotherapie.
2. Electro-, Radio-, Röntgentherapie.
3. Kinésithérapie.
4. Diététique.

Dans chacune des sections, dont les séances auront lieu les 27,28 et 29 mars, le matin et l'après-midi, des rapports seront présentés sur des questions déterminées et des communications libres et sur invitation du Comité organisateur seront lues.

Dans la séance générale du 26 mars on entendra les rapports de MM. Otfried Müller, de Tubingue ; Vaquez, de Paris, et Wide, de Stockholm sur : *Le traitement physique des troubles de l'appareil circulatoire*.

Une exposition aura lieu dans les salles de la Charité, pendant toute a durée du Congrès.

Secrétaire : M. le D^r Immelmann, Lützowstrasse, 72, Berlin W. 35.
[615.83 (063) « 1913 » (∞)]

Sixième Congrès de l'Association internationale pour l'Essai des matériaux. — Ce Congrès, dont il a été parlé précédemment (1), a réuni plus de 800 personnes et non 600 comme il avait été publié, parmi lesquelles 300 Européens. Vingt États y étaient officiellement représentés. C'est l'Association américaine qui s'était chargée d'organiser le Congrès et qui lui accorda une subvention de 75,000 francs environ.

Un certain nombre de commissions spéciales nommées par les congrès antérieurs, dans le but d'étudier des questions particulières, présentèrent des rapports, notamment les suivants :

1. — Cahiers des charges internationaux du fer et de l'acier.
7. — Résistance des pierres aux intempéries.
24. — Nomenclature du fer et de l'acier.
26. — Essais au choc.
30. — Fine poussière dans le ciment de Portland.
38. — Cahiers des charges du cuivre.
41. — Béton armé.
42. — Mortiers plastiques.
50. — Résistance de la maçonnerie aux intempéries.
52. — Nomenclature de quelques expressions techniques.
53. — Nomenclature des constituants microscopiques.

Les résolutions qui ont été prises ont eu pour objet les questions suivantes :

- Spécifications internationales pour le fer et l'acier.
- Barreaux entaillés.
- Principes des spécifications de cuivre.

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 457.

Constituants microscopiques.
 Constance de volume.
 Fine poussière.
 Teneur en SO³.
 Résistance des pierres aux intempéries.
 Béton.
 Mortiers plastiques.
 Accidents de constructions en béton armé.
 Résistance au feu du béton et du béton armé.
 Principes des spécifications des huiles.
 Nomenclature de quelques expressions techniques.
 Bois.
 Matériaux des routes.

Une résolution concernant l'organisation générale de l'Association a été adoptée en ces termes :

Toute décision prise par une Section doit, avant d'être présentée au Congrès, être soumise au Comité directeur. Si la dite proposition n'est pas appuyée au sein du Comité directeur par un nombre de voix se rapprochant suffisamment de l'unanimité, elle est réservée, mais on en fait part au Congrès.

L'Association a également examiné la question de son adhésion à l'Union des Associations Internationales. Le secrétaire général a été chargé de présenter un rapport à ce sujet.

La statistique des membres de l'Association, dont le total se monte à 2,970, et leur répartition entre les différents pays, s'établissent comme suit :

Allemagne.....	446	Guatemala	1
Argentine.....	2	Hongrie	114
Australie	40	Indes	1
Autriche.....	225	Italie	61
Belgique	136	Japon	17
Bésil	12	Luxembourg	11
Canada	24	Norvège	53
Chili	6	Panama	6
Chine	1	Pays-Bas	50
Danemark	153	Porto-Rico	1
Espagne	87	Portugal	22
Etats-Unis	623	Roumanie	22
Finlande	22	Russie	307
France	208	Serbie	2
Grande-Bretagne	142	Suède	69
Grèce	1	Suisse	105

Le prochain congrès aura lieu à Saint-Petersbourg, en juin 1915.

[62.01 (063) « 1912 » (∞)]

Commission Electrotechnique Internationale. — Trois comités spéciaux de la Commission Electrotechnique Internationale se sont réunis en janvier 1913, à Zurich.

Les séances, tenues à l'Hôtel de Ville, furent présidées par M. le D^r W. Wyssling (Comité des Symboles), M. E. Huber-Stockar (Comité des spécifications des machines électriques), et M. le D^r H. Zoelly-Veillon (Comité des Moteurs primaires en relation avec les installations électriques).

En ce qui concerne les travaux du Comité des Symboles, il a paru difficile d'arriver à un accord international entre les électriciens, sur la question de savoir s'il est plus important de faire une distinction entre les grandeurs électriques et les grandeurs magnétiques qu'entre les quantités vectorielles et les quantités scalaires. A présent, des lettres en caractères spéciaux sont souvent employées pour désigner les grandeurs magnétiques, mais, en Allemagne, on préférerait réserver les caractères spéciaux aux quantités vectorielles.

Le Comité des Spécifications a rédigé un long rapport destiné à servir de base pour l'élaboration de prescriptions internationales à introduire dans les contrats commerciaux relatifs aux machines électriques.

Avec la coopération des laboratoires officiels de physique de divers pays, notamment de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la France et de la Grande-Bretagne, ce Comité a proposé l'adoption d'une spécification internationale pour le cuivre recuit industriel.

Les discussions du Comité des Moteurs primaires ont eu principalement pour objet les définitions qui se rapportent aux installations hydrauliques. Les études préliminaires du Comité électrotechnique italien ont été très utiles pour les débats.

La troisième assemblée plénière de la Commission Electrotechnique Internationale aura lieu à Berlin, du 2 au 6 septembre prochain, sous la présidence de M. le prof. D^r E. Budde (Allemagne). Vingt-quatre pays, dans chacun desquels s'est établi un Comité électrotechnique, se feront représenter.

[621.3 (062) (∞)

Conférence internationale pour la Sécurité en mer. — Lors de la catastrophe du *Titanic*, il fut question de réunir à Berlin, en octobre 1912, une Conférence internationale. Ce projet n'a pas été mis à exécution. Voici que l'idée en est reprise aux États-Unis d'Amérique. Une réunion officieuse s'est tenue à Washington, au Secrétariat du Commerce et du Travail : y assistaient le président de la Commission sénatoriale du *Titanic*, le président du Comité maritime des Marchands, les directeurs du Bureau du Commerce et du Travail, des

membres de la Légation britannique, le président de la Chambre de Commerce britannique, etc.

La convocation, à Londres, d'une Conférence internationale y fut préconisée. [656.61.05 (061)(∞)]

Convention internationale d'Agents de publicité. — Une Convention d'agents de publicité et de commerçants s'intéressant au développement des affaires par voie de publicité, aura lieu à Baltimore, du 8 au 13 juin 1913. Ce sera la neuvième Convention des Agents de publicité américains, mais pour la première fois, elle aura un caractère international. Des délégués d'agences, des commerçants, importateurs et exportateurs d'Allemagne, du Canada, d'Espagne, des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne, d'autres pays d'Europe et de la plupart des pays de l'Amérique latine participeront aux travaux. Le Département d'État des États-Unis a envoyé, par l'intermédiaire de ses consuls, des invitations à tous les cercles de publicité, aux corporations, aux journaux, aux agences du monde entier. On compte sur 10,000 participants. C'est dans l'arsenal du 5^e Régiment du Maryland, capable de contenir 15,000 personnes, que se tiendront les réunions.

Une exposition internationale de réclames occupant un espace mural de 9,150 mètres carrés sera annexée à la Conférence.

Secrétaire : M. Herbert Sheridan, président du Cercle de publicité de Baltimore, Baltimore, Maryland, États-Unis.

[659.1 (063) « 1913 » (∞)]

Huitième Congrès international de Chimie appliquée. —

Réuni à Washington et à New-York, du 4 au 13 septembre 1912, il groupa 2,335 congressistes appartenant à 30 nations différentes : 180 Allemands, 27 Français et 25 Anglais avaient passé l'océan pour assister aux délibérations. Une disposition du règlement relative aux communications est intéressante à signaler : avant d'être admises, elles doivent être acceptées par un comité. Bien que 20 p. c. environ des communications aient été refusées, il en restait encore 750, parmi lesquelles 570 avaient pu être imprimées en 24 volumes, avant le Congrès, dont 84 françaises, 46 anglaises et 41 allemandes.

C'est dans les locaux de la Columbia University que se réunirent les sections. On ne peut songer à donner ici la liste de toutes les communications qui firent l'objet de délibérations, mais il est de tradition dans les Congrès de Chimie appliquée que des personnalités éminentes, dans des cérémonies de gala, fassent, dans chacune des langues du

congrès, une causerie sur une question d'intérêt général. Voici quels furent les orateurs aux quatre séances de ce genre :

1. — Gabriel Bertrand, de Paris. — Action catalytique des infiniments petits chimiques et leur rôle en agriculture.

2. — Carl Duisberg, d'Elberfeld. — Les dernières conquêtes de la chimie industrielle.

3. — William H. Perkin. — L'ignifugation des cotons.

4. — Ciamician, de Bologne. — La photochimie de l'avenir.

La partie attrayante du Congrès, comprenait entre autres choses une visite à Washington, où se tint la séance inaugurale. Trois trains spéciaux y conduisirent les participants. Ils y furent reçus par le président Taft, qui leur offrit une Garden Party à la Maison Blanche. Le même soir, une réception eut lieu dans le Nouveau Musée National. Ce musée réunit à la fois des œuvres d'art et une collection remarquable d'animaux antédiluviens. Le délégué de la Société des Ingénieurs civils de France, auquel sont empruntés ces renseignements, signale l'agrément de ces réunions dans un musée, permettant d'admirer tout à l'aise, des chefs-d'œuvre qu'il serait impossible de voir entre deux séances de congrès. C'est un exemple à suivre ailleurs.

Les congressistes visitèrent l'usine de M. Nichols, raffinant électriquement la sixième partie du cuivre du monde entier. Il y avait en ce moment pour vingt millions de cuivre en traitement. Signalons encore la réception à la Maison des Ingénieurs, bâtiment de vingt étages, dû à la libéralité de M. Carnegie, qui donna pour la construction cinq millions de francs.

Nous empruntons aux Mémoires et Comptes rendus des travaux de la Société des Ingénieurs civils de France, une description de ce local :

Au rez-de-chaussée se trouvent une vaste salle des Pas-Perdus, de nombreux lavabos à eau chaude et eau froide, les cages d'ascenseurs, le vestiaire et l'escalier monumental qui mène au grand Auditorium du premier étage. Un escalier spécial permet aux membres du Bureau de se rendre directement à leurs places. Le vestiaire est organisé de façon que chaque numéro corresponde au numéro du fauteuil occupé dans l'Auditorium ; la remise des effets ne dure que quelques minutes.

La grande salle des Conférences, qui contient 1.500 places, est aménagée comme une salle de théâtre et possède des fauteuils fixes, rangés en hémicycles, plus un vaste balcon circulaire. L'écran pour les projections se manoeuvre depuis l'appareil même de projections au moyen d'un bouton électrique. Détail à noter : si, pendant une conférence, un auditeur est demandé au téléphone, son nom apparaît en caractères lumineux sur un écran spécial situé derrière l'orateur, de sorte qu'il peut se rendre à l'appel sans importuner l'auditoire. Plusieurs autres Auditoriums existent pour les réunions moins nombreuses.

Au vingtième étage se trouve la bibliothèque qui est, non seulement commune à tous les ingénieurs, mais encore publique. Elle possède actuellement 60,000 ouvrages dont un tiers étranger et peut en contenir 250,000. Elle est fréquentée journalièrement par une moyenne de 40 lecteurs. La bibliothèque se charge des recherches bibliographiques pour quiconque, en faisant payer seulement le temps excédant une demi-heure. On prête les ouvrages aux membres des Sociétés ; toutefois, quand un livre est trop précieux pour qu'on puisse le prêter, on le photographie moyennant fr. 1.25 par feuille.

L'un des étages de l'immeuble est occupé par un musée de prévention des accidents de travail.

Le prochain Congrès international de Chimie appliquée aura lieu à Saint-Petersbourg, en 1915. [66 (063) « 1912 » (∞)]

Congrès international de Psychologie et de Physiologie sportives (1). — Organisé par le Comité Olympique international, il aura lieu à Lausanne, du 7 au 11 mai 1913. Il sera précédé, les 5 et 6 mai, de réunions du Comité Olympique et de la Commission organisatrice.

Les communications devront être faites en français, allemand, anglais ou italien et ne devront pas excéder 3,000 mots si elles sont écrites, dix minutes si elles sont orales.

Les festivités projetées sont : le 7, réception par la municipalité de Lausanne ; le 8, fête d'escrime aux Flambeaux, à l'Abbaye de l'Arc ; le 9, représentation au Kursaal : *Des Enfers à Lausanne et retour*, revue olympique en 3 actes ; le 10, fête vénitienne à Ouchy ; le 11, excursion l'après-midi sur le lac Léman, lunch au château de Chillon.

La cotisation des membres est fixée à 5 francs (2 francs pour les étudiants). [796 (063) « 1913 » (∞)]

Session extraordinaire de la Fédération aéronautique internationale. — Cette réunion a eu lieu dans les salons de l'Aéro-Club de France, à Paris, le 28 janvier 1913. Elle avait à son ordre du jour les questions suivantes :

- 1° Établissement d'un brevet spécial de pilote d'hydroaéroplane ;
- 2° Affiliation provisoire de l'Aéro-Club de Portugal ;
- 3° Réclamation de l'Aéro-Club de France contre le classement de M. Eugène Rénaux, dans le Meeting d'hydroaéroplanes de Tamise ;
- 4° Acceptation du règlement de la Coupe internationale d'aviation maritime.

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 617.

De plus l'Aéro-Club de France manifesta le désir de voir discuter les deux questions suivantes :

- 1° Création d'un triptyque aéronautique ;
- 2° Établissement d'un calendrier aéronautique international pour 1913.

La réunion fut présidée par le prince Roland Bonaparte. Y furent représentés : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie, l'Argentine, la Suède et la Suisse.

La première question discutée fut celle relative à la réclamation introduite par l'Aéro-Club de France, au nom d'Eugène Rénaux, contre le classement de ce dernier dans le Meeting d'hydroaéroplanes, à Tamise. M. Hennebicq défendit ce classement tandis que M. Surcouf prit la défense de son compatriote. Sur l'intervention de M. Soreau, il fut décidé que certaines dispositions du règlement du meeting de Tamise devaient recevoir une interprétation différente de celle qui leur fut donnée et l'Aéro-Club de Belgique fut chargé de faire un nouveau classement.

La seconde question discutée fut celle des conditions à établir pour l'obtention d'un brevet spécial de pilote d'hydroaéroplane. Voici en quels termes ces conditions furent fixées à la majorité de 105 voix contre 13 et 12 abstentions :

Le Pouvoir sportif régissant l'Aviation dans chaque pays représenté à la Fédération Aéronautique internationale, peut seul délivrer le brevet de pilote d'hydroaéroplane à tous les postulants, âgés de dix-huit ans au moins, et ressortissant de sa juridiction ; savoir :

- 1° A ses nationaux;
- 2° Aux étrangers appartenant à un pays non représenté à la F. A. I. ;
- 3° Aux étrangers faisant partie d'un pays représenté à la F. A. I., mais, dans ce cas, le brevet ne pourra être délivré qu'avec l'autorisation de leur Pouvoir sportif national.

Les postulants auront à accomplir les trois épreuves suivantes :

- a) Deux épreuves de distance, consistant chacune à parcourir sans contact avec l'eau, un circuit fermé représentant une longueur minimum de 5 kilomètres (longueur mesurée comme il est dit ci-après) ;
- b) Une épreuve de hauteur, consistant à s'élever à une hauteur minimum de 50 mètres au-dessus de l'eau ;
- c) L'épreuve b pourra être confondue avec l'une des épreuve a.

La piste sur laquelle l'aviateur exécutera les deux circuits précités sera délimitée par deux bouées situées au plus à 500 mètres l'une de l'autre.

Après chaque virage effectué autour d'une bouée, l'aviateur changera de main pour aller virer autour de l'autre. Le circuit se composera donc d'une série ininterrompue de huit, chaque boucle du huit comprenant alternativement l'une des bouées.

La distance comptée pour le parcours effectué entre les deux rivages sera la distance qui sépare les deux bouées.

Pour chacune des épreuves, le départ, l'amerrissage et l'arrêt définitif devront se faire sur l'eau entre les deux bouées.

Les amerrissages devront se faire d'une façon normale et le Commissaire devra indiquer dans son rapport les conditions dans lesquelles ils auront été effectués, la délivrance du brevet étant toujours facultative.

Les commissaires responsables devront être choisis sur une liste dressée par le Pouvoir sportif de chaque pays.

Fut ensuite adopté le règlement de la *Coupe d'aviation maritime Jacques Schneider*. Ce règlement est ainsi formulé :

Origine et conditions générales de la Coupe.

ARTICLE PREMIER. — M. Jacques Schneider remet à l'Aéro-Club de France, sous les conditions ci-dessous exposées :

1. Un objet d'art de 25,000 francs, à transmettre à la Fédération aéronautique internationale, à charge par elle d'en doter une épreuve challenge d'aviation interclubs, nommée « Coupe d'Aviation Maritime », qui devra être ouverte aux appareils d'aviation de toute nature, disputée par voie de cartel international selon le règlement approuvé par la F. A. I. ; mise pour la première fois en compétition par les soins de l'Aéro-Club de France, qui devra accepter les premiers défis ;

2° L'engagement de verser une somme de 25,000 francs, avant chacune des trois premières mises en compétition de la Coupe, au Club adhérent de la F. A. I. chargé de l'organisation de l'épreuve. Cette somme devra être remise en espèces au pilote concurrent qui aura rendu son Club détenteur de la Coupe ou qui la lui aura conservée.

Nature de l'épreuve,

ART. 2. — 1° L'épreuve sera une épreuve de vitesse dont le parcours, déterminé à l'avance, sera tracé soit en ligne droite, soit en ligne brisée, soit en circuit fermé.

La longueur du parcours ne pourra être inférieure à 150 milles marins. — Le mille marin est de 1,852 mètres.

2° Chaque année, avant le 1^{er} janvier, l'Aéro-Club de France, s'inspirant des progrès accomplis dans l'aviation, établira le règlement de l'épreuve annuelle ; ce règlement ne deviendra définitif qu'après approbation par le bureau de la F. A. I. ; le Club chargé d'organiser cette épreuve devra se conformer au programme ainsi élaboré.

Si aucun concurrent n'effectue le parcours, la Coupe ne sera pas attribuée et restera au siège social du Club dépositaire ou détenteur, qui devra organiser à nouveau l'épreuve l'année suivante ; mais le Club détenteur qui conservera la Coupe dans ces conditions ne sera pas considéré comme ayant gagné une nouvelle fois l'épreuve challenge.

Si cette éventualité se produisait lors des premières mises en compéti-

tion de la Coupe, l'Aéro-Club de France conserverait l'objet d'art en dépôt et devrait à nouveau organiser l'épreuve l'année suivante.

Nature des engins.

ART. 3. — L'épreuve sera ouverte aux appareils d'aviation de toute nature (classe C).

Qualification des concurrents.

ART. 4. — Tout Club adhérent à la F. A. I. est qualifié pour relever le cartel du Club détenteur et disputer la Coupe. Tout Club engagé s'oblige, au cas où il deviendrait détenteur de la Coupe, à assurer l'organisation de la prochaine épreuve.

ART. 5. — Tout Club qualifié voulant disputer la Coupe au Club détenteur devra lui notifier cette résolution avant le 1^{er} mars, par une lettre recommandée adressée à son président, en indiquant le nombre de concurrents qui disputeront la Coupe. Cette lettre constituera un engagement qui devra être accompagné d'autant de fois 500 francs qu'elle indiquera de concurrents.

Il sera remboursé, après l'épreuve, autant de fois la moitié de cette somme qu'il y aura eu de partants du Club engagé.

ART. 6. — Chaque Club pourra engager, chaque année, trois concurrents au maximum, et désigner autant de suppléants qu'il y aura de concurrents titulaires.

ART. 7. — Les concurrents titulaires et leurs suppléants devront obligatoirement appartenir à la nationalité du Club adhérent à la F. A. I. qui les engage, ou à un pays non représenté dans la F. A. I. Ils devront être nominativement désignés par leur Club au moins huit jours avant la date de l'épreuve.

Date et lieu de l'épreuve.

ART. 8. — La Coupe pourra être disputée, tous les ans, entre le 1^{er} avril et le 15 novembre. La date devra être fixée par le Club détenteur de la Coupe avant le 1^{er} mars.

Si, dans les délais impartis, aucun concurrent n'a pris le départ, les Commissaires sportifs décideront s'il y a lieu d'annuler l'épreuve ou de donner de nouveaux départs.

ART. 9. — L'épreuve devra être courue dans le pays détenteur de la Coupe. Cependant, si pour une raison majeure, reconnue par le Bureau de la F. A. I., le Club détenteur de la Coupe venait à se trouver dans l'impossibilité de remplir son engagement relatif à l'organisation de l'épreuve, le Bureau de la F. A. I. demanderait au Club précédemment dépositaire ou détenteur de la Coupe d'assurer cette organisation.

En cas de refus de ce Club, la Coupe serait disputée en France.

Organisation de l'épreuve.

ART. 10. — Le Club détenteur organisera l'épreuve et sera chargé d'appliquer le règlement, mais quel que soit le pays dans lequel se courra la Coupe, un des Commissaires sportifs devra être désigné par l'Aéro-Club de France.

ART. 11. — Les frais de l'organisation de l'épreuve seront supportés par le Club organisateur.

ART. 12. — Dans le cas où la Coupe serait disputée au cours d'une Manifestation d'aviation, une journée spéciale devra lui être réservée.

Attribution de la Coupe.

ART. 13. — Le Pouvoir sportif du pays organisateur homologuera la Coupe.

ART. 14. — Le Club reconnu par la F. A. I. dont un représentant a gagné la Coupe en est le nouveau détenteur.

ART. 15. — Le Club qui, en cinq ans, sera sorti trois fois victorieux du défi deviendra possesseur définitif de la Coupe.

La Coupe deviendra la propriété définitive du Club détenteur s'il n'a pas été défié pendant cinq années consécutives.

ART. 16. — Le Club détenteur qui se sera abstenu de concourir et qui n'aura pas cependant été dépossédé de la Coupe, bien que défié, ne sera pas considéré comme ayant gagné une nouvelle fois l'épreuve challenge.

ART. 17. — En cas de réclamation ou d'appel devant la Conférence internationale, conformément aux règlements de la F. A. I., la Coupe restera entre les mains du Club défié jusqu'à la liquidation du litige.

ART. 18. — Dans le cas où le Club détenteur viendrait à disparaître, la Coupe serait remise à l'Aéro-Club de France ou à son défaut à la F. A. I., à défaut de la F. A. I., à M. Jacques Schneider.

Prix accessoires.

ART. 19. — En dehors des trois primes de 25,000 francs, remises par M. Jacques Schneider (voir article premier), et des autres prix qui pourront être offerts, le montant des droits d'inscription non remboursés sera réparti entre les concurrents de la façon suivante : la moitié au deuxième, un tiers au troisième, et le reste au quatrième, tant que les trois prix de 25,000 francs prévus à l'article premier n'auront pas été attribués. Lorsque ces trois prix auront été attribués, le concurrent classé premier recevra la moitié, le deuxième le tiers et le troisième le reste du montant des droits d'inscription. Il en sera de même dans tous les cas si le concours ne comportait que trois concurrents ayant effectué le parcours.

Si le concours ne comportait que deux concurrents ayant effectué le parcours, le premier recevrait les deux tiers et le second le tiers des droits d'inscription.

Enfin, dans le cas où un seul concurrent prendrait part à l'épreuve, il recevrait le total des droits d'inscription.

Au cas où la Coupe ne serait attribuée à aucun des concurrents, les droits d'inscription seraient conservés par le Club détenteur, et viendraient s'ajouter, l'année suivante, aux droits d'inscription perçus pour la nouvelle épreuve.

Mise en vigueur du règlement.

ART. 20. — Tout Club devenant détenteur de la Coupe s'engage formellement à observer le présent règlement.

Conditions générales pour 1913.

En 1913, la Coupe d'Aviation maritime Jacques Schneider se disputera sur la distance de 150 milles marins.

Cette épreuve aura lieu exclusivement eu mer, sur un circuit fermé, présentant un développement minimum de 5 milles marins et tracé en dehors de tout port ou rade fermée. Les escales sont permises.

Les départs seront pris à volonté par chaque concurrent, à partir de huit heures du matin. L'épreuve sera clôturée à l'heure légale du coucher du soleil. Pendant cette période, les concurrents auront le droit de partir à volonté, mais ils ne pourront prendre qu'un seul départ, et avant de partir, ils devront déclarer aux Commissaires leur intention de disputer la Coupe d'Aviation maritime Jacques Schneider. Au moment où le concurrent se présentera pour prendre le départ, il remettra, signée et approuvée par lui, une des deux collections des règlements particuliers et des décisions éventuelles prises par les Commissaires sportifs et à lui remises par ces derniers. Après avoir satisfait à ces prescriptions, le concurrent passera la ligne de départ en naviguant. Il continuera ensuite à naviguer sur deux milles et demi du parcours au moins, et viendra en bouclant pour la première fois le circuit, franchir en plein vol la ligne de départ. Il continuera ensuite son parcours qu'il terminera en passant la ligne d'arrivée eu plein vol, et amerrira sur le circuit.

La question de l'établissement d'un calendrier aéronautique international fut écartée par 60 voix contre 44 et 17 abstentions.

Enfin, après avoir décidé qu'il n'y avait pas lieu d'imposer un minimum de vitesse, l'assemblée approuva à l'unanimité, le règlement de la *Coupe d'aviation Gordon-Bennett*, dans les termes suivants :

RÈGLEMENT

La Coupe d'Aviation Gordon-Bennett 1913 se disputera sur la distance de 200 kilomètres, en cross-country amélioré, sur un circuit fermé d'au moins 5 kilomètres.

Les escales seront permises.

Le changement d'appareil est interdit.

Le gagnant de l'épreuve sera le concurrent qui aura régulièrement effectué, dans le moindre temps, le parcours complet de 200 kilomètres ; il n'est pas imposé de minimum de temps.

Les départs seront donnés aux concurrents dans une période de temps de 7 heures, de telle sorte que l'heure, limite de départ, précédera d'une heure et demie l'heure légale du coucher du soleil.

A cet effet, la veille de l'épreuve, les Commissaires sportifs fixeront, d'après le nombre des engagements, à quelle heure sera donné le premier départ, et à quel intervalle de temps les départs seront donnés ; puis ils fixeront au sort le roulement entre les nations, le champion désigné en première ligne ayant le droit de prendre le départ **ou**, s'il le préfère, de

passer son tour au champion désigné en deuxième ligne, de même pour celui-ci vis-à-vis du champion désigné en troisième ligne.

Un départ étant donné, l'heure de départ sera celle où le concurrent aura franchi en plein vol la ligne de départ. Toutefois, s'il ne franchit pas cette ligne en plein vol, dix minutes après que le départ lui aura été donné, il sera considéré comme étant parti à l'heure où il a reçu le départ, augmenté de ces dix minutes.

Il fut en outre décidé que lors de la prochaine course d'aviation Gordon-Bennett, il y aurait lieu de prévoir des conditions de sécurité. Le problème sera discuté lors de la prochaine Conférence statutaire : dans ce but, chaque club est chargé d'étudier la question et de faire un rapport qu'il devra envoyer au secrétariat de la F. A. I., avant le 1^{er} avril et qui sera transmis ensuite à tous les pays ; chaque club désignera un délégué à la Commission chargée de présenter le rapport à la Conférence statutaire, commission qui se réunira à Bruxelles, au mois de mai prochain. [796.5 (062) (∞)]

Fédération internationale des Sociétés d'Aviron. — Lors du dernier Congrès de la Fédération, qui eut lieu à Genève, le 18 août 1912 il fut décidé qu'une conférence spéciale aurait lieu à Francfort-sur-Mein, au printemps de l'année 1913. Les dates ont été définitivement fixées aux 7 et 8 mars prochain. Cette réunion, très importante, a surtout pour but de formuler un *Code international de courses nautiques* qui pourrait également convenir pour tous les groupements fédérés. La *Deutscher Ruder Verband* ou société allemande d'aviron nouvellement affiliée à la Fédération, avait des usages assez bien différents de ceux des autres pays. Le besoin d'unifier internationalement ces dispositions s'étant fait sentir, il a été jugé utile de convoquer une conférence spéciale. Elle s'occupera également du programme des régates olympiques qui doivent avoir lieu à Gand, du 22 au 24 août 1913. Le nombre des participants inscrits est déjà tellement grand que des épreuves éliminatoires doivent être prévues. La Fédération du Nord, comprenant les sociétés d'aviron de Suède, Norvège et Danemark a demandé son admission au sein de la Fédération. L'examen de cette demande sera fait à Francfort. [797.12 (063) « 1913 » (∞)]

EXPOSITIONS INTERNATIONALES

SOMMAIRE : *Expositions universelles*. — Kiew (1913).

Expositions spéciales. — Produits importés et exportés, à Barcelone (1913). — Sténographie, à Leipzig (1914). — Industries graphiques, à Amsterdam (1913). — Livre et arts graphiques, à Leipzig (1914). — Gaz, à Amsterdam (1912).

Expositions connexes. — Villes, à Gand (1913). — Éducation physique et sports, à Paris (1913). — Route, à Londres (1913).

EXPOSITIONS UNIVERSELLES

Exposition européenne industrielle, commerciale, agricole, scientifique et artistique, à Kiew, 1913. — Kiew est la plus ancienne ville russe, une des plus grandes villes de la Russie actuelle. Par sa population (supérieure à 500,000 habitants), son animation, son commerce, son agriculture, elle se rapproche beaucoup des villes de l'Europe occidentale. Étant située au centre de la Russie du Sud, elle constitue le lien unissant cet énorme pays riche, avec les capitales russes d'un côté et toute l'Europe occidentale de l'autre.

Son accroissement s'est surtout manifesté ces dernières années. Outre cela, Kiew possède encore un privilège enviable : c'est son climat sain et doux et sa situation exceptionnellement pittoresque.

En été 1913, aura lieu à Kiew, une Exposition européenne industrielle, commerciale, agricole, scientifique et artistique.

L'Exposition, qui restera ouverte du 14 mai au 1^{er} octobre 1913 (27 mai au 14 octobre du calendrier grégorien), comprend les sections suivantes :

1. Instruction publique, enseignement professionnel.
2. Hygiène, organisations sanitaires.
3. Exposition spéciale des administrations provinciales (**Ziémstvos**).
4. Peinture, sculpture, arts appliqués.
5. Arts et métiers populaires.

6. Industries manufacturières.
7. Produits de la grande industrie et produits textiles.
8. Papier et industries graphiques.
9. Industries minières.
10. Technique et matériaux de construction,
11. Machines industrielles.
12. Électricité.
13. Machines agricoles, motoculture.
14. Chemins de fer.
15. Navigation et voies de communication.
16. Automobilisme, aviation.
17. Développement physique, chasse, sports.
18. Industrie sucrière.
19. Produits alimentaires.
20. Produits de fermentation.
21. Industrie frigorifique.
22. Produits chimiques, engrais artificiels, etc.
23. Agriculture.
24. Horticulture, arboriculture, jardinage.
25. Améliorations agraires.
26. Exposition temporaire chevaline.
27. Exposition temporaire bovine.
28. Le lait et ses produits.
29. Petits animaux et basse-cour.
30. Apiculture et sériciculture.
31. Pisciculture.
32. Coopérative.

Le Comité d'organisation a l'intention de donner une importance spéciale à certaines sections, notamment à celles de l'imprimerie et de l'industrie frigorifique.

Le Comité a attaché une attention particulière à la section de l'imprimerie, car jusqu'à présent, non seulement à Kiew, mais dans la Russie toute entière, il n'y a presque jamais eu d'exposition spéciale de l'imprimerie et ce genre de travail y paraît assez arriéré.

Cette section comprend quatre groupes au sujet desquels voici quelques détails :

1^{er} *groupe*. — Écoles de l'imprimerie : 1° travaux graphiques et imprimés des élèves; 2° manières d'enseigner, plans et méthodes; 3° comptes rendus des classes et écoles.

Pour les travaux d'élèves exposés dans ce groupe, il est désirable d'avoir des données sur la méthode d'exécution, le nom de l'élève et le nom du professeur.

2° *groupe*. — Imprimés : 1° librairie ; 2° édition ; 3° presse; 4° arts graphiques.

3^e *groupe*. — Machines de fabrication : 1^o typographie ; 2^o lithographie ; 3^o Reliures ; 4^o couleurs pour toutes les branches de l'imprimerie.
4^e *groupe*. — Papeterie.

Le Comité veut donner de l'extension à la section frigorifique dans le but de démontrer aussi pleinement que possible, les progrès de cette industrie, tant en Russie qu'à l'étranger.

Il attire l'attention sur le développement rapide de l'industrie frigorifique ainsi que de la consommation du froid artificiel en Russie en ces dernières années. De toutes les expositions organisées jusqu'à présent, celle de Kiew sera la première à avoir une section frigorifique spéciale et le moment semble tout indiqué pour les industries de tous pays d'entrer en rapport avec les consommateurs du froid artificiel en Russie.

Le programme de cette section est le suivant :

1^{er} *groupe*. — Machines frigorifique stationnaires.

2^e *groupe*. — 1^o Machines pour la production du froid artificiel, adaptées aux chemins de fer et à la navigation ;

2^o Wagons-glacières et wagons avec machines frigorifiques.

3^e *groupe*. — 1^o Applications du froid artificiel dans l'industrie :
a) pour la production et la conservation des produits alimentaires (viandes, lait, fromages, beurre, poissons, fruits, légumes, etc.), produits de fermentation (vins, eaux-de-vie, bières, etc.) ; *b*) pour la fabrication de la glace, la chimie appliquée, l'industrie minière, la métallurgie, l'abaissement artificiel de la température dans les habitations, patinage artificiel ; *c*) production industrielle et de laboratoire de gaz liquides.

4^e *groupe*. — Machines secondaires de l'industrie frigorifique : pompes spéciales, ventilateurs, hygromètres, thermomètres, téléthermomètres, ozoneurs, etc. ; réactifs chimiques spéciaux.

5^e *groupe*. — L'isolation thermique et son application à l'industrie frigorifique.

6^e *groupe*. — 1^o Travaux des sociétés scientifiques et organisations spéciales pour la propagation du froid artificiel ;

2^o Enseignement frigorifique théorique et pratique ;

3^o Littérature spéciale, dessins, plans, devis et modèles.

Primitivement projetée pour 1911, cette exposition de Kiew a été remise à 1913, année du jubilé de trois cents ans de règne de la Famille Impériale. Le Comité de l'Exposition se compose des représentants des Ministères du Commerce et de l'Industrie, de l'Agriculture, du

Département de Statistique et d'Économie rurales, du Département des Améliorations agraires, de l'Administration impériale des haras de l'État, de la Chambre de Commerce et du Conseil Municipal de Kiew, ainsi que de soixante-quatre sociétés industrielles et agricoles de la Russie méridionale.

Grâce à un important appui financier de l'État, de la ville de Kiew, de l'Administration des provinces, etc., l'Exposition de Kiew promet d'être une manifestation commerciale et industrielle de premier ordre. Sera admis à l'Exposition, tout objet de provenance russe ou étrangère entrant dans les catégories sus-mentionnées et pourra prendre part au concours pour les récompenses. [6.064

(4)

EXPOSITIONS SPÉCIALES

Exposition internationale des Produits importés et exportés, à Barcelone, 1913. — Cette exposition aura lieu à Barcelone, dans le Palais et les jardins de Turo Park, de janvier à avril 1913. Elle est organisée par la corporation officielle Union des Producteurs d'Espagne. Les objets exposés seront classés dans une des sections suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| 1. Industries chimiques. | 12. Céramique. |
| 2. Alimentation. | 13. Arts libéraux. |
| 3. Agriculture et Horticulture. | 14. Art décoratif. |
| 4. Hygiène générale. | 15. Mécanique. |
| 5. Condition des classes laborieuses. | 16. Métallurgie. |
| 6. Art médical et Chirurgie. | 17. Traction. |
| 7. Art religieux. | 18. Aérage et ventilation. |
| 8. Art musical. | 19. Éclairage. |
| 9. Textiles. | 20. Électricité. |
| 10. Industrie du vêtement, | 21. Industries variées. |
| 11. Verrerie. | 22. Sports. |

Il a été ajouté aux sections énumérées, une section pour l'imprimerie et l'industrie du livre. [382 (064)

(46)

Exposition internationale de Sténographie, à Leipzig, 1914.

— Il est question plus loin, de l'Exposition internationale de l'Industrie du livre et des Arts graphiques, qui aura lieu à Leipzig en 1914.

En même temps que cette Exposition aura lieu une Exposition internationale de Sténographie. On a l'intention de lui édifier un hall spécial, pour permettre un coup d'œil d'ensemble sur l'évolution de la sténographie dans tous les temps et dans tous les pays, et pour montrer d'une manière évidente, la diffusion actuelle de la sténogra-

phie et son importance dans toutes les branches de l'activité humaine.

Le projet prévoit les sections suivantes :

1. Tachygraphie grecque antique. — 1. Notes tyroniennes. — 3. Moyen âge et époque de la Réforme. — 4. Le principe géométrique. — 5. Exposition spéciale du système Pitman. — 6. Exposition spéciale du système Duployé. — 7, 8, 9. Systèmes allemands. — 10. Sténographie commerciale. — 11. Sténographie parlementaire. — 12. Emploi pratique de la sténographie pour tous. — 13. Statistiques. — 14. Machines à sténographier.

Cette liste n'est que provisoire ; on s'entendra ultérieurement pour fixer un programme définitif.

Il est de l'intérêt de la sténographie en général qu'un grand nombre d'écoles sténographiques de tous les pays y participent, afin qu'il en résulte une Exposition vraiment utile et grandiose.

Envoyer les demandes de renseignements et les informations, à l'assesseur gouvernemental, M. le Docteur Schräm, Ständehaus, Bureau 108, Dresde. [653 (064) (∞)]

Exposition internationale des Industries graphiques, à Amsterdam, 1913. — Parmi les expositions qui seront organisées partout dans le pays, à l'occasion du centenaire de l'indépendance et de l'inauguration solennelle du Palais de la Paix, celle des Industries graphiques sera spécialement importante. En effet, depuis 1892, il n'y a plus eu aux Pays-Bas d'exposition des industries graphiques, et il a semblé aux promoteurs qu'il y avait lieu de montrer l'importance que ces industries ont pris depuis lors. Il a donc été décidé d'organiser une Exposition internationale des industries graphiques à Amsterdam, la capitale du royaume.

Afin que cette Exposition procure une idée aussi complète que possible de ces industries, non seulement les machines et les outils les plus récents seront exposés, mais on s'efforcera de montrer des outillages complets et leurs annexes en pleine activité, de sorte que les visiteurs pourront se représenter nettement les procédés et les derniers perfectionnements de la technique.

En outre les différentes matières premières qui sont en usage dans ces branches seront exposées, ainsi que les produits finis, ce qui donnera un aperçu de l'importance actuelle et de l'étendue qu'ont actuellement les industries graphiques.

Comme, dans les derniers temps, de nouvelles industries, comme l'impression sur fer-blanc, sur coton, etc., se sont créées à côté de l'imprimerie proprement dite, le Comité a décidé d'accepter également ces branches connexes.

Vu le grand intérêt qu'il y a à créer une main-d'œuvre habile et instruite, ce qui exige avant tout un développement de l'enseignement professionnel, on s'efforcera de faire contribuer l'Exposition à ce but.

Enfin le comité a l'intention d'organiser une salle de lecture et d'étude où le visiteur pourra trouver quelque repos, consulter et, au besoin, étudier à l'aise les livres, les gravures, les journaux et les revues. Cette salle constituera, par le fait même, une exposition du « livre » dans toute ses variétés.

L'Exposition se tiendra au « Palais de l'Industrie » à Amsterdam, du 15 juillet au 15 septembre 1913, date que le Comité exécutif peut au besoin prolonger jusqu'au 1^{er} octobre.

Par l'érection de pavillons dans le jardin, la surface disponible pourra être à peu près le triple de celle qu'offrent les salles du Palais de l'Industrie.

Comme on s'attend, en 1913, à un grand afflux d'étrangers et que l'intérêt que suscitent ces fêtes et ces expositions est considérable, beaucoup de demandes d'emplacements sont déjà parvenues de divers côtés et déjà d'importants envois de machines et d'outillages complets ont été annoncés.

Les objets exposés sont répartis en six groupes et vingt classes, dont voici le détail :

GRUPE 1. — *Matières premières* : 1° papier et carton ; 2° matériaux divers (encres et vernis, bronzes, matériaux pour rouleaux, cuirs, toiles, etc.) ;

GRUPE 2. — *Machines et outils* : 1° impression des journaux et livres ; 2° lithographie et impression des gravures ; 3° procédés de reproduction photomécanique ; 4° autres procédés d'impression ; 5° reliure et fabrication de livres commerciaux ; 6° fabrication de cartonnages et d'objets de papier ; 7° fonderie de caractères et matériel d'imprimerie ; 8° machines et accessoires pour la stéréotype et la galvanoplastique ; 9° machines motrices (machines à vapeur, au gaz, électromoteurs et autres).

GRUPE 3. — *Produits* : 1° impression de livres et de journaux ; 2° lithographie et gravure à l'eau-forte ; 3° photographie ; 4° industries photo-mécaniques ; 5° industrie des cartes postales illustrées ; 6° autres procédés d'impression ; 7° reliure et industrie des livres commerciaux ; 8° cartonnages, enveloppes et industrie de la papeterie.

GRUPE 4. — *Outillages complets pour l'industrie graphique* : éclairage, chauffage, sécurité, hygiène et contrôle.

GRUPE 5. — *Enseignement professionnel*.

GRUPE 6. — *Salle de lecture et d'étude*.

Secrétariat général : Keizersgracht, n° 790, à Amsterdam téléphone 7188. [655 (064) (∞)]

Exposition internationale du Livre et des Arts graphiques, à Leipzig, 1914 (1). — Le programme définitif de cette Exposition vient d'être arrêté. Au lieu des neuf groupes primitivement prévus, il en a été constitué seize, divisés en soixante-trois classes de la manière suivante :

GROUPE 1. — *Graphique artistique.*

Classe 1. — Section historique : origine et développement de l'écriture et des arts graphiques.

Classe 2. — Dessins à main-levée.

Classe 3. — Graphique artistique (gravures originales à l'eau-forte. — Lithographies originales et autres en une ou plusieurs couleurs) — Calligraphie. — Gravures sur bois originale. — Arts de la gravure.

Classe 4. — Graphique pour la reproduction.

GROUPE 2. — *Graphique appliquée et art du Livre.*

Classe 5. — Dessins à la main pour la graphique appliquée.

Classe 6. — Photographie (originaux pour la technique de la reproduction photomécanique).

Classe 7. — Graphique appliquée (illustrations pour livres et périodiques. — Caractères. — Décoration du Livre. — Papiers de couleurs. — Affiches. — Emballages, etc.)

Classe 8. — Reliure d'art. — Papiers de gardes. — Impression en or et en relief.

GROUPE 3. — *Enseignement.* (Installation d'établissements d'enseignement, d'écoles pour l'industrie du livre, pour l'enseignement de la photographie et des arts graphiques.)

Classe 9. — Universités et académies : programme d'enseignement et horaires. — Dessins, modèles et autre matériel d'enseignement de ce genre. — Travaux d'écoliers.

Classe 10. — Écoles des Arts et Métiers : programmes d'enseignement et horaires. — Dessins, modèles et autre matériel d'enseignement de ce genre. — Travaux d'écoliers.

Classe 11. — Écoles industrielles et professionnelles : Écoles professionnelles pour apprentis et ouvriers.

Classe 12. — Écoles privées pour l'enseignement de la photographie (photographie de reproduction), pour l'industrie du Livre et des arts graphiques. — Programmes d'enseignement. — Prospectus. — Travaux d'écoliers.

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 645.

GROUPE 4. — *Fabrication du papier.*

Classe 13. — Section historique : Matières ayant servi à écrire avant l'invention du papier. — Développement du papier et des méthodes pour sa fabrication.

Classe 14. — Matières premières pour la fabrication des papiers de chiffons et de bois. — Produits chimiques et matières entrant dans la fabrication du papier.

Classe 15. — Papiers en feuilles et en rouleaux. — Cartons. — Papiers à dessin. — Papier d'aquarelliste. — Papiers préparés pour usages divers. — Papiers de couleur.

GROUPE 5. — *Produits du papier et papeterie.*

Classe 16. — Façonnage du papier. — Sacs. — Boîtes pliantes et produits similaires pour l'emballage des marchandises. — Enveloppes. — Registres. — Carnets de notes. — Calendriers. — Cahiers et cahiers à dessin, etc. — Cartes à jouer. — Cartes photographiques. — Papiers crêpe et articles de papier crêpe. — Articles de papiers estampés. — Assiettes en carton, etc. — Étiquettes avec fil et autres pour envois. — Cartonages. — Produits en pâte de papier.

Classe 17. — Papeterie. — Matériel pour écrire, dessiner et peindre. — Plumes. — Crayons. — Crayons-couleur. — Encres. — Encres de Chine. — Classeurs, etc.

Classe 18. — Calligraphie et sténographie. — Graphologie. — Comparaison des écritures.

Classe 19. — Machines à écrire. — Machines et appareils à reproduction. — Meubles de bureau, etc.

GROUPE 6. — *Fabrication des couleurs.*

Classe 20. — Section historique : développement des méthodes pour la fabrication des couleurs.

Classe 21. — Fabrication des couleurs pour l'imprimerie, la lithographie, l'héliogravure, l'impression en taille-douce et autres procédés d'impression.

Classe 22. — Couleurs pour peintures à l'huile, temperas, aquarelles, émaux. — Couleurs à base de craie, etc.

GROUPE 7. — *Photographie.*

Classe 23. — Section historique : Développement de la photographie et de la technique photographique.

Classe 24. — Théorie et technique de la photographie. — Démonstrations pratiques des procédés photographiques. — La photographie au service des sciences et de la technique (sciences naturelles, médecine justice, géographie, guerre, etc.). — Méthodes photographiques spéciales (photographie des couleurs — cinématographie, etc.).

Classe 25. — Photographies de professionnels : Portraits. — Images de groupes et de genre. — Paysages. — Photographies techniques et industrielles.

Classe 26. — Photographies d'amateurs : Portraits. — Images de groupes et de genre. — Paysages.

Classe 27. — Produits de l'industrie photographique : Matières premières. — Produits chimiques. — Matériel sensible. — Optique. — Appareils photographiques. — Accessoires divers. — Technique de la reproduction. — Projections.

GRUPE 8. — *Technique de la reproduction.*

Classe 28. — Section historique : Développement des procédés de reproduction photomécanique.

Classe 29. — Procédés modernes de reproduction : clichés à traits, réticulaires et à grains pour la technique à une et plusieurs couleurs. — Impressions héliographiques en une et plusieurs couleurs. — Photographies reportées sur bois, pierres et métaux. — Facsimiles et gravures sur bois à fond. — Gravures sur bois techniques. — Héliographie et Héliogravure en une et plusieurs couleurs. — Procédés divers combinés : héliogravure et chromolithographie, héliogravure et photographie, lithographie et héliogravure, etc. — Grayure à la machine.

GRUPE 9. — *Gravure et fonderie de caractères et industries s'y rattachant, Stereotypie, galvanoplastie.*

Classe 30. — Section historique : Développement de la gravure et de la fonderie des caractères. — Méthodes de fabrication de formes d'impression pour la Stereotypie et la galvanoplastie.

Classe 31. — Produits de la gravure et fonderie des caractères : Matières premières. — Lettres et matériel d'impression en bois, celluloïd, laiton, aluminium, fer et autres matières. — Plaques et timbres poinçonnés et burinés pour impression en relief et ordinaire. — Estampage et matériel d'estampage. — Impressions pour le coulage et la fonte des caractères. — Modèles.

Classe 32. — Stereotypie sur cylindres et sur plaques. — Plaques d'impression galvanoplastiques en cuivre, nickel, acier et leurs méthodes de développement.

GRUPE 10. — *Procédés d'impression.*

Classe 33. — Section historique : Développement de la typographie, de la lithographie et de la gravure.

Classe 34. — Produits de la typographie : Impressions en une et plusieurs couleurs de journaux, d'ouvrages littéraires, d'ouvrages légers, de musique, de cartes géographiques, d'affiches, de calendriers. — Impressions sur bois, celluloïd, tissus, cuirs et autres matières. — Impression de papiers peints. — Impressions en relief et impressions pour aveugles. — Ouvrages estampés, installations et matériel d'estampage.

Classe 35. — Produits de la lithographie, de la chromolithographie, de l'héliogravure, etc. : Impression lithographique et chromolithographique sur papier, tissus, cuir, linoléum, tôle, verre, porcelaine et autres matières. — Impressions pour le commerce. — Impressions de zinc, d'aluminium, de caoutchouc et d'autres matières. — Gravure et impression de musique. — Impression héliographique en une et plusieurs couleurs. — Procédés d'impression combinés. — Cartes postales. — Affiches. — Impression de dessins, plans, etc., d'après procédés spéciaux. — Matières premières. — Pierres. — Outillage.

Classe 36. — Produits de la Gravure : Impression en taille-douce, sur acier. — Héliogravure à la main et à presse mécanique. — Impression rotative en taille-douce. — Impression de monogrammes, etc.

GROUPE 11. — *Reliure.*

Classe 37. — Section historique : Développement de l'art de la reliure.

Classe 38. — Matières premières et outillage pour reliures. — Matières employées par les relieurs : cuir, toile, papiers pour la couverture et les gardes. — Garnitures. — Divers.

Classe 39. — Produits de la reliure : Reliure à la main et à la machine. — Cuirs repoussés. — Registres de commerce. — Cartonnages.

GROUPE 12. — *Edition. Librairie d'assortiment et de commission.*

Classe 40. — Section historique : Développement de l'édition en général, des formes de publication et de vente. — Privilèges. — Protection de la propriété littéraire. — Censure, etc.

Classe 41. — Éditions de livres. — Livres nouveaux et réédités. — Encyclopédies, recueils, compilations, etc.

Classe 42. — Édition de cartes géographiques et marines. — Atlas. — Cartes géographiques, astronomiques, physiques. — Globes terrestres et célestes.

Classes 43. — Librairie d'assortiment et de commission, y compris les « Barsortimente » (librairies au comptant en gros). — Matériel d'enseignement, etc.

Classe 44. — Édition d'art : Estampes. — Eaux-fortes. — Dessins, etc. — Collections de cartons, recueils, etc.

Classe 45. — Édition de musique : développement de la notation de musique. — Musique. — Littérature de musique. — Disques et cylindres pour instruments de musique.

GROUPE 13. — *Journaux. — Service de la Presse. — Publicité.*

Classe 46. — Section historique : Développement de journaux, du service de la presse et de la publicité.

Classe 47, — Journaux quotidiens et périodiques de tous genres. — Service des nouvelles. — Télégraphie. — Télégraphie imprimée.

- Classe 48. — Journaux et publications illustrés.
Classe 49. — Publications techniques.
Classe 50. — Imprimés de réclame. — Publicité.

GRUPE 14. — *Bibliothèques. — Bibliographie. — Bibliophilie.*
Collections

- Classe 51. — Installations, plans, vues, meubles, catalogues, etc., de bibliothèques.
Classe 52. — Bibliothèques populaires et Salles de lecture.
Classes 53. — Bibliographie. — Organisation du travail de l'esprit.
Classe 54. — Éditions d'amateur, de luxe.
Classe 55. — Collections d'affiches. — *Ex libris*. — Philatélie.

GRUPE 15. — *Machines. — Appareils. — Matériel ot outillage employés*
dans l'Industrie du Livre et des Arts graphiques.

- Classe 56. — Moteurs à vapeur, à gaz de charbon et autres, à benzine, à pétrole, à alcool. — Installations électriques et à air comprimé.
Classe 57. — Machines, appareils et outillage pour la fabrication du papier.
Classe 58. — Machines, appareils et outillage pour la fonderie des caractères, pour la Stereotypie et la galvanoplastie. — Machines à couler et composer les caractères, etc.
Classe 59. — Machines, appareils et outillage pour imprimeries, lithographies, pour impressions en taille-douce et autres procédés d'impression. — Machines pour la technique de la reproduction et la fabrication des couleurs à imprimer.
Classe 60. — Machines, appareils et outillage pour la reliure, pour ouvrir le papier, fabriquer les cartonnages. — Régleuses, etc.

GRUPE 16. — *Protection et bien-être des ouvriers.*

- Classe 61. — Ventilation. — Moyens pour combattre la poussière. — Désinfection. — Constructions.
Classe 62. — Vêtements professionnels. — Dispositifs de sûreté et de protection. — Brancards. — Pharmacies portatives. — Armoires. — Bains, etc.
Classe 63. — Société coopératives professionnelles. — Caisses pour les malades, etc. — Logements d'ouvriers. — Institutions sociales.

[655 (065) (∞)]

Exposition internationale du Gaz, à Amsterdam, 1912. — Cette Exposition a eu lieu du 14 septembre au 6 octobre 1912. pour célébrer le centenaire de l'industrie du gaz. Elle a été installée dans le Palais de l'Industrie auquel il fallut ajouter une salle de 1,500 mètres

carrés, pour satisfaire aux demandes d'emplacement. C'est à M. van Rossum du Chattel, directeur de l'usine à gaz municipale, que l'on doit l'initiative et le succès de cette exposition. Elle fut des plus complètes, embrassant non seulement la production du gaz, mais sa consommation sous toutes les formes, ainsi que les multiples utilisations de sous-produits. Parmi les firmes étrangères, celles de l'Allemagne furent les plus nombreuses. Des exposants de Belgique, de France, de Grande-Bretagne et d'Amérique y ont également participé.

[665.7 (064) (∞)]

EXPOSITIONS CONNEXES

Exposition internationale des Villes, à Gand, 1913. — En

1910, une Exposition générale de plans de villes eut lieu, à Berlin, sous la présidence de l'Oberbürgermeister, M. Kirschner, avec la collaboration de sommités du monde architectural et des ingénieurs comme MM. Otto March, Fr. Krause, H. Jansen, prof. Eberstadt, prof. Goecke, Gottheiner et D^r Ing. Stubben.

En 1911, du 24 juillet au 2 août, une autre manifestation similaire se produisit à Belfast, à la *Health Exhibition and Congress of the royal sanitary Institute*, où fut organisée une exposition spéciale de plans de villes depuis l'antiquité jusqu'à nos jours avec des études complètes des services municipaux d'Edimbourg et de Dublin.

Enfin, à Dusseldorf, en 1912, une fort intéressante exposition pour l'amélioration des plans de villes a eu lieu, à l'occasion du concours pour le plan d'ensemble des agrandissements de cette ville, à réaliser jusque vers le milieu du XX^e siècle, concours dont les docteurs ingénieurs Bruno Schmitz, de Charlottenburg, et Blum, de Hanovre, sont sortis vainqueurs.

En connexion avec le Congrès international des Villes, qui aura lieu à Gand, en 1913, sera organisée une Exposition spéciale, dans laquelle on réunira une collection systématique de plans de villes, de quartiers nouveaux les plus caractéristiques. On y joindra une documentation graphique destinée à illustrer les travaux de la seconde section. Une bibliothèque sera formée réunissant des collections documentaires sur toute la matière du Congrès et de l'Exposition, à laquelle toutes les administrations et les personnes adhérentes sont conviées à adresser leurs publications. L'Exposition et la Bibliothèque seront établies avec le concours de l'Office central des Associations internationales, de manière à assurer une connexion entre elles et les institutions collectives des Associations internationales : le Musée international et la Documentation internationale installées à Bruxelles

Pour obtenir des renseignements, s'adresser au secrétariat général du Congrès international des Villes, rue de la Régence, 3bis, Bruxelles.

[352 (064) (∞)

Exposition internationale de l'Éducation physique et des Sports, à Paris, 1913. — Au Congrès international de l'Éducation physique, qui doit se réunir à Paris, du 17 au 20 mars 1913 (1), sera annexée une Exposition internationale de l'Éducation physique et des Sports. Elle restera ouverte du 17 au 26 mars, dans les locaux de la Faculté de médecine et de l'École pratique de médecine. L'Exposition est divisée en cinq classes principales.

La classe I, purement scientifique, où seront réunis les travaux, les tracés, les photographies, les tableaux statistiques, les appareils de mensuration qui permettent d'établir les bases physiologiques des sports et de doser les exercices physiques suivant le tempérament des individus : normaux, débiles, retardés, etc.

La classe II, section artistique, où seront réunies des œuvres d'art (sculptures, peintures, gravures, etc.), inspirées aux artistes contemporains par les sports, l'athlétisme, le tourisme ou la vie en plein air.

La classe III, section rétrospective, qui sera l'histoire des divers sports et montrera que tous les exercices physiques et tous les jeux ont de profondes racines dans le passé.

La classe IV, section des groupements sportifs, destinée aux diverses sociétés sportives françaises et étrangères, militaires et civiles, et à la presse sportive, qui constituera une sorte de synthèse de tout l'effort sportif contemporain.

La classe V, section industrielle, qui est destinée à faire connaître les divers progrès accomplis dans les industries si nombreuses qui concourent au développement et à la pratique des sports et de l'éducation physique, et qui comprendra les divers groupes suivants : athlétisme et jeux, gymnastique, yachting, danse, équitation, chasse, tir, pêche, cyclisme, automobilisme, aviation, alpinisme, tourisme, vêtements de sports, hygiène, pharmacie sportive, etc.

Les exposants sont tenus de se faire inscrire comme membres du Congrès et jouissent de ce fait, de tous les avantages accordés aux membres du Congrès (réduction de chemins de fer, fêtes, etc.). Leurs femmes et leurs enfants peuvent se faire inscrire comme membres associés. Les cotisations de membre titulaire sont de 20 francs ; celles de membre associé, 10 francs.

(1) *La Vie Internationale*, 1912, t. II, p. 161.

Les demandes d'inscription à l'Exposition devront être adressées au nom du Directeur général, au bureau de l'Exposition (Faculté de médecine, 21, rue de l'École de médecine). [371.73 (064) (∞)]

Exposition internationale de la Route, à Londres, 1913 (1).

— A l'occasion du troisième Congrès international de la Route, qui se réunira du 23 au 27 juin 1913, à Londres, aura lieu une Exposition internationale de la Route, comprenant les catégories ci-dessous :

1. *Matériaux et Outillage.* — 1° Matériaux : pierraille cassée et criblures ; goudrons et brais ; bitumes et asphaltes ; revêtements divers ; appareils d'essai des divers matériaux employés aux revêtements ;

2° Outillage : rouleaux ; sécheurs à la vapeur ; mélangeuses ; appareils de piochage mécanique ; appareils de goudronnage ; appareils pour asphalte ; tombereaux, outils, etc. ; appareils divers de nettoyage et d'arrosage.

2. *Circulation.* — 1° Traction mécanique : véhicules pour le transport de matériaux ; roues et bandages permettant de transporter les poids lourds sans dommage à la surface de la route ; antidérapante ; chemins de fer et tramways (systèmes de pose des rails).

2° Traction animale : roues et bandages ; systèmes de ferrage ;

3° Éclairage : a) éclairage des voies publiques : gaz, huile, électrique ; b) éclairage des véhicules : lampes, phares.

3. *Modèles, Cartes, Dessins et Publications* : Cartes et plans ; statistiques ; systèmes de comptabilité ; règlements ; météorologie ; renseignements généraux sur les prix de premier établissement et d'entretien, etc. ; modèles et monographies de travaux de route ; publications diverses.

4. *Histoire de la Route* : Formes anciennes, formes modernes, etc. ; objets historiques.

L'Exposition recevra les cartes, plans, dessins, modèles, outils, appareils, machines et objets divers intéressant la Route et rentrant dans la classification ci-dessus.

Les machines pourront être mises en action sur des champs d'expérience que les exposants auraient à organiser à leurs frais en dehors de l'enceinte de l'Exposition et d'accord avec le Comité.

S'adresser, pour obtenir des renseignements, à M. W. Rees Jeffreys, secrétaire général, Queen Anne's Chambers, Westminster, S. W.

[625.7 (064) (∞)]

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 552.

Calendrier des Réunions Internationales

- CONGRES, CONFERENCES,
ASSEMBLEES, SESSIONS, CONVENTS

Sont énumérées dans ce calendrier, dans l'ordre des dates, les réunions (192), dont la convocation est parvenue à la connaissance de l'Office Central. Les chiffres des deux dernières colonnes à droite renvoient les premiers aux tomes I, II et III de la *Revue* (ceux relatifs au tome II sont en italique, au tome III en grasse), les seconds à l'*Annuaire de la Vie internationale*, 1908-1909 et 1910-1911 (ceux relatifs à 1908-1909 sont en italique).

Tant le calendrier que les notices qui le précèdent seront constamment mis à jour : à cette fin, il est demandé instamment aux Congrès et Associations de bien vouloir fournir sans retard les informations utiles.

[063 (oo)

Abréviations employées :

An.	Association.	Fn.	Fédération.
As.	Assemblée.	G.	Général.
Cé.	Comité.	I.	International.
Cf.	Conférence.	Rn.	Réunion.
Cg.	Congrès.	Ss.	Session.
Cn.	Commission.	U.	Universel.
Cv.	Convention.	Un.	Union.

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913	Cg. I. de psychologie (7°).	New-York.	15		791
1913	Cf. I. interparlementaire (18°)	La Haye.	172.4	263	807
1913	Cg. U. de la Paix.	La Haye.	172.4	167	839
1913	Cg. I. cont. la traite d. blanch. (5°)	Londres.	176.5	437	863
1913	Cg. I. du christianisme libéral et des libres croyants (6°).	Paris.	284.95		1001
1913	Cg. Européen des baptistes.	Stockholm.	286		1005
1913	Ss de l'Instit. Int. de statistique.	Vienne.	31		1059.
1913	Cg. I. des employés de banque et de bourse (2°).	Bruxelles	331.88:332		1135
1913	Cg. I. des métallurgistes (7°).	Berlin.	331.88:669		1237
1913	Cg. I. des travailleurs du bois.	Vienne.	331.88:674		1255
1913	Cg. I. des travail. du bâtim. (4°).		331.88:69		1233

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913	Cg. U. des nationalités (1 ^{er}).	Paris.	341.012	144	1401
1913	Cf. I. centrale américaine (5 ^e).	San José	341.1		180
1913	Cg. I. de la propr. litt. et art.	La Haye.	347.78		847
1913	Cg. I. de l'enseignement moyen.		373		1689
1913	Fn. I. des ligues cath. féminines.	Londres.	396.282		
1913	Cg. I. pour l'extension et la cult. de la langue française (3 ^e).	Gand.	44		1857
1913	Un. I. p ^r les recherches solaires (5 ^e)	Bonn.	52.37		1877
1913	Cg. I. de géologie (12 ^e).	Toronto.	55	173	1911
1913	Cn. I. de météorologie agricole.	Rome.	5515:63	182	
1913	Cg. I. de la presse médicale (4 ^e).	Londres.	61 (05)		2013
1913	Cg. I. végétarien (6 ^e).	La Haye.	613.261		2055
1913	Cg. I. contre la tuberculose.	Berlin.	616.995	138	2147
1913	As. I. des ingénieurs et des techniciens du sondage.	Munich.	622.24		2205
1913	Cg. I. de la chasse.	Berlin.	63.91		2301
1913	As. G. des hôteliers.	Amsterdam.	640.241		2309
1913	Cg. I. des sciences comptables (3 ^e).	Gand.	657		2343
1913	Cg. I. pour la protect. des paysag.	(Italie).	719.1	200	2413
1913	Cg. I. de pédagogie musicale.	Berlin.	78 (07)	460	
1913	Un. I. des maîtres de danse (4 ^e).	Budapest.	793.3		2449
1913	Cg. I. d'aéronautique.	Gand.	797.5		2511
1913.01.28	Fn. I. aéronautique.	Paris.	797.5	188	2511
1913.02.03	Cf. I. de la saccharine.	Paris.	341.27.731		
1913.02.04/05	Fn. I. cynologique (3 ^e).	Berlin.	63.67	424	
1913.03	Cf. I. de statist. commère.	Bruxelles.	341.29:31		453
1913.03.07/08	Cf. des sociétés d'aviron	Francfort s/M	797.12		2507
1913.03.17/20	Cg. I. de l'éduc. physique (3 ^e).	Paris.	371.73	161	1663
1913.03.23/29	Cg. I. de cinématographie.	Londres.	77.853		2437
1913.03.25/30	Cg. I. de psychologie expérim.	Paris.	133	404	757
1913.03.25/30	Cg. I. de zoologie (9 ^e).	Monaco.	59	455	1973
1913.03.26/27	Cg. I. de philologie.	Groningue.	4		
1913.03.26/30	Cg. I. de physiothérapie (4 ^e).	Berlin.	615.83	182	2113
1913.03.27/04.04	Cg. I. de géographie (10 ^e).	Rome.	91	291	2523
1913.04.03/09	Cg. I. des sciences historiques	Londres.	9.02		2517
1913.04.23/27	Cg. I. eucharistique (24 ^e).	Lyon.	265.3	134	703
1913.04.26/27	Cg. I. Mezzofanti (6 ^e).	Munich.	4.07		1781
1913.04.30	Cg. I. de l'horticulture.	Gand.	63.5	352	2285
1913.05	As. I. des Académies (7 ^e).	St-Pétersbourg	061		739
1913.05	Cg. I. de réglementat. douanière.	Paris.	337	441	

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913.05	Cé. I. olympique (15 ^e)	Lausanne.	796		2453
1913.05.05	Ss. de l'Instit. Colon. Intern. (15 ^e)	Londres.	325	260	1079
1913.05.07/11	Cg. I. de psychologie et de physiologie sportives.	Lausanne	796	188	2453
1913.05.13/17	Cg. I. du Comité marit. int. (10 ^e).	Copenhague	347.79	444	1459
1913.05.20/27	Cl. I. des femmes.	La Haye.	396		1761
1913.05.26/28	Cg. I. Georgiste (1 ^{er}).	Ronda.	351.714.7		
1913.06	Cg. I. spirite.	Genève.	133.9	334	759
1913.06.02	Cg. I. des éditeurs.	Budapest.	555.4	184	2333
1913.06.02/07	Cg. I. des femmes.	Paris.	396	179	1761
1913.06.02/08	Cg. I. des Ass. Chrét. d'étudiants	Lake Mohonk.	378:284		1723
1913.06.06	Cg. I. des filat, et manuf. du coton.	Amsterdam.	677.2		2389
1913.06.08/13	Cg. I. de l'agriculture (10 ^e).	Gand.	63	180	2337
1913.06.08/13	Cg. I. de publicité.	Baltimore.	659.1	186	
1913.06.09/11	Cg. I. de la Féd. abolitionn. (11 ^e).	Paris.	176.5	76	859
1913.06.10	Cg. I. des travail. du transp. (8 ^e).	Londres.	331.88:656		1197
1913.06.10/16	Cf. U. des Un. chrét. de jeun. gens.	Edimbourg.	267.7:284	168	961
1913.06.12/15	Cg. I. des fermières (3 ^e).	Gand.	63 (069)	423	
1913.06.15/18	Cg. M. des associat, internat. (2 ^e).	Gand.	327.3	473	35
1913.06.15/19	Cg. I. de l'enseign. ménager.	Gand.	376.3	343	1701
1913.06.15/20	Cg. I. du suffrage des femmes.	Budapest.	342.83	78	1428
1913.06.16/18	Cg. de la Fédér. I. des filateurs de lin et d'étoupe (4 ^e).	Gand.	67.71	426	2379
1913.06.16/20	Cg. I. forestier.	Paris.	63.49		
1913.06.18/21	Cg. I. des Assoc. touristes.	Amsterdam.	796.5		2463
1913.06.23/27	Cg. I. de la route (3 ^e).	Londres.	625.7	458	2215
1913.06.24/25	Cf. I. des ouvriers relieurs (4 ^e).	Bruxelles.	331.88:686		1297
1913.07	Cg. I. de la protection de l'enfance.	Bruxelles.	362.7	597	1438
1913.07.08/15	As. I. de l'Ass. des écoles du dim.	Zurich.	374.62		1691
1913.07.17/21	Cg. I. des villes (1 ^{er}).	Gand.	352	83	
1913.07.19/23	Cg. I. artistique.	Gand.	7		
1913.07.21/28	Cg. I. des mineurs.	Carlsbad.	331.88:622	141	1155
1913.07.22/24	Cg. I. panceltique (3 ^e).	Gand.	572 (= 16)	132	1947
1913.07.27/29	Cg. G. d'escrime.	Gand.			
1913.08	Cg. I. médical latino-amér. (4 ^e).	Lima.	61		2012
1913.08	Cg. I. médical panaméricain (5 ^e).	Lima.	61		2012
1913.08	Cé. I. pour l'enseign. méd. compl.	Londres.	61 (07)	455	2021
1913.08	Cg. I. de l'Union cycliste (28 ^e).	Berlin.	796.6		2475
1913.08.02/03	Cg. I. contre la falsif. des denrées alimentaires.	Gand.	351.773	171	2348

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913.08.02/06	As. G. du Bureau de la Féd. I. des Instituteurs.	Bruxelles.	372	174	1673
1913.08.06/12	Cg. I. de médecine (7°).	Londres.	61	281	2005
1913.08.06/14	Cg. I. de sténographie.	Budapest.	653		2329
1913.08.13/16	Cg. I. de sauvetage.	Gand.	614.8		2081
1913.08.20/26	Cg. I. de psychiâtrie et de neurologie (3°).	Gand.	616.8		2121
1913.08.22/24	Cg. I. des sociétés d'aviron (22°).	Gand.	797.12		2507
1913.08.23/28	Cg. I. de l'Alliance coopérative.	Glasgow.	334	194	1347
1913.08.25/30	Cg. I. d'hygiène scolaire (4°).	Buffalo.	371.7	600	1651
1913.08.25/31	Cg. I. esperantiste (9°).	Berne.	4.0892	172	1809
1913.08.29/09.13	Cg. I. des étud. <i>Corda fratres</i> (8°).	Ithaca.	378	175	1707
1913.08.31/09.04	Cg. I. de l'enseign. commercial.	Budapest.	38 (07)	178	1731
1913.08.31/09.07	Cg. I. de l'assainissement et de la salubrité de l'habitation.	Anvers.	613.5	456	
1913.09	Cg. I. des Assoc. des Presse (16°).	La Haye.	07		613
1913.09	Cf. de l'Ass. de droit intern. (28°)	Madrid.	341	414	1395
1913.09	Ss. de l'Institut. de droit int. (28°).	Oxford.	341	336	1389
1913.09	Cg. I. d'assistance aux aliénés (5°).	St-Pétersbourg	362.2		1557
1913.09	As. I. des sociétés chimiques.	(Gr. Bretagne)	54	535	1907
1913.09	Cg. I. des inventeurs (4°).	Paris.	6.081		2001
1913.09	Cg. I. de pharmacie (11°).	La Haye.	615	288	2095
1913.09	Cn. I. des maladies mentales.	St-Pétersbourg.	616.89		2135
1913.09.01	Cg. I. des étudiants.	La Haye.	378	402	1907
1913.09.02/05	Cg. I. contre le chômage.	Gand.	331.6	66	111
1913.09.02/06	Cg. I. de physiologie.	Groningue.	612		2041
1913.09.02/06	Cf. I. de la Commission électro-technique intern.	Berlin.	621.3		2185
1913.09.09/12	Cg. I. des habitations ouvrières.	La Haye	333.32	123	1345
1913.09.09/13	Cg. I. de sauvetage (2°).	Vienne.	614.8		2081
1913.09.14/24	Cg. I. du froid (3°).	Chicago.	621.55	91	2195
1913.09.15/17	Cg. I. de la propriété minière (6°)	Gand.	347.249		1441
1913.09.22/28	Cg. I. contre l'abus des boiss. alc.	Milan.	178		921
1913.09.22/28	Cg. I. de la Féd. prohibitionn. (3°)	Milan.	178	593	889
1913.09.26/27	Fr. I. des postes, télégraphes et téléphones.	Londres.	331.88:383		1149
1913.10.06/08	Cg. I. de la libre pensée.	Lisbonne.	211	335	
1913.10.15/22	Cg. I. d'hydrologie, de climatologie et de géologie (9°).	Madrid.	551.49		949
1914	Cg. I. de la presse périodique (4°).	Leipzig.	07	434	731

CALENDRIER DES RÉUNIONS INTERNATIONALES

5

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1914	Ss. G. de l'Ordre neutre des Bons Templiers (3 ^e).	(Allemagne.)	18		901
1914	Cg. I. eucharistique (25 ^e).	(États-Unis.)	263	134	703
1914	Cg. I. de l'armée du salut.		302		959
1914	World's Christ. Endeav. Conv.(5 ^e)	Sydney.	284		989
1914	Cg. I. pour les classes moyennes.	Hanovre.	321.91		1073
1914	Cg. I. socialiste (9 ^e).	Vienne.	329.14		1089
1914	Cg. I. des employés d'hôtels (3 ^e)	(Italie)	331.88.64		1167
1914	Cf. I. de l'Union postale univers.	Madrid.	341.28.16		349
1914	As. I. pour la protect. légale des travailleurs (8 ^e).	Berne.	351.83	531	1493
1914	Cg. I. de l'assist. des aliénés (6 ^e).	Paris.	362.2		1557
1914	Cg. I. des étudiants de l'Amérique du Sud.	Santiago.	378	452	
1914	Cg. I. féministe.	Rome.	396	277	1761
1914	Cg. I. esperantiste (10 ^e).	Paris.	4.0892	172	1809
1914	Cg. I. des américanistes (19 ^e).	La Paz.	571 (73)	175	1067
1914	Cg. I. des bains populaires (2 ^e)	Bruxelles.	613.41	177	2074
1914	Cg. I. des maladies profess. (3 ^e).	Vienne.	613.6	608	2059
1914	Cg. I. d'urologie (3 ^e).	Berlin	616.076		2121
1914	Cg. I. de chirurgie (4 ^e).	New-York.	617		2149
1914	Cg. I. d'ophtalmologie (12 ^e).	St-Petersbourg.	617.7		2122
1914	Cg. I. vétérinaire (10 ^e).	Londres.	619		2169
1914	Cg. I. agrogéologique.	St-Petersbourg.	63.11		2263
1914	Cg. I. de la laiterie (6 ^e).	Berne.	63.71	95	2295
1914	Cg. U. des hôteliers.	Paris.	640.241		2309
1914	Cg. I. des sciences comptables (4 ^e)	Luxembourg.	657		2343
1914	Cg. I. de l'acétylène (7 ^e).	Rome.	665.86		2365
1914	As. I. des chimistes du cuir (12 ^e).	Vienne.	675 : 54	459	2369
1914	Cg. I. du bâtim. et des travaux publics (4 ^e).	Lucerne.	69	186	2403
1914	Cg. I. des architectes (10 ^e).	St-Petersbourg.	72		2417
1914	Cg. I. olympique.	Paris.	796		2453
1914.05	Cg. de la Soc. I. de musique (5 ^e).	Paris.	78		2441
1914.06	Cf. I. des Un. chrét. de jeunes fill.	Stockholm.	267.8		969
1914.08	Cg. I. dentaire.	Londres.	617.6		2127
1914.09	As. I. de sismologie.	St-Petersbourg.	341.29.551.22		479
1914.09.07/12	Cg. I. du caoutchouc.	Batavia.	63.347.3	184	2242
1915	Cg. I. de philosophie (5 ^e).	Londres.	1		659
1915	Cg. I. pour la prot. des animaux.	Paris.	179.3		687

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1915	Cg. I. de la libre pensée (16°).	Prague.	211	335	949
1915	Cg. de l'Institut I. de sociologie.	Vienne.	3	440	1041
1915	Cf. I. du secrét. des synd. ouvr.(8°)	San Francisco.	331.88		1123
1915	Cg. I. des ouvriers brasseurs (4°)	Munich.	331.88:663		1207
1915	Cf. I. panaméricaine.		341.1		163
1915	Cf. I. de la Paix (3°).	La Haye.	341.1	217	839
1915	Cf. I. télégraphique.	Paris	341.28.17		363
1915	Cg. I. pénitentiaire (9°).	Londres.	343.8		831
1915	Cg. I. des sciences admin. (2°).	Madrid.	35	444	463
1915	Cg. I. de l'assistance (6°).	Londres.	36		150
1915	Cg. I. des gouttes de lait (4°).	La Haye.	362.71		1565
1915	Cg. I. des actuaire (8°).	St-Petersbourg.	368	146	1589
1915	Cg. I. de l'enseign. primaire (3°).	Prague.	372		1673
1915	Cg. I. des chemins de fer (9°).	Berlin.	385	170	1747
1915	Cg. I. de radiolog. et d'électricité.	Munich.	537.531		1903
1915	Cg. I. d'anthr. et d'archéologie préhistorique (15°).	Madrid.	571	174	1931
1915	Cg. I. ornithologique (6°).	Serajevo.	59.82		1987
1915	Cg. I. fédératif d'anatomie (3°)		611		2033
1915	Cn. I. des rech. sur le cerveau (3°).		611.82		2035
1915	Cg. I. de thalassothérapie (6°).	San Remo.	615.839.1		2117
1915	Cg. I. de laryngo-rhinologie (4°).	Copenhague.	616.22		2165
1915	Cn. I. electro-technique.	San-Francisco.	621.3		2185
1915	Cg. I. des applicat. électriq. (3°).	San Francisco.	621.3		2193
1915	Cg. I. des mines, de la métall., de la méc. et de la géolog. appl.	Londres.	622		2203
1915	Cg. I. d'agronomie coloniale.	Madrid.	63 (-5)		2257
1915	Cg. I. de chimie appliquée (9°).	St-Petersbourg	661	425	2345
1915	Cg. I. de la danse (3°).	Hambourg.	793.3		2449
1915.04	Cg. I. de pédologie (2°).	Madrid.	136.7		763
1915 06	Cg. I. p' l'essai des matériaux (7°).	St-Petersbourg	62.01	457	2177
1915.08.27/09.05	Cg. I. dentaire.	San Francisco.	617.6		2127
1916	Cf. postale sud-américaine (2°).		341.28.16		349
1916	Cg. I. des mathématiciens.	Stockholm.	51	452	1861
1916	Cg. I. des bains populaires (3°).	Bordeaux.	613.41	177	2074
1916	Cg. I. d'homéopathie (9°).	Berlin.	615.53		2104
1917	Cf. I. de radiotélégraphie.	Washington.	341.28.17	293	381
1917	Cf. I. contre la lèpre.	Serajevo.	616.998		2122
1917	Cg. I. contre la tuberculose.	Londres.	616.995	13	2147
1920	World's Missionary Conference.	Hambourg.	266		953

Institut International de Bibliographie

BUT DE L'INSTITUT

L'Institut de Bibliographie a été créé en 1895, par une première Conférence internationale et a été développé successivement par les conférences de 1897, 1900, 1908

Il a pour objet l'étude des questions concernant le Livre et l'organisation systématique de la Documentation sur des bases internationales et universelles.

Cette organisation implique :

1° L'unification et l'internationalisation des méthodes relatives à la rédaction, à la publication, au catalogage, au classement, à la conservation et à la communication des documents suivant le principe du minimum des conditions nécessaires pour réaliser l'entente dans ce domaine;

2° La coopération entre les institutions et les groupes de spécialités diverses en vue d'élaborer, suivant un plan d'ensemble, des méthodes unifiées et une direction commune, des travaux destinés à faciliter l'accès des sources de nos connaissances et en premier lieu un Répertoire Bibliographique Universel;

3° La constitution, au siège de l'Institut, de collections centrales de documents et de catalogues aussi complètes que possible : Répertoire Bibliographique, Répertoire Encyclopédique, Répertoire Iconographique, Bibliothèque Collective, Musée des Méthodes;

4° La mise en relation permanente des grandes bibliothèques, des services scientifiques ou techniques d'information et de documentation, des sociétés scientifiques, des associations internationales, de manière à réaliser, à l'intermédiaire des documents, par le moyen du prêt réciproque et des échanges, un vaste réseau de communications intellectuelles;

5° La diffusion des livres, des documents et des autres sources de nos connaissances, en permettant aux travailleurs intellectuels, quel que soit le lieu de leur résidence, d'utiliser les collections centrales et celles des institutions rattachées au réseau international (consultation sur place, prêt, copie ou publication).

Organisation de l'Institut

L'Institut International de Bibliographie est organisé sous la forme d'une association internationale ayant un caractère exclusivement scientifique.

MEMBRES. — Il comprend trois catégories de membres : les protecteurs ou bienfaiteurs, les particuliers et les collectivités (Etats, Villes, Services publics, Bibliothèques, Académies et Sociétés savantes, Associations internationales, Congrès, Musées, Universités, Etablissements scientifiques, Instituts de recherches et d'enseignements, Publications périodiques et Journaux).

Sont membres, les personnes et les collectivités qui en font la demande et qui sont agréées par le Comité Directeur de l'Institut.

Les membres paient une cotisation annuelle de 10 francs. Ils ont la jouissance des collections centrales et des services de l'Institut, dans les conditions indiquées ci-dessus. Ils reçoivent gratuitement le *Bulletin* et ont droit, annuellement, à un nombre de fiches équivalant au montant de leur cotisation.

ORGANES. — L'Institut est administré par un Comité Directeur. Les collectivités affiliées sont représentées par un délégué au sein d'une Commission centrale. Elles sont également représentées dans les commissions spéciales de travail et d'organisation. Les membres se réunissent en assemblée générale lors des Conférences et des Congrès. Il est constitué un Comité de patronage composé des protecteurs et des bienfaiteurs de l'Institut.

SIÈGE, LOCAUX. — Le siège de l'Institut est à Bruxelles. Les Répertoires de l'Institut y sont installés, 1, rue du Musée (Musées Royaux, 2^{me} étage). La Bibliothèque collective est installée au Palais des Beaux-Arts, rue de la Régence, 3bis. Les Associations internationales sont installées, 27a, Montagne de la Cour. Heures d'ouverture ; de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Répertoires et Collections

- I. — Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de fiches) ;
- II. — Catalogue central des Bibliothèques ;
- III. — Répertoire Iconographique Universel (200,000 documents) ;
- IV. — Documentation générale (600,000 documents) ;
- V. — Bibliothèque Collective (75,000 volumes ou brochures) ;
- VI. — Musée des Méthodes documentaires.

ISIS

REVUE CONSACRÉE A L'HISTOIRE DE LA SCIENCE
PUBLIÉE PAR GEORGE SARTON, D. SC.

BUT. — Étudier la genèse et le développement des théories scientifiques, en tenant compte de tous les échanges d'idées et de toutes les influences que le progrès de la civilisation met constamment en jeu. Réunir tous les matériaux nécessaires pour cette étude et perfectionner ses méthodes et ses instruments de travail. — Il est à peine besoin de faire remarquer que cette œuvre de synthèse n'intéresse pas seulement les historiens de la science, auxquels elle est plus spécialement destinée, mais aussi les historiens proprement dits, les savants, les philosophes, les sociologues, en un mot, tous ceux qui désirent mieux comprendre l'évolution intellectuelle de l'humanité.

PLAN. — Chaque fascicule de la revue contiendra : 1° une CHRONIQUE (avis divers, sociétés, institutions, réunions et congrès, concours, enseignement, travaux en préparation, organisation des travaux collectifs, personalia, etc.) ; 2° un EDITORIAL consacré à la critique des méthodes ou à la philosophie de l'histoire, ou à la coordination des résultats acquis ; 3° des CONTRIBUTIONS ORIGINALES A L'HISTOIRE DE LA SCIENCE ; 4° des REVUES GÉNÉRALES sur différentes parties de l'histoire de la science, et sur les disciplines connexes que l'historien de la science doit connaître au moins superficiellement : histoire de la philosophie, histoire des religions, histoire de la technologie, histoire des beaux-arts... ; 5° des NOTES ARCHÉOLOGIQUES ET ICONOGRAPHIQUES ; 6° des ANALYSES CRITIQUES des travaux récents les plus importants ; 7° des NOTES BIBLIOGRAPHIQUES RÉTROSPECTIVES sur les ouvrages anciens fondamentaux et des articles de haute vulgarisation consacrés à l'examen des sources et des instruments de travail indispensables à l'étude d'une question ou d'une époque déterminée ; 8° la BIBLIOGRAPHIE COMPLÈTE de tous les travaux récents relatifs à l'histoire de la science.

ORGANISATION. — ISIS sera publié en français, en anglais, en allemand et en latin, et paraîtra chaque trimestre, en fascicule de 10 à 13 feuilles in-8° environ. Quatre fascicules formeront un tome de 640 à 800 pages, avec figures et planches hors texte, s'il y a lieu. Le prix de souscription, par tome et par année, est de 30 francs, payables après la publication du premier fascicule.

Rédaction et Administration : GEORGE SARTON, à Wondelgem-lez-Gand, Belgique.

Le programme de la revue sera envoyé franco sur demande

L'Union des Associations Internationales

ORGANISATION

Le *Congrès Mondial* se réunit à intervalles de trois années minimum. La *Commission Centrale*, composée de délégués des Associations, se réunit annuellement. L'*Office Central* agit comme organe exécutif de l'Union. Il est aidé dans ses travaux, par six *Commissions* dans lesquelles toutes les Associations peuvent se faire représenter et qui envisagent toutes les questions du point de vue des relations mutuelles et interscientifiques : 1. Coopération et entreprises communes; 2. Réglementation et législation; 3. Systèmes d'unités; 4. Organisation interne des -Associations et des Congrès; 5. Documentation et publications; 6. Langage scientifique et technique.

CENTRE INTERNATIONAL

Le Centre International a été établi à Bruxelles, siège actuel de 65 organismes internationaux. Il est installé dans un ensemble de locaux, encore provisoires, mis gracieusement à sa disposition par le Gouvernement belge (4,200^{m²}). Un grand nombre d'Associations y ont leur domicile.

Les services et collections organisés en coopération au Centre International sont :

1° Le Musée International (16 salles, comprenant environ 3,000 objets et tableaux) ; 2° la Bibliothèque Collective Internationale (75,000 volumes) ; 3° le Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de notices sur fiches classées par matières et par auteurs) ; 4° les Archives Documentaires Internationales (10,000 dossiers comprenant environ 300,000 pièces et documents iconographiques) ; 5° un Service collectif de librairie fonctionnant au sein de l'Office Central.

PUBLICATIONS

L'Union fait paraître les publications suivantes : 1° *Actes du Congrès Mondial* (rapports, discussions et vœux) ; 2° *Annuaire de la Vie Internationale* (monographies résumant toutes les données de l'enquête permanente sur les Associations Internationales ;) 3° *La Vie Internationale* (revue mensuelle publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationale) ; 4° *Code des Vœux et Résolutions des Congrès Internationaux* (coordination des desiderata principaux dans tous les domaines de la vie internationale) (en préparation).

MOYENS D'ACTION

Le budget de l'Union est alimenté par les cotisations volontaires des Associations, par les subventions des États et par les libéralités du mécénat. Elle est notamment subsidiée par l'Union Interparlementaire et par la « Carnegie Endowment for International Peace ».

ADRESSE : *Office Central des Associations Internationales*. — Bruxelles, 3bis, rue de la Régence (Palais des Beaux-Arts).

Consulter la publication n° 25a : *L'Union des Associations Internationales*.

L'Union des Associations Internationales

BUT ET PROGRAMME

L'Union des Associations Internationales a été constituée à Bruxelles, en 1910, au cours d'un Congrès Mondial, auquel adhèrent 132 organismes internationaux.

Son programme est le suivant :

1° Grouper les Associations Internationales (institutions, fédérations, ligues, congrès, instituts, commissions, bureaux permanents, etc.), créées au cours des cinquante dernières années; établir entr'elles des relations permanentes, seconder leur action et leurs travaux, les amener à coopérer, à unifier leurs méthodes et à coordonner leur organisation et leur programme;

2° Etudier systématiquement les faits généraux de la vie internationale ; en dégager la conception pratique d'une organisation mondiale fondée à la fois sur le droit, sur le progrès scientifique et technique et sur la libre représentation des intérêts communs à toute l'humanité ;

3° Tenir les Associations Internationales comme la représentation la plus haute des diverses catégories d'intérêts mondiaux qu'elles ont fédérés internationalement ; les amener à se confédérer librement dans le but de poursuivre ensemble l'organisation de la vie internationale dans toutes ses parties ;

4° Créer un Centre International pour y aménager les installations matérielles nécessaires à l'activité de l'Union et à celle des Associations affiliées, ainsi que pour faciliter la gestion des grands intérêts mondiaux ;

5° Contribuer à développer les relations par delà les frontières, à accroître la solidarité humaine et à assurer la paix entre les nations.

